

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET
CONDITIONS DE SERVICE D'HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT
POUR L'ANNÉE 2015

DOSSIER : R-3903-2014

RÉGISSEURS : **Me MARC TURGEON, président**
 Mme FRANÇOISE GAGNON
 M. LAURENT PILOTTO

AUDIENCE DU 25 NOVEMBRE 2014

VOLUME 2

JEAN LAROSE & ROSA FANIZZI
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur de Hydro-Québec TRANSPORT (HQT);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me STEVE CADRIN
procureur de Association des hôteliers du Québec et
Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me PAULE HAMELIN
procureure de Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE HQT - Coût du service, efficacité, planification et commercialisation (panel 2)	9
MARIE-CLAUDE ROQUET	
LOUIS-OMER RIOUX	
LOUIS VECI	
STÉPHANIE CARON	
SYLVAIN CLERMONT	
INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE	9
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	13
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	33
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	103
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	175
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN	214
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	228

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-1 (HQT) : Préciser la durée moyenne d'emploi pour un employé chez TransÉnergie ou pour HQ (demandé par FCEI)	186
E-2 (HQT) : Fournir le salaire de base moyen des employés qui prennent leur retraite en 2013 (demandé par FCEI)	200
E-3 (HQT) : Fournir le salaire de base moyen des employés lors de l'embauche en 2013 (demandé par FCEI)	200

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
C-ACEFO-10 : Tableau présentant les valeurs d'IC-Transport en minute et de SAIDI-ligne et SAIDI-poste	17
C-FCEI-15 : Situation salariale telle que décrite par HQT	180
C-EBM-009 : Portail Québec - Un partenariat Québec-Ontario renouvelé qui donne des résultats	220

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce vingt-cinquième (25e)
2 jour du mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du vingt-cinq (25)
8 novembre deux mille quatorze (2014), dossier
9 R-3903-2014, audience concernant la demande de
10 modification des tarifs et conditions de service
11 d'Hydro-Québec dans ses activités de transport pour
12 l'année 2015. Poursuite de l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Madame la Greffière. Oui, Maître Fréchette,
15 vous me faites un signe.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Oui. Bien, d'abord, je ne voulais pas vous...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Il n'y a aucun problème. Allez-y!

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Non, non, c'est bien. Si vous vouliez nous dire
22 bonjour, je suis primesautier ce matin, je peux me
23 rasseoir. Je voulais juste vous dire que j'avais
24 oublié une petite chose hier.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 On a des corrections sur la preuve. Alors, quand ce
5 sera... Avant de passer au contre-interrogatoire,
6 si vous me permettez, on va les prendre, on a
7 quelques petites corrections à vous faire. C'est
8 tout.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Tout à fait. Et je pense que ça ne devrait pas être
11 très long parce que vous allez faire ça. Après ça,
12 on va céder la parole à maître Lussier pour son
13 contre-interrogatoire. Nous allons faire le point
14 en revenant de dîner sur le... pas sur la suite de
15 la journée, parce qu'on sait que ça va être le
16 contre-interrogatoire, mais voir comment on va
17 ordonnancer la journée de demain. On le fera après
18 dîner. On va voir comment se déroule cette matinée.
19 Maître Fréchette, vous pouvez y aller avec les...

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Encore une fois excusez-moi d'être primesautier,
22 c'est le café ce matin probablement! J'en ai deux
23 de pris.

24 Tout d'abord, on souhaitait vous mentionner
25 qu'on a bien saisi les instructions que vous nous

1 avez données hier quant à la plaidoirie d'intégrer
2 un aparté sur le sujet d'une rencontre technique
3 pour l'année prochaine en amont du processus.
4 Alors, on vous fera part de nos réflexions là-
5 dessus. En ce qui concerne le tarif provisoire, dès
6 que l'audience est terminée, dans des délais qui
7 sont ceux que vous connaissez des années dernières,
8 là, vous pouvez compter sur nous qu'on va vous
9 faire suivre ça avec les mises à jour qu'il faut
10 pour y être intégré.

11 Maintenant, alors si vous me permettez de
12 réouvrir l'interrogatoire en chef. Alors, je
13 m'adresserais aux témoins, au panel, qui sont
14 toujours ici et prêts à répondre aux questions des
15 collègues ce matin. Alors, nous avons quelques
16 corrections.

17

1

2 PREUVE HQT - Coût du service, efficience,
3 planification et commercialisation (panel 2)

4

5 L'an deux mille quatorze (2014), ce vingt-cinquième
6 (25e) jour du mois de novembre, ONT COMPARU :

7

8 MARIE-CLAUDE ROQUET,

9 LOUIS-OMER RIOUX,

10 LOUIS VECI,

11 STÉPHANIE CARON,

12 SYLVAIN CLERMONT,

13

14 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
15 solennelle :

16

17 INTERROGÉS PAR Me YVES FRÉCHETTE :

18 Q. **[1]** Alors, Monsieur Veci, tout d'abord, est-ce que
19 vous avez des corrections à l'égard de la preuve
20 que nous avons produite hier?

21 M. LOUIS VECI :

22 R. Oui, nous allons apporter une correction au tableau
23 18 (HQT-7, Document 1). Donc, il y a un
24 reclassement pour l'année deux mille treize (2013)
25 entre deux catégories qui vont venir...

- 1 Q. **[2]** Peut-être vous laisser le temps de le prendre.
2 Voulez-vous le prendre...
3 LE PRÉSIDENT :
4 Enfin, on le prend en note.
5 Me YVES FRÉCHETTE :
6 Vous le prenez en note?
7 LE PRÉSIDENT :
8 Oui.
9 Me YVES FRÉCHETTE :
10 Ça va. Parfait.
11 LE PRÉSIDENT :
12 L'équipe va nous...
13 Me YVES FRÉCHETTE :
14 C'est bien. Excusez-moi, Monsieur Veci!
15 LE PRÉSIDENT :
16 Est-ce que vous pouvez répéter à partir de...
17 M. LOUIS VECI :
18 R. C'est B-0018.
19 Me YVES FRÉCHETTE :
20 Q. **[3]** B-18?
21 R. Oui. Et donc, c'est sur un reclassement entre deux
22 catégories de mises en service, mais ça ne change
23 pas le total de mises en service deux mille treize
24 (2013).
25 Q. **[4]** Ça complète, Monsieur Veci?

1 R. Ça complète.

2 Q. **[5]** Merci. Maintenant, Monsieur Clermont, également
3 en commercialisation donc.

4 M. SYLVAIN CLERMONT :

5 R. Bon matin. Première... Deux corrections. La
6 première à la pièce HQT-10, Document 2. Là, je n'ai
7 pas la cote en B. Mais bon, HQT-10, Document 2,
8 page 7 de 10 à la ligne 11 « est de l'ordre de 3,7
9 TWh pour l'année 2014 » devrait plutôt se lire
10 trois point cinq térawattheures (3,5 TWh) pour
11 l'année deux mille quatorze (2014). Ce qui va
12 rendre le texte conforme au tableau 1 qui se trouve
13 précédemment dans cette pièce. Et c'est la pièce
14 B-022... pièce B-027. Dans tous les cas, c'est
15 HQT-10, Document 2.

16 Et la deuxième, c'est à la pièce HQT-10,
17 Document 1.1, page 5 de 6 à la ligne 5 et 6
18 également, parmi les participants à la rencontre,
19 il faut retirer Association québécoise de lutte
20 contre la pollution atmosphérique et Stratégies
21 énergétiques de la liste des participants. Et dans
22 ce cas-ci, c'est la pièce... On fera suivre la
23 pièce corrigée parce qu'elle était déposée aussi en
24 suivi administratif. Alors, on fera suivre la pièce
25 corrigée.

1 Q. [6] Alors, dans les deux cas... Ça complète,
2 Monsieur Clermont?

3 R. Oui.

4 Q. [7] Alors, dans les deux cas donc, on vous fera
5 tenir par les voies régulières les choses, les
6 correctifs dans les pièces directement. C'est bien.
7 Alors ça complète. Je vous remercie.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Merci, Maître Fréchette. Maître Lussier, je crois
10 que le micro est à vous.

11 Me STÉPHANIE LUSSIER :

12 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Madame;
13 bonjour, Monsieur le Régisseur. Stéphanie Lussier
14 pour l'ACEF de l'Outaouais. J'ai bien pris note de
15 votre commentaire à l'effet qu'après le dîner, nous
16 allions établir la suite de l'audience. Mais tout
17 de suite, je suis en mesure de vous informer que la
18 FCEI et l'ACEF de l'Outaouais, avec la permission
19 de la Régie, bien sûr, de consentement souhaitent
20 interchanger l'ordre de présentation des preuves.
21 Et mon confrère maître Fréchette a été informé et
22 il consent également. Donc, nous pourrons
23 reconfirmer le tout au retour du dîner si cela vous
24 convient.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 En fait, je vais déjà passer un message à votre
3 collègue, maître Turmel, qui est en train de parler
4 à son analyste. Effectivement... Je m'excuse,
5 André. En fait, on avait été informé par notre
6 chargé de projet. Juste voir... Puis je m'adresse
7 plus à maître Turmel. Advenant qu'on ne puisse pas
8 commencer les preuves des intervenants aujourd'hui,
9 ce qui semble à peu près... en tout cas, ça va être
10 difficile, je vais voir avec maître Turmel ses
11 disponibilités, de malgré le changement si,
12 mercredi, il aurait du temps dans son agenda pour
13 pouvoir être là. Là, je vois le signe de sa tête.
14 Mais on fera ça après dîner. C'est juste ce petit
15 élément-là que je voulais apporter après dîner.
16 Alors, je vous recède le micro, et bon contre-
17 interrogatoire.

18 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

19 Bonjour aux membres du panel.

20 Q. **[8]** Je vais vous demander de prendre la pièce B-46
21 s'il vous plaît, ou HQT-13, Document 2. Ce sont les
22 réponses du Transporteur à la demande de
23 renseignements numéro 1 de l'ACEF de l'Outaouais.
24 Et je vais vous référer tout d'abord aux pages 3 et
25 4 où il est question notamment de l'IC-Transport à

1 la réponse R1.1, il est présenté le nombre de
2 clients utilisé dans le calcul de l'IC-Transport.
3 Et au tableau R9.1, que l'on retrouve à la même
4 pièce mais à la page 13, il est indiqué le nombre
5 de clients utilisé dans le calcul de l'indice
6 SAIDI.

7 Dans la preuve, vous indiquez, selon le
8 Transporteur, quelles sont les définitions de l'un
9 et de l'autre. J'aimerais aujourd'hui que vous
10 précisiez si l'IC-Transport et le SAIDI reflètent
11 une réalité semblable selon le Distributeur? Et si
12 la réponse, c'est non, le cas échéant, j'aimerais
13 que vous expliquiez en quoi il diffère et surtout
14 en quoi cette différence affecte le reflet de la
15 réalité qui est présentée par l'un et par l'autre
16 s'il vous plaît?

17 (9 h 10)

18 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

19 R. Je pense que... Je vais répondre à haut niveau
20 parce que je ne voudrais pas induire personne en
21 erreur. Puis quitte à prendre un engagement, puis
22 vous revenir rapidement juste pour m'assurer que je
23 suis exacte dans ma réponse.

24 Ce sont des indicateurs similaires dans le
25 sens qu'on mesure les durées d'interruption qui

1 affectent les clients, divisé par le nombre de
2 clients desservis. Ça, c'est le SAIDI.

3 L'IC, c'est les heures/clients interrompus.
4 Donc, encore là, des interruptions qui affectent
5 une partie de la clientèle, et caetera. Est-ce que,
6 dans la mécanique du calcul, puis je regrette de ne
7 pas l'avoir sous la main suffisamment rapidement,
8 c'est peut-être le début de journée, est-ce que
9 dans la mécanique de calcul, il y a une différence
10 en termes des durées d'interruption qui sont prises
11 en considération, donc une minute et plus, cinq
12 minutes et plus, et caetera? Il y a peut-être une
13 petite nuance là que je voudrais pas négliger dans
14 ma réponse. Mais c'est le même genre d'indicateur,
15 oui.

16 M. LOUIS-OMER RIOUX :

17 R. En complément de réponse. L'indice de continuité,
18 c'est l'indicateur avec lequel on travaille au
19 niveau des opérations parce que l'IC, on mesure
20 directement aux clients la durée pour chacun de nos
21 événements, la durée et avec le nombre de clients
22 interrompus. Donc, on additionne tous les
23 clients/heures interrompus, on appelle ça
24 clients/heures interrompus, dans le mois, dans
25 l'année, et on le divise par le nombre de clients

1 total. Ce qui nous donne notre indice de
2 continuité. Plus le nombre de clients/heures
3 interrompus d'une panne est élevé, plus l'impact à
4 la clientèle est élevé. Donc, c'est un lien qui est
5 direct. Par contre, un événement peut toucher plus
6 ou moins de clients. Donc, le SAIDI va travailler
7 beaucoup plus au niveau de l'événement comme tel,
8 et peut-être un peu moins au niveau du client
9 interrompu.

10 Q. **[9]** D'accord. Je vais vous déposer un tableau,
11 c'est assez simple, qui a été préparé par
12 l'analyste de l'ACEFO dans ce dossier. Alors, c'est
13 un tableau que nous cotons sous la cote C-ACEFO-10.
14 C'est un tableau qui reprend des données que l'on
15 retrouve à la preuve, soit à B-9 à la page 8 et à
16 la pièce B-10 à la page 5. Je vous le présente
17 simplement pour que les témoins aient les chiffres
18 auxquels je ferai référence devant les yeux. Alors,
19 les valeurs d'IC-Transport en minute y sont
20 présentées. Donc, ça provient de la pièce B-9 page
21 8. Et les valeurs du SAIDI-ligne et du SAIDI-poste
22 qui proviennent de B-10 aux pages 15 et 16 y sont
23 également présentées.

24

25

1 C-ACEFO-10 : Tableau présentant les valeurs d'IC-
2 Transport en minute et de SAIDI-ligne
3 et SAIDI-poste

4

5 Selon le Transporteur, est-il correct d'ajouter
6 les valeurs de SAIDI-ligne et de SAIDI-poste? Et
7 j'aimerais que vous m'expliquiez, si c'est le cas.
8 Et si ce n'est pas le cas, j'aimerais que vous
9 expliquiez pourquoi s'il vous plaît.

10 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

11 R. À notre connaissance, c'est correct de les
12 additionner.

13 Q. **[10]** Je vais vous référer toujours à la pièce B-046
14 à la page... donc c'est HQT-13, Document 2, à la
15 page 4 à la réponse R1.2 où le Transporteur
16 indique :

17 La relation entre la durée totale des
18 interruptions et l'IC-Transport ne
19 peut s'effectuer, car la durée totale
20 des interruptions ne tient pas compte
21 du nombre de clients affectés.

22 J'aimerais que vous expliquiez pourquoi et que vous
23 élaboriez s'il vous plaît?

24 M. LOUIS-OMER RIOUX :

25 R. Je vais commencer pour l'IC-Transport, et Marie-

1 Claude va pouvoir continuer. Pour l'IC-Transport,
2 comme je vous le disais, c'est la durée totale de
3 chaque panne qui est prise en compte avec le nombre
4 de clients interrompus pour chacun des événements,
5 pour chacune des pannes. Par exemple, chacun des
6 circuits de distribution qu'on interrompt, mettons
7 on interrompt un... il y a une panne, un circuit de
8 distribution, il y a deux mille (2000) clients sur
9 ce circuit-là pendant une heure de temps, bien, ça
10 nous donne deux mille (2000) clients fois une heure
11 de CHI. Et on les additionne tous ces
12 clients/heures là interrompus dans l'année, on les
13 additionne et on divise par le nombre de clients
14 total. Donc, dans l'IC-Transport, ce n'est pas la
15 durée totale. Parce que, vous savez, vous avez des
16 durées moyennes, des durées totales. C'est la durée
17 totale de chacune des pannes qui est utilisée et
18 non pas une durée additionnée de pannes dans le cas
19 de l'IC.

20 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

21 R. Et pour ce qui est de la durée totale des
22 interruptions, bien, là, c'est la somme des
23 interruptions sans tenir compte qu'elles aient
24 impacté ou non un nombre important de clients.
25 C'est vraiment le nombre de minutes interrompues.

1 Q. **[11]** Merci. Toujours au même document, B-046, cette
2 fois-ci aux pages... en fait à la page 14, à la
3 réponse R9.3 à la fin du deuxième paragraphe, le
4 Transporteur indique :

5 L'indicateur de l'ACÉ est calculé en
6 faisant la somme des durées
7 d'interruption d'une minute et plus
8 (sans tenir compte du nombre de points
9 de livraison affectés), divisé par le
10 nombre de points de livraison.

11 Et à la réponse 9.2 :

12 Le tableau suivant présente le nombre
13 de points de livraison utilisé dans le
14 calcul de l'indice T-SAIDI.

15 Tout d'abord, j'aimerais que le Transporteur
16 précise ce qu'est un point de livraison.

17 (9 h 15)

18 R. Un point de livraison c'est un point à la frontière
19 du réseau de transport. Donc, si j'ai un poste de
20 distribution qui aurait quatre artères de
21 distribution qui en sortent, ça serait quatre
22 points de livraison.

23 Q. **[12]** Et j'aimerais maintenant que le Distributeur
24 précise ce qu'est un poste satellite. Le
25 Transporteur, je m'excuse, j'ai dit Distributeur.

1 Alors chaque fois que je dirai Distributeur, à
2 moins d'avis contraire, c'est Transporteur.

3 R. Alors un poste satellite c'est un poste de
4 distribution dans le langage, c'est une extrémité,
5 là, du réseau.

6 Q. **[13]** Je vais vous présenter une affirmation et
7 j'aimerais que vous confirmiez ou que vous
8 corrigiez et expliquiez, le cas échéant. Donc,
9 selon la compréhension de l'analyse de l'ACEFO,
10 dans le cas du T. SAIDI, par exemple, une
11 interruption d'une heure à un point de livraison
12 dont la charge est de cent mégawatts (100 MW) a le
13 même poids qu'une interruption d'une heure à un
14 point de livraison dont la charge est de dix
15 mégawatts (10 MW).

16 R. Oui, c'est ce que j'indiquais hier.

17 Q. **[14]** C'est exact. Toujours selon la même formule,
18 j'aimerais que vous m'expliquiez si l'affirmation
19 suivante est exacte ou que vous la corrigiez, le
20 cas échéant. Une interruption qui affecte plusieurs
21 points de livraison a le même poids qu'une
22 interruption qui affecte un seul point de
23 livraison.

24 R. Oui.

25 Q. **[15]** Maintenant toujours à la pièce B-0046, aux

1 pages 11 et 12, on y retrouve les figures 2 et 17
2 qui ont été reproduites à même la demande de
3 renseignements.

4 Donc, à la figure 2, à la page 11 on y voit
5 l'indicateur composite et à la figure 17 on y voit
6 l'« ACÉ - Coût d'exploitation, de maintenance et
7 d'administration plus les coûts des investissements
8 en pérennité par la valeur des immobilisations
9 corporelles et incorporelles ». Et à la réponse
10 R8.1, le Transporteur explique que concernant la
11 figure 2 il s'agit d'une moyenne arithmétique alors
12 que concernant la figure 17 il s'agit d'une moyenne
13 pondérée.

14 Concernant la figure 2, la moyenne
15 arithmétique des pourcentages qui y sont indiqués
16 est-ce qu'elle correspond à l'addition du
17 pourcentage de chacun des participants divisé par
18 le nombre de participants?

19 R. Oui, à ma connaissance c'est ça.

20 Q. **[16]** Et à la figure 17, concernant la moyenne
21 pondérée, est-ce que la moyenne pondérée des
22 pourcentages qui y sont indiqués correspond à la
23 somme des coûts de chaque participant divisée par
24 la somme des immobilisations de chaque participant?

25 R. Oui.

1 Q. **[17]** Dans le calcul de la moyenne arithmétique,
2 donc au sujet de la figure 2 de l'indicateur
3 composite, est-ce que le Transporteur est inclus,
4 est-ce que les données relatives au Transporteur
5 sont incluses?

6 R. Oui.

7 Q. **[18]** Dans le calcul de la moyenne pondérée relative
8 à la figure 17 concernant l'ACÉ, est-ce que les
9 données relatives au Transporteur sont incluses?

10 R. Oui.

11 Q. **[19]** J'aimerais que vous indiquiez le poids relatif
12 des valeurs relatives au Transporteur par rapport à
13 celles de l'ensemble des participants, d'une part
14 pour le calcul de la moyenne arithmétique, figure
15 2, et, d'autre part, pour le calcul de la moyenne
16 pondérée, figure 17.

17 R. J'aimerais... Vous savez qu'il y a des règles de
18 confidentialité par rapport aux données des
19 participants du balisage. Je ne suis pas certaine
20 si ce que vous me demandez enfreint ces règles-là.
21 Alors peut-être que vous pourriez me donner une
22 minute pour y réfléchir.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Oui, me permettez-vous?

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Fréchette.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui, deux instants. Ce n'est pas pour vous
5 interrompre, là, mais on a eu ces échanges-là il y
6 a quelques années puis, oui, effectivement, on est
7 tenu à des obligations de confidentialité à l'égard
8 des autres membres qui participent au balisage. Je
9 ne me rappelle plus c'est dans quel dossier, mais
10 je pense qu'il faut remonter à maître Morel. Alors
11 s'il m'écoute ce matin, ça fait quelques années.

12 Mais je pense que ces obligations de
13 confidentialité-là n'ont pas changé. Alors si
14 madame Roquet est en mesure, là, de répondre comme
15 ça, ça peut aller. Sinon on peut prendre, à la
16 limite, un engagement puis je vous ferai les
17 nuances nécessaires, toujours soumis à... Il reste
18 quand même qu'au niveau des indicateurs, la
19 décision procédurale était assez claire au niveau
20 de ce que vous souhaitiez voir examiner dans le
21 cadre de cette audience. Dans la mesure où vous
22 considérez que cet aspect-là est pertinent, bien,
23 on le volontarisera.

24 Me STÉPHANIE LUSSIER :

25 Monsieur le Président, je comprends qu'il y aurait

1 des ententes de confidentialité peut-être qui
2 seraient reliées à la question telle que je l'ai
3 formulée. Au moment où on se parle,
4 professionnellement, je n'ai pas connaissance de
5 quelles sont ces ententes de confidentialité-là.
6 Mais nullement est notre intention d'enfreindre
7 quelqu'entente de confidentialité que ce soit.

8 Q. **[20]** Alors je vais formuler ma question telle que
9 je l'ai formulée et y voir, s'il vous plaît, dans
10 ma question l'intention simplement d'avoir une
11 connaissance du poids relatif de la valeur des
12 informations reliées au Transporteur versus celle
13 des autres participants, dans la mesure où cette
14 information-là n'enfreint aucune entente de
15 confidentialité, effectivement. S'il est possible
16 de me fournir... Par exemple, ça peut être sous
17 forme de proportion ou de pourcentage, on désire
18 avoir un portrait ou un ordre de grandeur sans
19 nécessairement aller dans un détail qui ferait en
20 sorte que le Transporteur enfreindrait des
21 obligations.

22 R. Je vais tenter une réponse peut-être qui va aller
23 au-delà de votre question puis j'espère que
24 j'atteins l'intention recherchée par votre
25 question. Dans l'information qui est fournie, soit

1 en moyenne pondérée, soit en moyenne arithmétique,
2 je crois que le signal qui est perçu lorsqu'on
3 regarde la performance du Transporteur par rapport
4 à la valeur composite, qu'elle soit composite
5 arithmétique ou composite pondérée, ne change pas.
6 La performance est nettement... tu sais le
7 positionnement relatif demeure le même. Le signal
8 qu'on vous donne n'est pas transformé soit à
9 l'avantage du Transporteur ou pas, là, par cette
10 mécanique-là.

11 (9 h 25)

12 C'est simplement, comme je l'expliquais
13 hier, le calcul a été modifié simplement parce que,
14 pour être équitable dans le traitement de la valeur
15 SAIDI, faute de pouvoir faire une mesure pondérée
16 dans le SAIDI parce que l'information n'est pas
17 disponible; on a fait un traitement comparable
18 mathématique sur la valeur des coûts. Mais la
19 position relative du Transporteur par rapport à la
20 valeur du panel change peut-être légèrement mais
21 l'histoire qu'il raconte, l'information qu'il
22 relate, les tendances qu'il démontre ne sont pas
23 transformées par cet exercice mathématique là. Est-
24 ce que, ça, ça permet de peut-être rencontrer ou
25 rassurer certaines de vos préoccupations?

1 Q. [21] En partie. La question que je me pose toujours
2 c'est, d'une part, concernant l'indicateur
3 composite et, d'autres part, concernant l'ACÉ. Si
4 on m'indique que les valeurs relatives au
5 Transporteur y son incluses, j'essaie de voir, par
6 rapport aux participants, c'est quelle proportion.
7 Je comprends qu'ultimement, vous me dites : « Les
8 résultats ne sont pas nécessairement si
9 divergents », mais est-ce que ça enfreint quelque
10 entente de confidentialité que ce soit que de me
11 dire, « Bien, le Transporteur, ça vaut pour tant
12 par rapport aux participants »?

13 LE PRÉSIDENT :

14 Maître Fréchette?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Il va falloir... c'est sûr que si on rentre de
17 façon plus précise au niveau des participants et
18 tout ça, on devra faire des vérifications de nature
19 juridique. L'un des... comment je peux dire? fonds
20 de commerce de l'ACÉ, quand on participe à ces
21 balisages-là, c'est la confidentialité de
22 l'information à l'égard de tous les participants.
23 C'est un processus d'échange qui se veut
24 extrêmement ouvert entre ces participants-là,
25 alors... À moins que vous ayez un élément

1 supplémentaire, mais je pense qu'on va devoir
2 révérifier, retourner à ça.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Est-ce que c'est possible à ce moment-ci de, Maître
5 Lussier, passer à une autre ligne de questions -
6 vous allez faire une vérification - en revenant de
7 la pause on pourra peut-être...

8 Me YVES FRÉCHETTE :

9 Peut-être, là...

10 LE PRÉSIDENT :

11 ... vous ravoir au micro puis on vérifiera? Ou
12 après l'heure du dîner, là.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je peux vous dire qu'au niveau des obligations de
15 confidentialité, ça j'en suis convaincu, elles
16 existent, elles ont...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui, mais...

19 R. Écoutez, Maître Lussier, peut-être que
20 l'information que vous pourriez utiliser pour avoir
21 la proportion que vous recherchez, ça serait des
22 informations publiques sur la taille respective des
23 entreprises. Je pense que ça pourrait rapidement
24 vous donner une indication de... Tu sais, Hydro-
25 Québec c'est un gros réseau, on l'expliquait dans

1 la présentation, Monsieur le Président, c'est le
2 plus gros réseau en Amérique du Nord, et caetera.
3 Donc, dans ce sens-là, vous avez peut-être une
4 indication du poids que vous recherchez.

5 Me STÉPHANIE LUSSIER :

6 Q. **[22]** Et quelles sont les raisons pour lesquelles le
7 Transporteur a choisi d'utiliser les valeurs
8 calculées selon la moyenne arithmétique au lieu de
9 celles calculées selon la moyenne pondérée?

10 R. Comme je l'indiquais, du côté du SAIDI,
11 l'information pondérée c'est l'information relative
12 aux points de livraison, elle n'est pas disponible
13 chez certains des participants du... qui
14 participent à cet indicateur-là. Donc, on ne peut
15 pas faire une moyenne pondérée sur la fiabilité,
16 alors on a fait le traitement similaire au niveau
17 des coûts.

18 Q. **[23]** Je vous réfère maintenant à la pièce B-10 ou
19 HQT-3, document 3, à la page 11, c'est la figure 8,
20 qui présente les « Dépenses en exploitation et
21 maintenance par la valeur de l'actif ou
22 Contribution des postes ». Donc, B-10, HQT-3,
23 document 3, page 11, figure 8. Et également même
24 document, page 13, figure 11. Cette figure 11,
25 « Dépenses en exploitation et maintenance par MVA

1 (transformateur installé) - Contribution des
2 postes ». Dans l'une et l'autre des figures, est-ce
3 que les valeurs des participants sont obtenues en
4 faisant la moyenne arithmétique ou s'agit-il d'une
5 moyenne pondérée?

6 R. Dans le balisage de PA Counselling on parle de
7 moyenne arithmétique.

8 Q. **[24]** Est-ce que les données du Transporteur sont
9 incluses dans le calcul de la moyenne?

10 R. Oui.

11 Q. **[25]** Qu'est-ce que le Transporteur pense de la
12 possibilité de les exclure, par exemple, notamment,
13 dans le cadre d'un prochain dossier tarifaire du
14 Transporteur?

15 R. Je pense que le... moi, je pense qu'on n'est pas
16 d'accord. Mais je vais vous dire pourquoi.

17 Q. **[26]** Bien sûr.

18 R. En fait, ce n'est pas... tu sais, le Transporteur
19 n'est pas d'accord. En fait, l'exercice de balisage
20 c'est vraiment de se comparer à une moyenne. On
21 fait partie de la moyenne. Puis, dans un
22 échantillon, quand on regarde la moyenne d'âge, on
23 n'exclut pas les individus quand on fait
24 l'exercice, alors c'est dans ce sens-là, là, que...
25 Ce n'est pas une facétie, je ne prends pas la

1 question à la légère que vous me posez, mais c'est
2 le principe de la chose, alors on fait partie de la
3 moyenne.

4 Q. **[27]** Merci. Maintenant, deux autres pièces B-32 et
5 B-23.

6 R. Est-ce que vous pourriez me donner le nom
7 TransÉnergie, je suis désolée?

8 Q. **[28]** Oui, bien sûr. Bien sûr. B-32, HQT-12,
9 document 3, page 5, c'est la grille des tarifs et
10 des contributions pour les ajouts au réseau de
11 transport du premier (1er) janvier deux mille
12 quinze (2015). Et l'autre, B-23, HQT-9, document 1,
13 page 31, au tableau 13, qui représente l'impact
14 tarifaire des investissements projetés à l'horizon
15 deux mille vingt-quatre (2024).

16 Mme STÉPHANIE CARON :

17 R. Excusez-moi, Maître Lussier, je n'ai pas saisi la
18 première...

19 Q. **[29]** Oui. Alors, je vais répéter les référence.
20 B-32, HQT-12, document 3, page 5, grille des tarifs
21 et des contributions pour les ajouts au réseau de
22 transport du premier (1er) janvier deux mille
23 quinze (2015) et B-23, HQT-9, document 1, page 31
24 au tableau 13, où il est question de l'impact
25 tarifaire des investissements projetés à l'horizon

1 deux mille vingt-quatre (2024).

2 R. Maître Lussier, vous allez nous trouver vraiment
3 mauvais mais on n'a pas saisi la deuxième
4 référence.

5 M. SYLVAIN CLERMONT :

6 R. On cherchait la première le temps que...
7 (9 h 30)

8 Q. **[30]** La deuxième référence, B-23 : HQT-9, document
9 1, page 31. C'est la dernière page du document,
10 c'est le tableau 13. Concernant la première
11 référence... Est-ce que ça va pour les références,
12 vous y avez accès? Alors, je vous ramène à la
13 première référence, qui est B-32, HQT-12, document
14 3, page 5. Au sujet du tarif point à point annuel
15 de deux mille quatorze (2014) et celui proposé pour
16 l'année deux mille quinze (2015). Pour celui de
17 deux mille quatorze (2014), on constate qu'il est
18 de soixante-quatorze virgule... en fait, de
19 soixante-quatorze dollars et soixante-cinq sous
20 (74,65 \$) le kilowatt pour deux mille quatorze
21 (2014); et celui proposé pour deux mille quinze
22 (2015), de soixante-quatorze dollars et quatre-
23 vingt-deux (74,82 \$) le kilowatt. Et à la référence
24 2, parallèlement, concernant l'impact tarifaire des
25 investissements projetés à l'horizon deux mille

1 vingt-quatre (2024), à la dernière colonne, le
2 tarif annuel indiqué est de soixante-quatorze
3 dollars et soixante-cinq (74,65 \$) le kilowatt pour
4 l'année deux mille quatorze (2014) et de soixante-
5 treize dollars et sept sous (73,07 \$) le kilowatt
6 pour l'année deux mille quinze (2015). Donc,
7 j'aimerais que le Transporteur explique pourquoi le
8 tarif qui est proposé à la référence 1 pour l'année
9 deux mille quinze (2015) est supérieur à celui de
10 l'année deux mille quatorze (2014) alors que, selon
11 l'impact tarifaire des investissements, le tarif de
12 l'année deux mille quinze (2015) est inférieur à
13 celui de l'année deux mille quatorze (2014).

14 Mme STÉPHANIE CARON :

15 R. Bien Maître Lussier, dans le premier cas, celui de
16 la première référence, le premier chiffre que vous
17 avez évoqué pour l'année deux mille quinze (2015),
18 le tarif annuel qui est demandé pour l'année deux
19 mille quinze (2015), le chiffre de soixante-
20 quatorze et quatre-vingt-deux (74,82), c'est le
21 tarif qui vise à récupérer les revenus requis
22 pour... projetés pour l'année témoin deux mille
23 quinze (2015). Alors, il tient compte de tous les
24 éléments de notre demande, du coût moyen pondéré du
25 capital, et caetera, tout ce qui est compris dans

1 notre demande.

2 Quant au deuxi eme chiffre que vous  evoquez,
3 il fait partie du tableau d' evaluation de l'impact
4 tarifaire des investissements qui, lui, vise  
5 mesurer   la marge l'impact des investissements
6 projet es sur le tarif existant. Il ne tient pas
7 compte de tous les  l ements qui constituent le
8 tarif et comme autre diff erence, il est calcul   
9 partir du co t moyen pond er  du capital projet .

10 Q. **[31]** D'accord. Eh bien je remercie les membres du
11 panel,  a compl te nos questions pour le Panel 2.
12 Je vous remercie, Monsieur le Pr sident.

13 LE PR SIDENT :

14 Merci, Ma tre Lussier. Ma tre Sicard, pour l'UC?

15 CONTRE-INTERROG ES PAR Me H EL ENE SICARD :

16 Q. **[32]** Bonjour. H el ene Sicard pour Union des
17 consommateurs. Bonjour Messieurs, Mesdames. Alors
18 dans un premier temps, je vous am ne   la pi ce
19 B-0043 qui est HQT-13, Document 1. Alors ce sont
20 les r ponses aux demandes de renseignements de la
21 R gie.   la page 5,   la r ponse 1.3, je suis   la
22 ligne 25, vous r pondez   la R gie :

23 Bien que le Transporteur ait la
24 capacit  de suivre les charges nettes
25 d'exploitation distinctement des

1 investissements, ce dernier estime
2 qu'un tel suivi n'est ni utile, ni
3 adapté au suivi de ses efforts
4 d'efficience, d'autant plus que ce
5 suivi ne peut être réalisé par
6 activité.

7 Alors, nous avons entendu vos commentaires formulés
8 hier à cet effet-là, donc je ne cherche pas à
9 réentendre les mêmes choses. Je vais vous demander
10 d'adresser directement la question sous un autre
11 angle, si possible. Si vous n'avez pas d'autre
12 réponse, juste dites-moi que c'est celle d'hier qui
13 demeure en place. Alors dans un premier temps,
14 pourquoi le suivi ne peut-il être fait par activité
15 ou par groupes d'activités?

16 M. LOUIS VECI :

17 R. Parce que le suivi qui est proposé, le suivi qui
18 est effectué par nos systèmes comptables fonctionne
19 par nature comptable. Alors, un salaire, un service
20 externe, un fournisseur. Lorsqu'on parle d'un
21 salaire, par exemple, et des pièces, quelle est
22 l'activité sous-jacente dans un poste de dépenses
23 de nature comptable dont il y a les salaires, dont
24 on a une personne qui s'en va faire de l'entretien,
25 va devoir consommer des pièces? Alors, je peux très

1 bien savoir que je vais avoir comme dans le dossier
2 X millions de dollars de consommation de pièces, X
3 millions de dollars de salaires. Le jour où on me
4 demande l'activité de l'individu, c'est ça qu'on
5 n'est pas capable de retracer précisément sans une
6 comptabilité par activité. Alors, par nature
7 comptable, vous l'avez, c'est conforme au dossier,
8 conforme à nos systèmes. Par activité, et là il
9 faut les définir, il y en a tellement. Alors, voilà
10 ma réponse.

11 M. LOUIS-OMER RIOUX :

12 R. En complément, il faut voir que, un peu comme...
13 c'est décrit dans la preuve, l'optimisation qu'on
14 fait de nos effectifs, de nos ressources, nos
15 effectifs travaillent indépendamment aux
16 investissements et aux charges. C'est les mêmes
17 effectifs. Quand on parle, par exemple, d'optimiser
18 l'ordonnancement des travaux, c'est dans le même
19 système qu'on ordonnance l'ensemble des travaux,
20 qu'ils soient aux « Invest », aux investissements,
21 pardon ou aux charges, donc, indépendamment, dans
22 la même journée, le travailleur peut travailler sur
23 deux types d'activités complètement différentes.
24 Donc, on optimise les deux. Certaines pistes
25 sont... ont plus tendance à être sur les travaux

1 d'investissements, il est vrai par exemple,
2 monsieur Boulanger vous parlait des stratégies de
3 mise en route qu'on avait mises en place,
4 évidemment que celui-là est aux investissements.
5 Maintenant, que l'on fasse... que l'on gère mieux
6 l'absentéisme, tous ces éléments-là qui nous
7 rendent la main-d'oeuvre plus disponible, elle est
8 disponible pour les deux types d'activités
9 indifféremment.

10 (9 h 40)

11 Q. **[33]** O.K. Maintenant, confirmez ou infirmez si vous
12 pensez que j'ai tort, mais quand vous présentez,
13 par exemple, un projet d'investissement pour plus
14 de vingt-cinq millions (25 M), ou alors dans le
15 cadre des dossiers des investissements de vingt-
16 cinq millions (25 M)... de moins de vingt-cinq
17 millions (25 M), pour évaluer ces investissements-
18 là et les montants budgétés, vous devez allouer des
19 charges nettes d'exploitation et donc du travail
20 qui est prévu, que ces employés-là vont faire. Si
21 vous ne comptabilisez pas quelque part un suivi par
22 activité, comment pouvez-vous évaluer correctement
23 le temps de charge de main-d'oeuvre d'employés qui
24 est alloué à ces activités-là pour demander les
25 budgets? Ce n'est pas une question piège. On essaie

1 vraiment de comprendre comment on a les bons
2 chiffres au bon endroit.

3 M. LOUIS VECI :

4 R. On pourrait s'étendre très longtemps, vous avez
5 raison, c'est intéressant de s'y pencher. Le
6 processus d'investissement est un processus en soi
7 dans lequel, effectivement, à l'interne et ici, à
8 la Régie de l'énergie, on fait approuver une
9 demande d'investissement de moins de vingt-cinq
10 millions (25 M) et chacun des projets. On le
11 mentionne d'ailleurs dans une de nos pièces, ça
12 représente soixante-quinze pour cent (75 %) de
13 notre coût de service, les investissements et le
14 rendement associé sur la base de tarification à ces
15 investissements-là...

16 Q. **[34]** O.K. Est-ce que je peux vous interrompre une
17 seconde? Quand on parle d'investissements...

18 R. Oui?

19 Q. **[35]** ... il y a ceux qui génèrent des revenus, puis
20 il y a ceux qui ne génèrent pas de revenus. Est-ce
21 que dans... c'est parce que dans les deux cas, il y
22 a la même réponse?

23 R. Oui.

24 Q. **[36]** O.K.

25 R. Jusqu'à présent, à la Régie, on vient pour tout

1 projet, qu'il soit...

2 Q. [37] O.K.

3 R. ... en croissance, ou de pérennité, ou en
4 amélioration, on vient à la Régie de l'énergie.
5 Chacun de ces projets-là, on tente d'en optimiser
6 les coûts parce que ça représente sur le cycle de
7 vie complet de l'actif - quarante (40) ans,
8 cinquante (50) ans - ça représente tout l'effort
9 qu'on peut faire en amont pour réduire les coûts du
10 projet, vont bénéficier à la clientèle sur la durée
11 de vie de l'actif.

12 Alors, par exemple, on a un processus de
13 chaîne d'approvisionnement dans lequel on essaie de
14 réduire avec des ententes-cadres, en réduisant le
15 nombre de familles des équipements. On essaie
16 d'avoir des équipements qui vont être plus... à
17 meilleurs coûts, avoir des économies d'échelle,
18 avoir moins de gammes de ces équipements-là pour en
19 favoriser un peu un travail à la chaîne où les
20 frais d'ingénierie vont réduire, où on va avoir une
21 certaine qualité sur les équipements. Donc, un
22 équipement de qualité qui brise moins, il y a moins
23 d'entretien dessus. Vous conviendrez que c'est pas
24 mal difficile d'aller mesurer à tous les
25 moments : Est-ce qu'il aurait dû péter à ce moment-

1 ci? C'est un peu difficile mais, avec le temps, et
2 avec nos indicateurs de fiabilité, on est capable
3 de le voir.

4 Q. [38] O.K.

5 R. Beaucoup, beaucoup de travail, donc, associé à la
6 réduction des coûts des projets d'investissement
7 par l'entremise d'un paquet de processus complexes
8 mais solides, comme la chaîne d'approvisionnement.
9 Ça représente trente pour cent (30 %) des coûts
10 d'un projet, l'approvisionnement. C'est... si on
11 met un bon équipement sur le réseau, un équipement
12 de qualité, nos frais d'entretien, inévitablement,
13 sur la durée de vie de l'actif, vont coûter moins
14 cher. Donc, ça, c'est un premier geste. Monsieur
15 Boulanger disait : « Il y a des gestes qui sont les
16 bons gestes, » et on ne se mettra pas en parallèle
17 à mettre un mauvais équipement avec un bon
18 équipement, première des choses.

19 Deuxième des choses, vous avez à
20 l'intérieur la formule paramétrique, et c'est
21 seulement pour donner une indication, et c'est ce
22 qu'on essaie de faire pour mesurer ce qu'on a
23 besoin aux charges. À chaque fois qu'il y a un
24 investissement, un nouvel investissement de
25 croissance, il y a associés à ça des nouveaux

1 équipements qui vont devoir être entretenus. Dans
2 la formule paramétrique, c'est ce qu'on voit au
3 niveau de la croissance. C'est mesuré sur les
4 nouveaux équipements ou la croissance des
5 investissements, les mises en service qu'on met sur
6 le réseau. Est-ce que ça va toujours donner le
7 résultat escompté selon nos besoins? Et c'est là où
8 on vous a déjà mentionné l'année dernière, et ça
9 commence à être très, très, très serré, nos budgets
10 de charges, parce qu'on est dans une situation où
11 on a adopté un modèle de gestion des actifs dans
12 lequel on veut laisser vieillir notre parc. On veut
13 laisser la probabilité de défaillance augmenter,
14 mais en faisant des interventions ciblées de
15 maintenance dans la deuxième moitié de durée de vie
16 de nos actifs pour pouvoir en obtenir un usage
17 fiable jusqu'à quarante (40), cinquante (50) ans.
18 Et si on peut, comme disait monsieur Boulanger,
19 prolonger un peu, on va essayer de le faire aussi.

20 Alors, quand on dépose nos besoins dans un
21 dossier tarifaire comme cette année, on dépose un
22 besoin en toute connaissance de cause de ce qu'on a
23 besoin de faire en vertu du modèle de gestion des
24 actifs. Donc, je vous dirais sur deux fronts, on a
25 une formule paramétrique qui, avec le temps, est

1 supposée nous donner les sommes nécessaires pour
2 gérer les frais d'entretien sur notre réseau à
3 mesure qu'on ajoute les actifs, puis il y a nos
4 réels besoins en fonction de notre stratégie.
5 Alors, si notre stratégie était de remplacer de
6 façon plus massive les équipements pour garder un
7 âge moyen du réseau à vingt-cinq (25) ans, qui est
8 l'âge actuel, bien là probablement que la fiabilité
9 va être... on n'aura pas besoin d'essayer de battre
10 un taux de défaillance supérieur, on n'aura pas
11 besoin d'avoir une maintenance aussi importante
12 puisque'on remplacerait des équipements à vingt-cinq
13 (25) ans alors qu'ils devraient en durer quarante
14 (40).

15 (9 h 45)

16 Mais notre stratégie n'est pas celle-là.
17 Notre stratégie, là, c'est d'utiliser notre actif
18 jusqu'au bout de son cycle de vie, faire en sorte
19 qu'en amont dans les projets on a les meilleurs
20 coûts puis on optimise les processus pour avoir les
21 meilleurs coûts.

22 Donc, j'espère que ça vous décrit un petit
23 peu que la clientèle qui a un meilleur coût pour
24 son projet qui est mis en service, ça va faire en
25 sorte que, pour quarante (40) ans, on a mis un

1 actif sur la base de tarification qui est moins
2 coûteux et ça bénéficie directement à la clientèle.

3 Alors si on a eu un meilleur, on a eu un
4 bon contrat d'approvisionnement en vertu duquel nos
5 équipements nous coûtent X, Y, Z, bien déjà quand
6 on fait notre prévision l'année suivante sur nos
7 projets, le processus fait en sorte que l'on tient
8 en compte le meilleur prix que l'on a obtenu.

9 Alors on n'est pas en train d'essayer
10 d'avoir notre quote-part de nos bonnes actions
11 lorsqu'on parle d'investissements. Si on parle
12 d'investissements, à ce stade-ci les bénéfices
13 réalisés sur la durée de l'actif au complet vont à
14 la clientèle.

15 Q. [39] Je ne discuterai pas avec vous, là, je vais
16 revenir. Je vous reprends quand même la même
17 phrase. Et merci de votre réponse. Vous avez dit :
18 « Bien que le Transporteur - dans cette réponse -
19 ait la capacité de suivre les charges nettes
20 d'exploitation distinctement des investissements. »
21 Donc, vous nous dites avoir cette capacité. Si la
22 Régie vous demandait de faire un suivi sur les CNE,
23 les charges nettes d'exploitation, face à cette
24 réponse pour les années et nous donner, là, les
25 charges excluant les investissements, en combien de

1 temps pourriez-vous le produire?

2 R. En fait...

3 Q. **[40]** Et on vous demanderait, là, de nous donner une
4 idée de ce qui a été fait de deux mille onze (2011)
5 à deux mille quatorze (2014). Alors première
6 question : Pourriez-vous le faire ou dans votre
7 réponse vous parlez de faire un suivi dans le futur
8 ou est-ce que c'est possible de retourner en
9 arrière pour voir ce qui s'est passé? Et combien de
10 temps ça vous demanderait, là? Est-ce que c'est une
11 question de jours, une question d'heures pour le
12 produire?

13 R. Bien, à votre question je vous dirais, je
14 répondrais que les suivis de nos charges
15 d'exploitation sont faits soixante (60) jours après
16 l'émission du Rapport annuel d'Hydro-Québec dans le
17 Rapport annuel de la Régie. Alors nos charges
18 d'exploitation, on fait notre reddition de compte
19 sur notre réel dans ce rapport-là à la Régie de
20 l'énergie.

21 Q. **[41]** Maintenant, comment les intervenants et la
22 Régie peuvent-ils s'assurer et constater le niveau
23 d'efficience récurrent - vous nous dites que vous
24 faites des efforts au niveau des investissements et
25 au niveau de partout - en opposition à l'efficience

1 ponctuelle, ce qui, par exemple, un projet que l'on
2 déplace parce qu'il ne serait pas nécessaire
3 absolument de le faire immédiatement. Parce que
4 vous nous parlez de défaillances possibles. Alors
5 vous avez prévu un projet puis là vous décidez de
6 laisser la probabilité de défaillances croître,
7 c'est ce que j'ai compris de votre réponse que vous
8 venez de donner.

9 Alors si en laissant cette probabilité de
10 défaillances croître ça vous amène à dire, bien, on
11 n'a pas besoin de faire ça tout de suite, on peut
12 attendre un an ou deux, comment est-ce que la Régie
13 et les intervenants, parce que de faire ça ça amène
14 qu'il y a une dépense qui ne sera pas faite,
15 peuvent s'assurer, là? Mais UC comme intervenant ne
16 considère pas que ça c'est nécessairement de
17 l'efficience parce que c'est reporté à plus tard ce
18 que l'on avait prévu de faire maintenant et la
19 dépense va devoir se faire de toute façon à un
20 moment donné.

21 Alors comment est-ce que la Régie, face à
22 vos réponses, peut balancer l'efficience qui va
23 être récurrente, que vous allez maintenir
24 constamment, de l'efficience qui est ponctuelle et
25 qui produit une dépense moindre mais pour une année

1 ou deux années seulement?

2 R. Alors, comme vous l'avez observé, l'année deux
3 mille douze (2012) a été une très grosse année dans
4 laquelle on a recalibré par la suite les charges
5 nettes d'exploitation. C'est à ce moment-là où il y
6 avait une incertitude de notre part à l'égard des
7 gains qui pouvaient être permanentisés, récurrents.
8 C'était un montant énorme et substantiel. Force est
9 d'admettre qu'avec...

10 Mais ce qu'on voyait qui jouait en notre
11 faveur c'était justement toute l'organisation qui
12 était en train de se produire au niveau de
13 l'ordonnancement, au niveau de la planification, au
14 niveau des systèmes et des applications qui
15 allaient être mis en place et qui nous ont permis
16 de vivre avec ce niveau-là. Puis aujourd'hui,
17 sans... on est fier de le dire, sans affecter la
18 fiabilité.

19 Maintenant la fiabilité ne se mesure pas en
20 une seule année. On va s'assurer que les gestes
21 sont faits à long terme. Ce que vous mentionnez, à
22 savoir comment on s'assure que la dépense qu'on ne
23 fait pas, qu'on n'aurait pas dû la faire. Et,
24 encore une fois...

25 Q. [42] Non, non, non, je m'excuse. Ce n'est pas ça ma

1 question.

2 R. Allez-y.

3 Q. **[43]** Ce n'est pas du tout ça ma question. Ma
4 question était : Comment la Régie et les
5 intervenants peuvent-ils s'assurer, comprendre,
6 voir la différence entre un geste ou une action que
7 le Transporteur pose qui amène une efficience
8 récurrente d'année en année en année? Par exemple,
9 changer une façon de faire. Par exemple - j'aurai
10 des exemples tout à l'heure - vous avez dans votre
11 preuve adopté certaines nouvelles technologies qui
12 vous permettent de détecter des choses à distance.

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[44]** Et vous allez être en mesure d'évaluer, bien,
15 ça, là, cette technologie-là va me permettre de
16 sauver...

17 R. Tout à fait.

18 (9 h 50)

19 Q. **[45]** ... tant d'heures/homme/année. Donc, j'ai tant
20 d'emplois, là, qui ne reviendront plus parce que
21 j'ai cette tablette, elle a remplacé. Je mets en
22 place des robots, mais mes robots vont faire que
23 tant d'heures-hommes années ne seront plus
24 nécessaires parce qu'au lieu d'avoir...

25

- 1 R. J'aimerais que ce soit...
- 2 Q. **[46]** ... et... Je m'excuse. Et vous avez des gestes
3 que vous qualifiez d'efficience qu'UC ne qualifie
4 pas d'efficience, dans le sens g en eral qu'on
5 comprend d'efficience, o u vous retardez des
6 interventions...
- 7 R. C'est cette question-l a que j'aimerais savoir. De
8 quelles interventions parlez-vous, une intervention
9 aux investissements ou aux charges d'exploitation?
- 10 Q. **[47]** Ce serait une intervention... Bien, en deux
11 mille treize (2013), vous avez... ou en deux mille
12 douze (2012), vous avez eu les deux. Vous avez
13 retard e l'engagement de personnel mais qui devient
14 n ecessaire pour pouvoir proc eder  a des travaux et
15 qui n'ont pas  et e effectu es cette ann ee-l a. Je
16 comprends, l a, il y avait pression politique,
17 gouvernement et tout, mais vous aviez pr evu... et
18 on retrouve  a... je vais vous amener au reste...  a
19 la citation. Vous devancez d'autres questions, l a.
20 Bon.  a HQT-13, document 1, page 15, aux lignes 13  a
21 17. Alors, c'est B-43, 13, document 1, page 15. Et
22 c'est un suivi de la page...  a la page 14, vous
23 nous donnez le contexte politique,  conomique,
24 op eratif deux mille douze - deux mille treize
25 (2012-2013). C'est un peu ce que monsieur Boulanger

1 nous a dit hier.

2 Alors, si je vais à cette page 14, vous
3 commencez avec, page 14 :

4 [...] le ralentissement [...] le
5 report d'activités de maintenance et
6 d'importants investissements dans des
7 installations stratégiques en raison
8 de la présence de [...] zones d'accès
9 limités en 2012 et [...] 2013...

10 Donc, on comprend qu'il y a eu des reports mais il
11 y a également le fait que vous n'avez pas... et ça
12 se retrouve un peu plus tard dans ce même texte,
13 où, face aux pressions du gouvernement, vous n'avez
14 peut-être pas fait des embauches ou renouvelé des
15 postes pour des gens qui étaient allés à la
16 retraite. Alors, une partie des travaux n'ont pu
17 être réalisés ou priorisés puis ça revient. Puis
18 vous continuez, deux mille quinze (2015), et c'est
19 là que je comprends que vous ferez plus tard ce qui
20 n'a pas été fait à ce moment-là. Mais c'est clair
21 que la maintenance, à un moment donné, doit se
22 faire. Vous dites, ligne 13 de la page 15 :

23 La hausse des salaires de base et du
24 temps supplémentaire est conforme au
25 modèle de gestion des actifs et permet

1 la réalisation d'interventions
2 supplémentaires en maintenance de
3 même...

4 Et c'est là que ma question trouve une partie de sa
5 source.

6 ... de même que la réalisation
7 d'interventions originalement prévues
8 avant les remaniements d'activités de
9 maintenance interne suite au contexte
10 mentionné aux paragraphes précédents
11 de 2012 à 2014.

12 Donc, je comprends que, dans votre perspective,
13 dans votre enveloppe également, deux mille quinze
14 (2015), il y a un rattrapage de ce qui ne s'est pas
15 fait, pour toutes sortes de raisons, là, je ne les
16 qualifie pas de bonnes ou mauvaises, mais pour
17 toutes sortes de raisons de choses qu'originalement
18 on avait prévu faire, deux mille douze (2012), deux
19 mille treize (2013), deux mille quatorze (2014), et
20 qui n'ont pas été faites. Une partie des choses de
21 deux mille douze (2012) ont été peut-être été
22 faites en deux mille quatorze (2014), mais deux
23 mille quinze (2015), là, moi, je comprends, il y a
24 une enveloppe pour « réalisation d'interventions
25 originalement prévues avant le remaniement

1 d'activités de maintenance interne suite au
2 contexte », c'est... c'est vos mots. C'est votre
3 réponse à la Régie.

4 Alors... Je ne rentre pas dans ça tout de
5 suite, là. Moi, tout ce que je vous demande c'est
6 comment la Régie, comment les intervenants. Alors,
7 c'est clair que, pour nous... puis on le voit dans
8 la courbe du dessin que... du graphique que
9 monsieur Boulanger a déposé hier, l'écart
10 d'efficience quatorze pour cent (14 %), là, qu'il y
11 avait sur la courbe, deux mille douze - deux mille
12 treize (2012-2013), c'est beau. Tout à coup, oups!
13 la courbe s'amenuise, la différence, puis on arrive
14 à cinq pour cent (5 %) puis... on verra si le cinq
15 pour cent (5 %) tend à devenir deux pour cent (2 %)
16 et se rejoindre ou si ça va être maintenu à cinq
17 pour cent (5 %). Mais, pour nous, il est clair que,
18 quand vous aviez quatorze pour cent (14 %), là, ce
19 n'était pas de l'efficience récurrente. Il y a
20 peut-être une partie de ces quatorze pour cent
21 (14 %) qui l'était...

22 R. Il y a-tu un moment où je peux répondre?

23 Q. **[48]** Oui, oui. Allez-y.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Non, non, mais c'est parce qu'il faudrait préciser

1 la question. Moi, j'ai regard  la trotteuse, Ma tre
2 Sicard, puis  a a fait deux (2) fois le tour.
3 Alors, l'introduction, on la saisit mais l  ce
4 qu'il nous manque c'est la question. S'il vous
5 pla t.

6 Me H EL ENE SICARD :

7 Q. **[49]** Bien, la question c'est comment la R gie...
8 comment proposez-vous... comment la R gie et les
9 intervenants peuvent-ils s'assurer et savoir,
10 pouvez-vous nous le dire?

11 LE PR SIDENT :

12 Si je peux permettre.

13 Me H EL ENE SICARD :

14 Oui.

15 LE PR SIDENT :

16 La question a  t  pos e trois (3) fois.  a c'est la
17 quatri me fois.

18 Q. **[50]** Alors donc, r pondez   la question. La
19 question est l , elle a  t  pos e au d but. Si vous
20 ne l'avez pas entendue, on regardera dans les notes
21 st no mais, moi, je l'ai entendue.

22 R. Savoir quoi? Savoir le?

23 Me H EL ENE SICARD :

24 Q. **[51]** Comment la R gie et les intervenants peuvent-
25 ils s'assurer de quelle portion des gains est

1 récurrente et va revenir à... revenir et est là
2 pour rester et quelle portion des gains, que vous
3 appelez aussi de l'efficience mais que, nous, on ne
4 considère pas comme de l'efficience, est
5 ponctuelle, est là juste pour une année ou deux
6 (2)?

7 (9 h 55)

8 LE PRÉSIDENT :

9 Là, Maître Sicard, vous le laissez répondre. La
10 question est claire depuis le début, on le laisse
11 répondre.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Oui, oui, c'est parce que je n'avais pas de réponse
14 à cette question-là.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Laissez-le répondre, je veux une réponse.

17 Me LOUIS VECI :

18 R. Parfait.

19 Me HÉLÈNE SICARD :

20 Moi aussi.

21 R. Alors, je brûle d'envie de répondre à plus que la
22 question parce qu'il y a énormément d'affirmation
23 qui ont été faites dans les dernières cinq minutes,
24 mais j'aurai probablement l'occasion de me
25 reprendre.

1 À savoir comment on peut suivre les gains
2 d'efficience récurrents? Assez simple. Tous les
3 gains qui sont effectués dans les mesures que vous
4 avez pu lire et les initiatives qui affectent les
5 investissements, ils sont récurrents, ils
6 bénéficient à la clientèle sur l'ensemble de la
7 durée de vie de l'actif.

8 Pour ce qui est des gains d'efficience aux
9 charges nettes d'exploitation, les gains
10 récurrents, comme vous allez le voir en deux mille
11 treize (2013), ce sont les gains qui sont offerts
12 dans le tarif a priori. Et par la suite, s'il y a
13 des gains qu'on peut maintenir comme récurrents aux
14 charges nettes d'exploitation, dans le passé, ce
15 qu'on a fait, c'est qu'il y a eu des gains
16 additionnels remis dans le tarif, par la suite
17 subséquents. C'est comme ça que vous pouvez mesurer
18 les gains récurrents et permanents.

19 Alors, vous allez voir dans le rapport
20 annuel, par exemple, deux mille treize (2013),
21 cette année, vous allez voir que le un pour cent
22 (1 %) d'efficience est récurrent et permanent aux
23 charges nettes d'exploitation. Vous allez voir
24 qu'il y a un montant non récurrent de neuf millions
25 de dollars (9 M\$) qui est associé, comme vous

1 l'avez mentionné, au fait qu'en deux mille treize
2 (2013), on a eu certaines activités qu'on n'a pas
3 réalisées à ce moment-là et qu'on va, aujourd'hui,
4 réordonnancer à l'intérieur de notre budget.

5 Je vous rappelle qu'en deux mille quinze
6 (2015), on n'a pas demandé, au net, là, la
7 croissance égale l'efficience. Et donc, ce qu'on a,
8 c'est de l'inflation.

9 Et pour réordonnancer les travaux de
10 maintenance de deux mille treize (2013), on va
11 devoir être très très efficient pour absorber toute
12 croissance supplémentaire à la formule paramétrique
13 ainsi que le réordonnement de certaines
14 activités. Alors dans le rapport annuel, vous allez
15 voir, ceci n'est pas indiqué comme un gain
16 récurrent et permanent. Ça, c'est la réponse
17 courte.

18 (10 h 00)

19 Q. **[52]** Maintenant, merci. O.K. Je comprends de cette
20 réponse que vous venez de nous donner, donc qu'il y
21 a des travaux de deux mille treize (2013) ou deux
22 mille douze (2012) qui n'ont pu être effectués mais
23 qui avaient été budgétés en deux mille treize
24 (2013), deux mille douze (2012).

25 R. Ce qu'on a mentionné en preuve et ce qu'on a

1 mentionné hier à l'égard de cette question-là sur
2 les travaux reportés, tout le travail qu'on a
3 réussi à effectuer à l'égard d'un système qui peut
4 ordonnancer et réordonnancer des travaux, à l'égard
5 des moyens de mitigation qui sont à notre portée,
6 que ce soit de faire affaire avec des fournisseurs
7 internes, des fournisseurs externes, utiliser du
8 surtemps, ce sont tous des moyens qui nous aident,
9 à un moment ou à un autre, à substituer des
10 travaux.

11 Si je prends l'année deux mille quatorze
12 (2014), par exemple, alors qu'on a fait face à des
13 travaux... à des retard de dotation en début
14 d'année, on a dû s'ajuster et les travaux qui
15 étaient prévus... d'être effectués, à l'intérieur
16 de nos postes en maintenance par nos gens, en
17 salaire, on a réordonnancé des travaux qui étaient
18 supposés être faits l'année subséquente, O.K., avec
19 des gens, des services externes, des fournisseurs.
20 Donc, on substitue une activité qui aussi
21 prioritaire pour l'effectuer. Donc, ne payera pas
22 deux fois, on ne reportera pas l'année suivante; on
23 va faire l'activité avec les gens parce qu'ils vont
24 être en poste. Ceci étant dit, la majorité de nos
25 travaux de maintenance sont dans nos postes. On a

1 besoin de nos gens pour les faire. O.K.? Et donc,
2 l'année deux mille quinze (2015) est une année dans
3 laquelle il faut avoir des gens, des salariés, de
4 TransÉnergie pour faire des travaux de maintenance,
5 que ce soit de la maintenance systématique, que ce
6 soit de la maintenance conditionnelle. Et c'est là
7 où on est rendu dans le choix d'intervention.

8 Vous mentionniez au niveau de la courbe que
9 vous avez vue dans le panel 1, vous avez vu une
10 courbe qui passait de quatorze pour cent (14 %) à
11 cinq pour cent (5 %). Vous n'aviez dans cette
12 courbe-là que les ETC qui variaient en fonction
13 d'une courbe théorique sur les investissements.

14 Vous avez vu notre croissance à l'égard
15 des budgets deux mille treize - deux mille quatorze
16 (2013-2014) qui requièrent, évidemment, plus de
17 gens pour faire la maintenance.

18 Alors, il est normal qu'en ETC - parce
19 qu'on ne le voyait pas dans la courbe - il est
20 normal que les ETC requis s'en vont à la hausse.
21 Ceci étant dit, lorsque vous voyez cinq pour cent
22 (5 %) dans la courbe en deux mille quinze (2015)...

23 Q. **[53]** Oui.

24 R. ... ce qu'il faut comprendre, je viens juste de
25 vous le dire : deux mille quinze (2015) se fait en

1 toute neutralité par rapport à un budget, appelons-
2 le comme ça, pour de la maintenance puisque la
3 croissance et l'efficience s'annulent dans la
4 formule paramétrique. Et donc, ce qu'on a fait,
5 c'est le reflet de dire, ce qui a été fait à
6 l'externe en deux mille quatorze (2014) est fait à
7 l'interne en deux mille quinze (2015). Donc, vos
8 ETC augmentent mais vos charges totales
9 n'augmentent pas. Et c'est là où, moi, ce que je
10 vous amène, puis ce que je vous dis, c'est que
11 l'activité est reportée de deux mille treize
12 (2013), qui ne s'est pas effectuée, alors qu'on ne
13 demande pas une croissance de budget deux mille
14 quinze (2015). C'est à l'intérieur de ça où tous
15 nos gains de productivité vont nous permettre de
16 réaliser des activités. J'espère que j'ai été
17 clair.

18 M. LOUIS-OMER RIOUX :

19 R. Peut-être en complément...

20 Q. **[54]** Oui.

21 R. ... parce que là, on a parlé d'externe à interne,
22 juste pour bien préciser...

23 Q. **[55]** Allez-y.

24 R. Les travaux qu'on a devancés, qui étaient des
25 travaux qui se réalisent et qui doivent se réaliser

1 par des fournisseurs externes, ce n'est pas des
2 travaux que nos gens effectuent. Donc, sur un
3 horizon de plusieurs années, on a devancé des
4 travaux qu'on a avait prévus l'an prochain, qui
5 auraient été de toute façon faits par des
6 fournisseurs externes. Je voulais juste éviter
7 d'amener la confusion qu'on donne la maintenance
8 à...

9 Q. **[56]** C'est parce que là, vous me dites, vous
10 faites... Je vous remercie, mais je vais revenir à
11 ce que vous nous disiez. J'ai saisi, dans ce que
12 vous nous avez dit, que... vous nous dites qu'il
13 n'y a pas de budget - c'est ce que je comprends -,
14 il n'y a pas de charges pour le rattrapage des
15 choses qui n'ont pas été faites en deux mille douze
16 (2012) et deux mille treize (2013).

17 M. LOUIS VECI :

18 R. Tout à fait.

19 Q. **[57]** Donc, et vous avez évalué, si je ne me trompe
20 pas, ces activités-là... et possiblement, je me
21 trompe mais j'ai cru comprendre à un moment donné,
22 vous avez évoqué une valeur de neuf millions (9 M).

23 R. Rapport annuel deux mille treize (2013)... ce qui
24 est indiqué dans le rapport annuel, effectivement,
25 il y a un neuf millions (9 M), il y a un six

1 millions (6 M) de services externes dont on a parlé
2 amplement hier...

3 Q. **[58]** Hum, hum.

4 R. ... puis il y a un deux point cinq millions (2,5 M)
5 à l'égard de salaires. Donc, dans cette année-là,
6 lorsqu'on a été paralysé en début d'année par les
7 IH, donc les gens qui ont travaillé aux
8 investissements, et par la suite, par les
9 événements à partir du trois (3) juillet, dans
10 lesquels on a restreint les plages de retraits, le
11 temps de refaire un plan de match sur comment on
12 allait effectuer nos retraits, ça a paralysé la
13 possibilité de faire des travaux sur le réseau
14 principale à ce moment-là.

15 Q. **[59]** Et vous...

16 R. Et...

17 Q. **[60]** ... nous dites, vous ne chargez pas pour
18 refaire ces travaux, ce n'est pas dans vos budgets.
19 Mais est-ce que c'est dans vos charges nettes
20 d'exploitation parce que vous... je... vous nous
21 dites engager des ETC supplémentaires pour faire
22 ces travaux-là. Je m'excuse, Monsieur le Président,
23 mais c'est parce que j'ai un petit peu de
24 difficulté à suivre par rapport aux réponses que
25 j'ai.

1 R. Les ETC, c'est la ligne salaire.

2 Q. **[61]** Oui.

3 R. Tantôt, on a parlé d'une ligne salaire.

4 Q. **[62]** Hum.

5 R. Alors, il y a d'autres lignes : services externes,
6 fournisseurs de services, alors, stocks,
7 consommation de pièces. Les autres lignes vont à la
8 baisse; les salaires vont à la hausse. Au global,
9 ça donne zéro de plus.

10 Alors, une année donnée, si j'ai besoin de
11 faire plus de travaux par l'entremise de mes gens
12 qui font des interventions eux-mêmes dans les
13 postes, en salaire, il est possible... d'ailleurs,
14 on va s'assurer que tout ça soit équilibré. Et
15 donc, par exemple, un autre fournisseur, on aura
16 moins de travaux pour lui.

17 Q. **[63]** O.K. Est-ce que je dois comprendre que si vous
18 n'aviez pas à faire ces travaux de récupération, en
19 fait, vous pourriez en faire plus, de maintenance,
20 puisque vous avez développé un processus très
21 efficace?

22 (10 h 10)

23 R. Ça fait partie de notre défi, lorsqu'on est en
24 année projetée, de vivre l'année de façon un petit
25 peu différente que celle qu'on a planifiée. C'est

1 l'essence même d'exploiter un réseau à long terme.

2 Q. **[64]** Je vous remercie. Je vous amène maintenant à
3 la pièce HQT-13, Document 1.1, c'est la B-0059,
4 page 11, ligne 36, où vous nous dites :

5 Le défi de comblement de postes est
6 également associé à des mesures et des
7 circonstances temporaires mises en
8 place par la Vice-présidence
9 ressources humaines pour contrôler les
10 embauches.

11 Je comprends de votre preuve, là, que vous avez un
12 projet d'embauche en deux mille quinze (2015),
13 entre autres les engagements avec des syndicats. Ma
14 question : Puisque vous parlez d'un défi de
15 comblement, face à ce défi de comblement se
16 pourrait-il que vous ne soyez pas en mesure de
17 combler une bonne partie des postes nécessaires
18 pour effectuer toutes les interventions de
19 maintenance que vous avez prévues en deux mille
20 quinze (2015)?

21 R. Il faut que je refrène mon excitation à l'égard de
22 cette question. On est dans une meilleure posture
23 que jamais. Comme mentionné hier, on va avoir plus
24 d'effectifs disponibles que jamais avec ce qu'on a
25 mis en place cet automne. On a rattrapé le retard

1 au niveau des effectifs en deux mille quatorze
2 (2014).

3 Q. **[65]** Les effectifs sont là en ce moment?

4 R. Les effectifs sont là.

5 Q. **[66]** O.K.

6 R. À la hauteur du dossier deux mille quatorze (2014)
7 en ce moment, on engage cent trente (130) personnes
8 de plus. Le processus est démarré. Le processus
9 avec les allégements et les compromis qu'on a eus
10 avec le Syndicat du 1500, on a des allégements sur
11 les banques de permanentisation, et caetera, qui
12 vont raccourcir le processus de dotation et qui
13 jumellent un processus dans lequel ces gens-là vont
14 être formés et disponibles donc pour nos travaux
15 deux mille quinze (2015). Ça c'est quelque chose
16 qu'on n'a pas eu la chance d'avoir dans le passé et
17 qu'on va avoir cette année.

18 Donc, est-ce que ça fait en sorte que je
19 suis anxieux à savoir si je vais avoir trop de
20 personnes? Non.

21 Q. **[67]** Non, non, ce n'était pas ça la question.

22 R. Je n'en aurai pas trop. Et monsieur Rioux, il faut
23 toujours... il ne faut pas oublier qu'on peut
24 toujours gérer ou moduler la force de travail
25 temporaire également. Donc, là on a des permanents

1 qui vont entrer, mais on peut toujours moduler la
2 force de travail temporaire en fonction d'un... si
3 on a trop de gens. Première des choses.

4 Q. **[68]** Ma question était plus : allez-vous avoir
5 assez de gens, est-ce que les postes vont être
6 comblés...

7 R. Oui.

8 Q. **[69]** ... pour faire toutes ces choses-là?

9 R. En fait ce que je viens de vous répondre c'est que
10 je pense avoir peur d'en avoir trop. Mais jamais,
11 jamais... Et à cet égard-là, sur les tendances vous
12 avez vu qu'on a pris un facteur quand même de un
13 pour cent (1 %) au cas où il y aurait un retard ou
14 un pépin. Je ne pense pas qu'on... Je pense qu'on
15 est en situation très différente de par le passé à
16 cet égard-là.

17 Donc, je me résume si je suis capable. On
18 est dans une meilleure posture que jamais. On a
19 cent trente (130) personnes de métier qui vont
20 rentrer, prêtes, disponibles au travail dès le
21 moment où on commence nos travaux en deux mille
22 quinze (2015). Ce chiffre-là nous amène à un
23 chiffre supérieur à la demande qu'on a faite au
24 dossier tarifaire. C'est un calcul simpliste, mais
25 c'est pour vous dire qu'au niveau des ETC on va

1 avoir tout ce qu'il nous faut pour la première
2 fois, des gens formés. Donc, on est en business.

3 M. LOUIS-OMER RIOUX :

4 R. En addition, il faut comprendre qu'on a aussi prévu
5 des départs à la retraite dans nos... dans notre
6 prévision de façon à s'assurer de couvrir ces
7 éléments-là aussi pour avoir la force.

8 Q. [70] Mais j'ai compris de vos réponses aux demandes
9 de renseignements que le cent trente (130) c'est
10 cent trente (130) de plus, là. Ça ne prenait pas en
11 considération... les gens qui vont prendre leur
12 retraite, là, les cent trente (130) ne sont pas là
13 pour les remplacer. C'est que si des gens prennent
14 leur retraite, vous avez d'autres personnes qui
15 vont remplacer les retraités. Cent trente (130)
16 c'est vraiment cent trente (130) de plus dans la
17 force de travail. C'est ce que j'ai cru comprendre
18 de vos réponses aux demandes de renseignements.

19 M. LOUIS VECI :

20 R. Tous nos efforts de dotation - simplement me
21 corriger puis je pense que c'est ça que monsieur
22 Rioux s'en allait faire - tous nos efforts de
23 dotation prennent en compte, comme on l'a mentionné
24 dans un tableau qu'on a répondu en DDR, prennent en
25 compte des départs à la retraite probables. Alors

1 on va avoir des gens, comme monsieur Rioux s'en
2 allait le mentionner, on va avoir des gens qui vont
3 être formés, qui vont être en compagnonnage jusqu'à
4 tant que les gens partent à la retraite. Ça fait
5 partie des choses qui sont nécessaires pour, encore
6 une fois, maintenir l'exploitabilité du réseau dans
7 un état fiable.

8 Q. [71] Maintenant, d'avoir tous ces employés
9 supplémentaires, je comprends que vous avez déjà
10 une bonne force de travail, mais d'avoir des
11 employés supplémentaires est-ce que ça va vous
12 permettre de réduire le temps supplémentaire de
13 façon sérieuse et le retour aux externes de façon
14 sérieuse, et dans quelle proportion?

15 R. Comme indiqué dans le dossier, on réduit le temps
16 supplémentaire équivalent de cinquante-cinq (55)
17 ETC.

18 Q. [72] C'est quoi comme pourcentage par rapport au
19 temps supplémentaire?

20 R. Comme pourcentage ça nous amène au surtemps qu'on a
21 demandé dans le dossier à, je pense c'est trente
22 millions de dollars (30 M\$) par rapport à des
23 trente-cinq millions (35 M\$) dans les années
24 passées.

25 Q. [73] Et pour les contrats externes?

1 M. LOUIS-OMER RIOUX :

2 R. Bien, pour les contrats externes, un peu comme on
3 l'indiquait, il y avait eu des devancements cette
4 année. On a utilisé, en fait, si vous vous souvenez
5 l'an passé dans la cause on vous parlait des
6 systèmes d'incendie qu'il fallait remettre à neuf,
7 donc ça c'est des fournisseurs externes. On a une
8 partie de ces... On a pris de l'avance dans ce
9 dossier-là cette année et l'année prochaine on va
10 ralentir un petit peu ce volet-là. Par contre, il
11 va être quand même important au niveau, là, des
12 systèmes incendie et donc des... appelons ça des
13 services externes.

14 (10 h 15)

15 Q. **[74]** Services externes. Vous avez... Je vous amène
16 maintenant à HQT-13, Document 8, qui est la B-0052,
17 réponse aux demandes de renseignements d'UC, à la
18 page 9, la question 5... et 8, page 9... attendez,
19 là. B-0052, page 9 de 19... c'est parce que je n'ai
20 pas le bon... question 5.7, là, ça, ça ne
21 fonctionne pas. Attendez. Ah! non, c'est la
22 question 3.1. Alors, je suis à... bien, la réponse,
23 donc il n'y a pas de ligne dans ce que j'ai ici,
24 devant moi, mais à la troisième ligne du deuxième
25 paragraphe :

1 Bien que les simulations soient
2 poursuivies pour tendre vers
3 l'optimalité, celles-ci indiquent dès
4 à présent le besoin d'augmenter le
5 niveau des activités de maintenance.

6 Et un peu plus bas, à la fin du paragraphe :

7 [...] et amènent le Transporteur à
8 recommander l'augmentation de ses
9 activités de maintenance pour les
10 actifs les plus préoccupants [...]

11 Quand vous nous parlez d'augmentation de vos
12 activités de maintenance, est-ce que c'est juste
13 pour deux mille quinze (2015) ou c'est pour deux
14 mille quinze (2015) et toutes les années à venir ou
15 est-ce qu'il y a une période de temps, là, que vous
16 envisagez?

17 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

18 R. C'est clairement pour deux mille quinze (2015) et
19 pour les années à venir. D'ailleurs, ça me permet
20 peut-être de faire un commentaire sur quelque chose
21 que vous affirmiez plus tôt. Je me disais il y
22 avait peut-être un élément d'incompréhension. Le
23 Transporteur ne laisse pas arbitrairement augmenter
24 le niveau de risque et l'annonce comme étant une
25 efficience. Ce n'est pas du tout ça.

1 Ce qu'on fait c'est qu'on évalue le niveau
2 de risque actuel et à venir au niveau du parc
3 d'actifs et on regarde les stratégies qui nous
4 permettraient de contrôler l'effet de ce risque-là.
5 On pourrait prendre une recette, tel qu'on le
6 faisait en deux mille sept (2007), exclusivement
7 sur la pérennité. On pourrait investir pour
8 maintenir l'âge moyen du parc. Ce niveau-là
9 d'investissement, on le mentionnait hier, nous
10 amènerait à doubler nos investissements pérennité
11 facilement. Puis devinez l'impact tarifaire qui
12 viendrait avec ça.

13 Alors, ce qu'on fait plutôt, on regarde les
14 alternatives d'intervention en maintenance lorsque
15 c'est opportun, lorsque le bénéfice est là et avec
16 un niveau d'inves... d'efforts en maintenance
17 nettement moindre, on permet de contrôler l'impact
18 de ce risque-là. Donc, c'est une stratégie... Et
19 c'est dans ce sens-là qu'on dit que la stratégie de
20 pérennité c'est probablement la piste la plus
21 fondamentale de nos efforts d'efficience parce
22 qu'en termes d'impact sur les revenus requis puis
23 sur les tarifs c'est énorme.

24 Alors, oui, on va faire plus de
25 maintenance; oui, ça va être soutenu à la longue.

1 Et on va se servir des analyses qu'on fait au
2 terrain pour pouvoir confirmer de façon concrète où
3 est-ce qu'on a à travailler, travailler sur les
4 équipements les plus à risque, à ce moment-là on
5 s'appuie sur le vécu terrain.

6 Q. [75] Je vous remercie.

7 M. LOUIS-OMER RIOUX :

8 R. Peut-être un complément. Le volet... à chaque
9 année, en plus... en plus du modèle théorique, là,
10 on se souvient, là, où le taux de risque augmente,
11 à chaque année nos ingénieurs, on a les équipes
12 d'analyse de la performance de nos équipements, on
13 mesure l'ensemble de notre parc, les taux de bris,
14 comment ils évoluent, donc on remet un intrant
15 de... je dirais, de concrétitude, je vais prendre
16 ce mot-là, qui mesure vraiment si nos efforts...
17 parce que, vous savez, quand vous regardez l'indice
18 de continuité, je vais le dire comme ça, là, c'est
19 trop tard. Là on a eu un impact aux clients. Mais
20 on a des taux de bris qu'on voit sur nos
21 équipements, on les voit évoluer, soit à la hausse,
22 soit à la baisse. Et dépendant des... des travaux,
23 c'est comme ça qu'on choisit les travaux, on y va
24 pour diminuer notre taux de bris. Quand on diminue
25 notre taux de bris, les chances sont bonnes qu'on

1 impacte moins de clients. Tout ça à l'intérieur de
2 notre enveloppe. Et on le fait à chaque année avec
3 nos ingénieurs ce processus-là.

4 Q. [76] Pendant... je pense que vous allez être en
5 mesure... Et merci pour votre réponse, Madame, je
6 pense que je me suis peut-être mal exprimée, mais
7 on avait sensiblement compris cet aspect.
8 Quand vous évaluez, là, en début d'année... « Bon,
9 on peut aller réparer ça puis ça on ne le réparera
10 pas puis... » et vous faites des choix en cours
11 d'année, là, vous devez prioriser certaines choses
12 par rapport à d'autres. Alors, si pour prioriser
13 une chose, vous retardez une intervention qui avait
14 été prévue au cours d'une année et décidez de la
15 reporter, est-ce que le coût futur de cette
16 intervention-là va être plus élevé parce qu'elle
17 est faite plus tardivement?

18 R. Non. En fait, il faut voir... quand on fait le
19 choix, là, de ce qu'on appelle un peu notre
20 priorisation, là, des travaux dans l'année, on y va
21 vraiment avec l'impact sur la fiabilité. Ce qu'on
22 regarde dans notre analyse, évidemment on a
23 beaucoup d'interventions ciblées, on en a parlé,
24 là, beaucoup l'année passée, mais on va intervenir
25 sur des équipements qu'on connaît l'état. Il faut

1 comprendre que la maintenance de base, ce qu'on
2 appelle la maintenance systématique, c'est
3 essentiellement pour connaître l'état de
4 l'équipement.

5 Donc, je vous donne un exemple, aller faire
6 une maintenance systématique sur un sectionneur,
7 c'est essentiellement pour savoir s'il est en bon
8 état. Mais il y a beaucoup d'équipements qu'on
9 connaît déjà l'état, donc on va choisir
10 d'intervenir... on connaît l'état puis on sait que
11 c'est critique compte tenu de sa place sur le
12 réseau, on va choisir d'intervenir sur cet
13 équipement-là plutôt que d'aller voir l'état du
14 sectionneur qui est moins critique parce qu'on n'a
15 pas de problème de famille connu.

16 Bien sûr, à chaque année, il y a un
17 pourcentage qui se fait de notre force de travail,
18 qui est appelée à aller faire cette maintenance
19 systématique là. C'est pour ça que, est-ce que ça
20 va coûter plus cher aller vérifier l'état de ce
21 sectionneur-là dans deux ans? Non, ça va coûter le
22 même prix.

23 (10 h 26)

24 Q. [77] Parce que vous prenez pour acquis que les
25 seules choses qui sont reportées seraient des

1 vérifications, mais ça peut être des interventions
2 plus actives ou plus agressives, si vous me
3 permettez que...

4 M. LOUIS-OMER RIOUX :

5 R. Disons, écoutez, je ne vous dis pas que c'est
6 parfait, là, loin de là. Mais je vous dis que ce
7 qu'on fait, quand on analyse la performance de nos
8 équipements, par exemple sur un transformateur, les
9 mesures qu'on a prises sur notre transformateur
10 nous permettent de dire qu'on a des traversées à
11 aller remplacer sur cet équipement-là, qui est une
12 intervention ciblée parce qu'elle est coûteuse et
13 elle est lourde comme intervention. C'est bien que
14 certain que cette intervention-là, on va le
15 prioriser parce que c'est un actif stratégique.
16 Même si c'est coûteux d'intervenir, on va aller le
17 faire, comparativement à une autre. Et on... je ne
18 vous dis pas qu'à toutes les interventions la
19 mesure qu'on n'a pas été faire en termes d'état
20 que, est-ce qu'il va y avoir un bris plus tard,
21 mais là, on va le capter par notre taux de bris.

22 Par exemple, je reviens encore sur notre
23 sectionneur qu'on n'aura pas été... on va voir que
24 le taux de bris de ce type d'équipement là ou de
25 cette famille d'équipements là va aller en

1 augmentant. On surveille nos taux de bris
2 annuellement. Donc dès qu'il y a un changement à la
3 hausse ou à la baisse, on intervient de façon
4 préventive par la suite. On l'inclut dans notre
5 programme.

6 Q. [78] Je vous amène maintenant à HQT-13, Document-8,
7 réponse 3.1, qui était le début de ce même
8 paragraphe où vous nous dites :

9 L'évolution des risques de défaillance
10 est lente et la variation sur une
11 année est peu significative.

12 Vous voulez dire quoi puis à partir de quel moment
13 est-ce que le risque de défaillance devient
14 significatif? Et si le risque n'est pas
15 significatif pour une année, là, est-ce que ça veut
16 dire qu'il y a plein de choses qui peuvent se faire
17 une année ou une autre, là...

18 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

19 R. Le risque de défaillance est une... c'est une
20 courbe qui évolue dans le temps, c'est une
21 probabilité que l'équipement soit connaisse une
22 défaillance partielle ou une défaillance complète.
23 Il y a deux modèles qui sont utilisés dans nos
24 simulations. C'est une courbe qui évolue
25 graduellement dans le temps. Ce n'est pas une

1 courbe qui a un genou marqué puis tout à coup part
2 brutalement dans une direction. Alors évidemment,
3 sur un actif qui a une durée de vie de quarante
4 (40), cinquante (50) ans, on comprend que
5 l'obligation, l'urgence d'agir ne se mesure pas en
6 semaines, ne se mesure pas en mois. Ça se mesure
7 dans une plage de... un certain nombre d'années.

8 Q. [79] Combien à peu près?

9 R. Ça dépend des actifs puis ça dépend de leur modèle
10 de vieillissement. Chaque actif est modélisé avec
11 les comportements historiques du passé de ces
12 actifs-là. Alors vous vous imaginez qu'avec... on
13 résumait, là, qu'on a sept cent cinquante mille
14 (750 000) équipements, qu'on a probablement des
15 milliers de classes d'actifs, alors on ne va pas
16 rentrer dans la modélisation détaillée de chacun de
17 ceux-ci, mais on modélise basé sur les modèles et
18 du fournisseur et des comportements historiques
19 observés sur nos actifs passés, et caetera.
20 Également l'information qui vient de nos différents
21 balisages, ces informations-là. Alors, comme on
22 dit, on utilise ces modélisations-là pour projeter
23 à long terme le comportement du réseau. On peut
24 simuler différents rythmes de renouvellement des
25 actifs. On est encore dans le domaine de la

1 simulation. Ces simulations-là nous permettent de
2 voir les effets de ces différents rythmes-là.
3 Évidemment, s'il n'y avait aucune contrainte de
4 ressources, on pourrait renouveler d'une façon très
5 agressive, avoir un réseau dans une condition
6 impeccable avec une très faible probabilité de
7 défaillance. Mais il y a un coût qui se rattache à
8 ce scénario-là. Alors, on choisit un scénario qui
9 est optimal en termes de performance livrée et de
10 coût.

11 Alors, basé sur le scénario qu'on a
12 présentement, clairement, au niveau de notre
13 stratégie de pérennité, on l'a mentionné à maintes
14 reprises, on renouvelle graduellement nos
15 infrastructures. Pas à la même vitesse qu'elles ont
16 été construites, donc le parc va continuer à
17 vieillir. Et sur les individus qui restent en
18 réseau, c'est sur ces individus-là que c'est
19 important de faire une maintenance adaptée pour
20 leur permettre de continuer d'être performants en
21 réseau, et caetera. Donc, ça s'applique. Et
22 l'urgence d'agir ne se fait pas sur un horizon d'un
23 an, Maître Sicard, ça peut se faire sur un horizon
24 de deux ou trois ans.

25 Donc évidemment, on se sert de nos

1 diagnostics concrets, « concrétitude », comme
2 dirait mon collègue, pour incarner une simulation
3 puis une théorie. On regarde les comportements de
4 réseau, on planifie des plans d'intervention. Si,
5 au réel, contraintes de réseau, problématiques
6 diverses, bris comme les IH, on doit réécrire le
7 plan de match, on est dans un détail plus fin et on
8 réacommode les activités puis entre temps, on
9 travaille sur d'autres fronts pour continuer à
10 travailler à risque.

11 Q. [80] Je vous remercie. Si vous me donnez deux
12 secondes, je vois l'heure et je vous dirais c'est
13 parce que je me suis beaucoup promenée dans mes
14 feuilles, à partir des réponses, j'ai repris
15 d'autres questions.

16 Pour essayer d'être efficace, si vous
17 vouliez prendre une pause maintenant, ça me
18 permettrait possiblement de passer à travers toutes
19 ces réponses que nous avons eues et d'en annuler
20 plusieurs pour être beaucoup plus concise, peut-
21 être, et sauver... je me trouve à lire devant vous,
22 là, sans parler pour voir si je continue ou pas.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Écoutez, donc on va prendre la pause maintenant.

25 Considérons qu'il est dix heures et demie (10h30),

1 nous revenons à moins quart. Merci, bonne pause et
2 bonne gestion, Maître Sicard.
3 10 h 50
4 LE PRÉSIDENT :
5 Maître Sicard, votre décompte nous...
6 Me HÉLÈNE SICARD :
7 Je n'ai... j'ai encore des question mais beaucoup,
8 beaucoup... il y a... regardez, toutes les pages
9 sont parties.
10 LE PRÉSIDENT :
11 Vous en avez, vous croyez... quinze (15) minutes?
12 Me HÉLÈNE SICARD :
13 Selon les réponses, ça devrait être... selon les
14 réponses.
15 LE PRÉSIDENT :
16 Parfait.
17 Me HÉLÈNE SICARD :
18 Alors, je...
19 LE PRÉSIDENT :
20 Merci.
21 Me HÉLÈNE SICARD :
22 Q. **[81]** Merci. Je vous amène à B-52, toujours, HQD-13,
23 document 8, page 11 cette fois-ci de 19. Votre
24 réponse à la question 4.3, où UC vous demandait :
25 Quelles sont les raisons pour lesquelles le

1 Transporteur ne serait pas en mesure d'effectuer la
2 totalité des opérations de maintenance systématique
3 liées à la connaissance de l'état de l'équipement
4 au cours d'une année?

5 Et vous répondez :

6 Au cours d'une année, plusieurs
7 événements imprévus peuvent perturber
8 la réalisation des travaux [...]
9 Ainsi, si des bris majeurs reliés à
10 une famille d'équipements surviennent
11 et peuvent avoir un impact sur la
12 sécurité du personnel, le Transporteur
13 priorise les travaux pour corriger la
14 situation [...] De plus, des
15 événements climatiques [...]
16 peuvent survenir - là, je vous paraphrase - et on a
17 vu au cours du dossier toutes sortes de motifs de
18 report de travaux. Vous nous avez dit tout à
19 l'heure que, pour ce qui est de la main-d'oeuvre,
20 vous avez appliqué une indexation négative d'un
21 pour cent (1 %) cette année. Dans vos prévisions
22 budgétaires, considérant la possibilité de non-
23 réalisation de certaines activités qui ont été
24 planifiées - on le voit dans cette réponse que je
25 viens de vous lire - avez-vous une indexation

1 négative ou avez-vous inclus un pourcentage de
2 possibilité de non-réalisation? Comment le faites-
3 vous, si vous le faites?

4 M. LOUIS VECI :

5 R. La...

6 Q. **[82]** Si vous ne le faites pas, pourquoi?

7 R. Alors, tel que mentionné, tout d'abord, on est dans
8 un mode ou l'ordonnancement systématisé nous permet
9 de substituer des activités. On le rappelle, une
10 année projetée, ça peut aller dix-huit (18) mois
11 après qu'on l'ait projetée. Et donc, tous les
12 aléas, quels qu'ils soient, on va devoir substituer
13 des activités.

14 Vous parlez de la ligne salaire, c'en est
15 une. Il y en a plusieurs autres. Ce qui est
16 important de comprendre, c'est l'intervention sous-
17 jacente, l'intervention qu'on doit faire sur le
18 réseau en vertu du modèle, et la flexibilité qu'on
19 a de pouvoir faire une activité prioritaire à un
20 moment ou à un autre. C'est ça tout le bénéfice du
21 modèle.

22 Alors, sur les salaires, oui, on a pris un
23 facteur d'un pour cent (1 %). Ce qu'il faut
24 comprendre, c'est qu'en deux mille quatorze (2014),
25 on l'a vu dans l'année de base, mis à part le coût

1 de retraite, on a été capable de gérer activement
2 les travaux, les interventions qu'on allait faire
3 aux charges d'exploitation, avec toutes les
4 substitutions nécessaires. On a fait face à un
5 retard de dotation en début d'année mais, même avec
6 ça, on s'est mis un facteur de retard en deux mille
7 quatorze (2014).

8 Donc, si vous aviez vu l'année de base
9 avant ce facteur de retard-là, on serait à un
10 montant supérieur à la décision de l'année
11 dernière. Il y a donc un facteur de retard deux
12 mille quatorze (2014). On a en mis un aussi en deux
13 mille quinze (2015). Et c'est ce qu'on a. Pour le
14 reste, nos interventions... on compte répondre à
15 nos engagements, on compte les effectuer et, avec
16 le modèle qu'on a, avec toute la capacité, la
17 flexibilité qu'on a gagnées avec notre
18 ordonnancement, on va substituer lorsqu'il arrivera
19 une activité particulière qui ne peut pas être
20 faite, on va la substituer par une autre. Et on est
21 vraiment sur une bonne voie, après des défis
22 d'appropriation, après des défis de contexte
23 opérationnel, les choses - je touche du bois - les
24 choses vont bien.

25 Alors, à cet égard-là, je vous rassure, les

1 activités vont être effectuées, la maintenance
2 nécessaire sur le réseau va être effectuée pour
3 maintenir notre fiabilité.

4 Q. **[83]** O.K. Sauf que, dans la réponse que vous nous
5 donnez, vous nous parlez de plusieurs événements
6 imprévus qui peuvent perturber la réalisation des
7 travaux planifiés. Je comprends que vous nous
8 répondez que vous pouvez substituer d'autres
9 travaux d'un à l'autre. Sauf que je suis certaine
10 que d'un travail à l'autre, les coûts peuvent être
11 très différents dans vos interventions.

12 R. Tout à fait.

13 Q. **[84]** Ce n'est pas... c'est du travail qui va être
14 substitué, ce n'est pas nécessairement des coûts.
15 Alors, j'essayais de comprendre, puisqu'on l'a vécu
16 par le passé, et c'est fort possible avec notre
17 situation climatique que ça se reproduise, est-ce
18 que les événements imprévus... il y a un facteur,
19 par exemple, basé sur un pourcentage des
20 réalisations... des non-réalisations des années
21 passées puis des... peut-être des différentiels des
22 substitutions qu'il y a eu comme travaux, qui est
23 utilisé quand vous budgetez...

24 R. ... tel...

25 Q. **[85]** Je vais vous demander : pouvez-vous nous dire

1 oui ou non, est-ce que vous budgetez un pourcentage
2 de non-réalisation? Comme... comme vous avez fait
3 pour... vous avez une indexation négative de la
4 main-d'oeuvre au cas où les gens ne rentrent pas ou
5 ne soient pas là.

6 M. LOUIS-OMER RIOUX :

7 R. En fait, vous parliez de... dans la question et
8 dans le paragraphe cité, vous parliez de la
9 maintenance systématique.

10 Q. **[86]** Oui.

11 (10 h 55)

12 R. Bon, la maintenance systématique, c'est une petite
13 partie de l'ensemble de notre budget de maintenance
14 et accolé avec la maintenance systématique, on
15 budgette un nombre d'heures en maintenance
16 conditionnelle, qui est lié avec chacune des
17 interventions, qui peuvent être liées à chacune des
18 interventions de maintenance systématique.

19 La maintenance systématique, on identifie,
20 par exemple, une liste d'équipements sur lesquels
21 on veut aller faire notre maintenance systématique.

22 Pour vous donner un ordre de grandeur...

23 Q. **[87]** C'est parce qu'il me reste peu de temps. Ma
24 question est : Pour toutes ces maintenances, est-ce
25 que vous prévoyez... Dites-moi oui ou non, puis si

1 vous voulez expliquer après, vous m'expliquerez.
2 Mais est-ce qu'il y a un...
3 R. Je vous l'explique.
4 Q. [88] ... pourcentage de... si c'est possible...
5 LE PRÉSIDENT :
6 Oui, Maître Fréchette.
7 Me YVES FRÉCHETTE :
8 Laissons répondre! Le temps...
9 LE PRÉSIDENT :
10 On va vivre avec le temps.
11 Me YVES FRÉCHETTE :
12 Les questions sont bonnes.
13 LE PRÉSIDENT :
14 Mais, je veux dire, vous avez un panel qui essaie
15 de... tantôt, un panel qui semblait ne pas
16 comprendre la question. Là, vous avez un panel qui
17 comprend la question. Il veut répondre.
18 Me HÉLÈNE SICARD :
19 O.K.
20 LE PRÉSIDENT :
21 Alors, essayons que le panel réponde. Et puis je
22 gérerai le temps et...
23 Me HÉLÈNE SICARD :
24 O.K.
25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ça vous va?

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Je vous remercie.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Merci, Maître Sicard.

7 M. LOUIS-OMER RIOUX :

8 R. Vous allez voir, j'achève. Je reviens sur ma
9 maintenance systématique. On met, on budgette, on
10 planifie des heures de maintenance conditionnelle.
11 Ça représente pour chaque heure de maintenance
12 systématique, on budgette un point cinq heure (1,5)
13 de maintenance conditionnelle. Donc, qui peuvent,
14 parce qu'on ne le sait pas où ça va arriver, qui
15 peuvent arriver sur un équipement et pas sur un
16 autre, un autre équipement. Donc, ça nous donne
17 cette possibilité-là d'intervenir.

18 Lorsqu'on intervient sur un équipement puis
19 qu'il y a un bris plus important, on mesure l'état
20 puis on voit que l'état est dégradé, qu'il faut
21 intervenir. On a un budget d'heures qui est
22 planifié et qui, bon an mal an, on utilise
23 justement à l'intérieur de notre maintenance
24 systématique pour réparer les équipements ou pour
25 intervenir sur l'équipement avant qu'il y ait bris.

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Q. **[89]** Alors, si j'ai bien compris votre réponse,
3 parce que, ça, je ne l'ai pas vu dans la preuve, ce
4 ne serait pas une indexation négative, mais c'est
5 dans la maintenance conditionnelle, au lieu de
6 mettre une heure, vous allez mettre un point cinq
7 heure (1,5 h)?

8 R. Non. C'est qu'on planifie du temps de réparation
9 dans nos équipements, en plus de la maintenance
10 systématique. Parce que la maintenance
11 systématique, c'est une petite partie.

12 Q. **[90]** Oui, mais, là, c'est parce que j'ai compris ce
13 que vous nous avez dit, que dans la maintenance
14 conditionnelle, pour couvrir la maintenance
15 systématique au cas où, vous ajoutez un point cinq
16 (1,5) à chaque heure que vous avez planifié. C'est
17 ce que j'ai compris de votre réponse. J'ai peut-
18 être...

19 R. On ajoute un point cinq (1,5) pas pour dans un but
20 de faire de la maintenance systématique, c'est de
21 réparer. Parce que c'est une toute petite partie de
22 la maintenance systématique qui nous permet de voir
23 des problèmes. On prévoit, pour une heure de
24 maintenance systématique, un point cinq heure (1,5)
25 de réparations. Ceci étant dit, ces heures de

1 réparation là, quand elles ne sont pas consommées,
2 elles sont réinjectées en maintenance systématique.
3 Donc, il faut voir le global des deux qui fait
4 qu'on est capable, bon an mal an, de faire ce qu'on
5 a de planifié.

6 M. LOUIS VECI :

7 R. Peut-être un petit complément de réponse. Je sais
8 que le temps file. Mais il faut comprendre qu'il y
9 a cent trente-neuf (139) unités qui planifient de
10 la maintenance de façon centralisée. Et donc, s'il
11 y a un pépin ou une intervention qui se produit
12 dans une des unités dans une région, on est capable
13 de s'ajuster à l'intérieur des activités qu'on a à
14 faire dans les autres activités, dans les autres
15 unités. Donc, on a maintenant cette flexibilité-là
16 avec l'information et l'état des équipements. S'il
17 y a, en maintenance systématique, quatre cents
18 (400) transformateurs à grande cuve de prévues à
19 faire cette année et pendant trois, quatre ans,
20 cinq ans, bien, s'il y en a dix qu'on ne peut pas
21 faire à tel endroit, on peut facilement en faire,
22 remplacer ces dix là par dix autres qui sont
23 prévues déjà et qu'on connaît qu'on doit faire.
24 Alors, c'est comme ça qu'on s'assure de pouvoir
25 réaliser nos engagements en maintenance.

1 Q. [91] Merci. Je vous amène maintenant à HQT-13,
2 Document 1, page 13. Je m'excuse. HQT-3, Document 1
3 page... Je trouvais que ma référence ne
4 fonctionnait pas. Je sais pourquoi.

5 LE PRÉSIDENT :

6 C'est quoi la page, Maître Sicard?

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Page 13.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Et la pièce en cote Régie, c'est B-008.

13 Q. [92] Alors, à la ligne 26, vous nous dites :

14 En somme, ces nouvelles initiatives...

15 et vous parlez de la planification et de
16 l'ordonnancement des travaux que vous faites
17 maintenant, qui est votre nouveau système,

18 ... donneront lieu à une diminution du
19 temps consacré à la répartition du
20 travail, à l'ordonnancement et au
21 ré-ordonnancement du travail, à la
22 gestion des pré-requis, au
23 regroupement des travaux et enfin, au
24 suivi même de l'avancement des
25 travaux.

1 Avez-vous chiffré ou avez-vous une cible de cette
2 diminution du temps à atteindre, puis qui serait
3 l'efficience qui en découlerait puis que vous
4 maintiendriez en maintenant ce système?

5 M. LOUIS-OMER RIOUX :

6 R. En fait, notre système d'ordonnancement nous permet
7 d'équilibrer la charge de travail qu'on a à faire
8 avec les ressources qu'on a, nous permet de mieux
9 utiliser nos ressources puis de les injecter
10 justement pour permettre de faire le maximum en
11 termes de travaux de maintenance. Et donc chaque
12 gain que l'on obtient à pied d'oeuvre on le ré-
13 injecte dans des travaux à pied d'oeuvre.

14 (11 h 05)

15 Q. **[93]** Oui, sauf que ma question : Vous avez mis en
16 place ce système pour être plus efficace, on
17 s'entend?

18 R. Tout à fait.

19 Q. **[94]** Et il appert que, selon votre preuve, ce
20 serait un très bon système. Vous saviez comment
21 c'était avant, vous savez comment c'est maintenant.
22 Pour vérifier l'efficacité de votre système et de
23 votre énoncé ici que ça va donner lieu à une
24 diminution du temps consacré, ma question était :
25 L'avez-vous chiffré ça, l'avez-vous estimé ce que

1 vous gagnez comme temps consacré?

2 R. En fait, ce que l'on a... ce que l'on tente de
3 faire c'est d'avoir un temps à pied d'oeuvre plus
4 grand. Donc, notre ratio de temps à pied d'oeuvre
5 plus grand, diminuer notre logistique, notre temps
6 de transport qui sont moins à pied d'oeuvre, en
7 ordonnant nos travaux de façon plus précise.

8 Q. [95] Et l'avez-vous chiffré, avez-vous essayé? Est-
9 ce que vous en avez fait, par exemple, une cible?
10 J'avais X en deux mille onze (2011) avant que ça
11 s'applique, il faut qu'en deux mille quinze (2015)
12 j'aie Y.

13 M. LOUIS VECI :

14 R. Alors au panel 1, vous avez vu un peu l'image de ce
15 que nos projets de pérennité jumelés avec les
16 travaux de maintenance pour lesquels on a un
17 accroissement nécessaire de maintenance à effectuer
18 alors que l'on est en milieu de durée de vie, vous
19 avez vu la courbe théorique des OTC qui auraient
20 été nécessaires pour réaliser l'ensemble de la
21 croissance qui était là si on avait rien changé.

22 Ce que l'on démontre dans cette courbe-là
23 c'est qu'on l'a battue. Comment on l'a battue? On
24 l'a battue avec des mesures comme celle-là, comme
25 l'ordonnement, comme les systèmes. C'est comme

1 ça que vous pouvez mesurer tout en maintenant une
2 fiabilité que le jeu en valait la chandelle.

3 Q. **[96]** Alors sur cette courbe où on a été à quatorze
4 pour cent (14 %) de gain d'efficience puis tout à
5 coup on est à cinq pour cent (5 %), ça représentait
6 savez-vous quel pourcentage de ce gain-là, cette
7 activité-là représente ou cette nouvelle façon de
8 planifier et d'ordonnancer? Ce que ça vous a donné,
9 là, c'est quelle partie du cinq pour cent (5 %) ?

10 R. Alors je pense que l'on a été clair sur le tableau
11 sur ce que l'on avait par rapport à la courbe
12 théorique, comment on avait battu la courbe
13 théorique selon le temps qui aurait été nécessaire
14 si on n'avait pas changé les façons de faire.

15 Ce qu'il faut comprendre dans
16 l'ordonnancement, c'est bon et pour les projets
17 d'investissements. Alors lorsque l'on sauve du
18 temps en projets d'investissements, comme on l'a
19 mentionné hier, je me retrouve, si je me retrouve à
20 avoir moins de coûts capitalisés, j'ai une pression
21 sur les charges d'exploitation. O.K. Déjà là, des
22 vases communicants. C'est très important. Et on a
23 quand même fait ça parce que c'est bon pour la
24 clientèle à long terme, madame Roquet l'a
25 mentionné, si on est capable de réduire ou être

1 plus efficient dans nos projets d'investissements,
2 le tarif est également sur la durée de vie, là,
3 affecté positivement. Donc, ça c'est une des
4 mesures.

5 La deuxième mesure au niveau des charges
6 d'exploitation. Il y a également on doit absorber
7 la croissance, On doit absorber toutes les
8 activités effectuées. Tout ça avant même de livrer
9 notre pourcentage d'efficience dans la formule
10 paramétrique d'un pour cent (1 %). C'est ce que
11 l'ordonnancement nous permet de faire.

12 Je me permets également de dire ça se fait
13 sur plusieurs années. Alors quand monsieur
14 Boulanger expliquait qu'en deux mille douze (2012)
15 on a profité d'une fenêtre de départ à la retraite,
16 la raison pour laquelle on s'est, entre guillemets,
17 permis de faire ça c'était en perspective de ce qui
18 s'en venait en termes d'ordonnancement et de nous
19 permettre de mieux faire et de faire plus avec
20 moins de gens.

21 Alors si on me demande ponctuellement,
22 aujourd'hui ou une journée donnée ou une année
23 donnée, il faut regarder ça. C'est un gain
24 structurel sur une application et des processus
25 structureaux qui ont changé et qui, ceux-là, sont

1 bons pour toujours.

2 Et aujourd'hui quand on vous dépose une
3 demande avec des besoins de maintenance c'est des
4 besoins de maintenance qui prennent en compte toute
5 cette efficience-là, cette structure-là et cet
6 ordonnancement-là.

7 Q. [97] O.K. Alors pour résumer, est-ce que je... Mais
8 merci quand même de vos informations. Vous n'avez
9 pas cherché à chiffrer ce que vous devriez gagner
10 par cette planification-là? Tout ce qui vous
11 indique que ça soit à moindre coût qu'avant,
12 mais...

13 R. On a regardé la courbe qui s'en venait de tout ce
14 qu'il y avait à être effectué par nos gens puis on
15 s'est dit si on ne fait rien, si on ne change pas
16 nos modèles, si on ne change pas nos processus, si
17 on n'est pas en négociation en relations de travail
18 pour améliorer tout ça, on va devoir consommer
19 beaucoup plus de gens. De battre cette courbe-là
20 c'est ce qui était très important pour nous.

21 Aujourd'hui, je vous dirais que l'on va
22 faire face à un défi similaire. On vous l'a
23 mentionné, on a regardé les années qui s'en
24 viennent. On a énormément de projets ne générant
25 pas de revenus qui s'en viennent.

1 (11 h 10)

2 Donc, notre force de travail, il va falloir que
3 tout cet ordonnancement-l a nous permette, encore
4 une fois, de battre des courbes th eoriques alors
5 que la tendance serait normalement   la hausse sur
6 la consommation de personnel qu'on va devoir
7 utiliser pour faire nos projets de remplacement et
8 pour faire notre maintenance.

9 Q. [98] Merci. Maintenant, en rafale, l a,   B-4,
10 HQT-1, document 1,   la page 7, les lignes 18   29,
11 j'ai touch  le sujet avec monsieur Boulanger hier.

12 Me H EL ENE SICARD :

13 Et ce sera ma derni re ligne de questions, Monsieur
14 le Pr sident.

15 Q. [99] Vous nous dites, lignes 18   29 :

16   cet  gard, le Transporteur est
17 d'avis que le mod le de gestion des
18 actifs, concr t s  par la mise en
19 place de nombreuses initiatives
20 d'am lioration, est le plus   m me de
21 permettre une optimisation globale de
22 ses co ts, tout en assurant la
23 fiabilit  du r seau.

24 En effet, ces initiatives, dont la
25 r ing nierie de la cha ne

1 d'approvisionnement, les outils de
2 simulation mettant en relation
3 maintenance, pérennité et progression
4 du risque, l'ordonnancement optimisé
5 des travaux, l'innovation
6 technologique et la démarche
7 d'amélioration des projets,
8 accroîtront l'efficience dans les
9 processus et dans l'utilisation des
10 ressources humaines et matérielles du
11 Transporteur.

12 Je vais vous parler d'innovation technologique.
13 Avez-vous estimé le pourcentage de gain
14 d'efficience que vous tirez ou qui pourra... qui
15 serait dû, là, en deux mille quinze (2015), suite à
16 l'adoption de diverses nouvelles technologies? Vous
17 en citez plusieurs, là, dans la preuve, entre
18 autres, HQT-13, document 8, page 15, les tablettes
19 informatiques, les téléphones intelligents. À
20 HQT-13, document 8, page... oups! il me manque une
21 page. Voilà. Avez-vous estimé...

22 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

23 R. Le numéro de la question?

24 Q. **[100]** Ah! vous voulez les références. La première
25 question, je vous l'ai donnée, c'est HQT-1,

1 document 1, estimer le pourcentage des gains
2 d'efficience qui serait dû aux nouvelles
3 technologies, là.

4 M. LOUIS VECI :

5 R. Le temps que madame Roquet se prépare. Encore une
6 fois, ce qu'on a fait de très bien à l'égard de
7 l'innovation technologique, l'innovation
8 technologique, on débute par une panoplie, un
9 portefeuille de projets qui sont de la recherche
10 pure et qui finissent par donner de la recherche
11 appliquée à nos besoins. On a tenté d'influencer
12 beaucoup les intrants pour ce qui est de notre
13 contexte particulier à nous. Monsieur Boulanger
14 mentionnait qu'on était un des principaux
15 utilisateurs et c'est à cet égard-là qu'il en
16 parlait. De dire, on a un pouvoir d'influence
17 important. On a donc influencé nos projets
18 d'innovation technologique pour les amener vers
19 quelque chose qui nous aiderait dans notre gestion
20 des actifs. Donc, mieux connaître l'état réel de
21 nos actifs, les méthodes d'intervention, s'il y a
22 lieu, pour réduire nos coûts de maintenance, la
23 qualité des équipements.

24 La qualité des équipements, je l'ai
25 mentionné tantôt, c'est clé, c'est critique, ils

1 font des tests pour nous également. La qualité
2 d'équipements, aller mesurer ce que ça rapporte
3 d'avoir un équipement de qualité pour la durée de
4 vie complète plutôt qu'un équipement qui commence à
5 avoir des défaillances plus jeune, c'est très
6 difficile d'aller le mesurer. Par contre, on sait
7 que c'est très bénéfique.

8 Ce qu'on a fait également, on a des
9 recherches à l'égard de la capacité de transit.
10 Donc, à cet égard-là, je vous dirais que si on
11 évite... si on est capable de mieux opérer notre
12 réseau puis qu'on évite de mettre un nouvel actif
13 sur le réseau, ça fait un actif de moins à
14 maintenir. Avoir un actif de moins à maintenir, le
15 mesurer, je peux toujours bien le faire mais ça
16 demeure encore dans le domaine des simulations.

17 Gérer le réseau, comment on fait pour gérer
18 le réseau. Tout ce qui peut entourer ça pour avoir
19 une gestion du réseau de façon optimale. Les
20 technologies habilitantes. Alors, c'est de ça dont
21 on fait part ou on mentionne dans notre dossier
22 quand on parle de transformateur de puissance,
23 quand on parle d'utiliser ou de vérifier la
24 capacité thermique de nos lignes puis dire :
25 « Bien, écoutez, normalement, dans une journée de

1 chaleur, il y a une cambrure plus grande dans nos
2 conducteurs, bien, on doit transiter moins. » Mais,
3 par contre, s'il y a du vent, est-ce qu'on a le
4 même résultat? Est-ce qu'on peut transiter plus
5 parce que le vent va venir affecter un petit peu
6 moins ce qu'on peut transiter?

7 C'est ce qui nous aide à opérer de façon
8 optimale tout en étant fiable. Et, lorsque
9 possible, en était optimal dans nos coûts et en
10 ajustant des coûts. Alors, voici ce qu'est
11 l'innovation technologique, c'est comme ça qu'on
12 veut s'en servir. Mieux gérer nos actifs, mieux
13 opérer notre réseau de façon intelligente.

14 Q. **[101]** Mais je comprends de votre preuve, et vous le
15 dites à différents moments, par exemple, à la pièce
16 B-008, HQT-3, document 1, pages 11 et 12, vous
17 parlez du projet IMAGINE et vous indiquez :

18 Cette approche contribue à diminuer le
19 temps de transport associé aux
20 interventions autrement requises sur
21 le terrain.

22 À B-008 toujours, à la page 14, vous parlez
23 d'innovations et de différents éléments, dont :

24 [...] un robot permettant de faire des
25 inspections et des réparations sur les

1 lignes électriques dans différents...
2 dans des zones d'accès difficile [...]
3 Ce qu'on veut savoir c'est, ça, ça apporte de
4 l'efficience, tout ça. Est-ce que vous avez une
5 cible? Est-ce que le progrès technologique et les
6 technologies que vous adoptées... c'est une bonne
7 chose, là, mais il y a quand même un coût à ces
8 technologies-là. Alors, coûts bénéfices, quelque
9 part. Avez-vous une cible d'efficience par rapport
10 à ces technologies-là puis est-ce que vous
11 l'évaluez, est-ce qu'on l'a rencontrée, est-ce
12 qu'on est dans la ligne, est-ce que ça a du bon
13 sens, est-ce que ça nous bénéficie? C'est quoi
14 l'efficience qui en découle, est-ce que vous le
15 faites ça? Ou vous vous dites bien « Bien ça va
16 aller mieux puis on le prend puis on roule avec
17 puis on regarde le tout au global puis on ne
18 regarde pas de façon précise ce que ça, ça a
19 apporté »?

20 (11 h 15)

21 M. LOUIS VECI :

22 R. Je vais vous donner l'exemple que vous avez
23 mentionné ou vous avez cité. Vous avez cité, par
24 exemple, les initiatives à l'égard d'Imagine ou de
25 la télémaintenance qui pourrait devenir de la

1 télésurveillance. Alors, quand on parle de frais de
2 déplacements, ce qu'on veut dire, c'est que
3 lorsqu'on est connecté puis on a des moniteurs avec
4 nos sondes Hydran ou nos Qualitrol, on voit la
5 température de l'huile augmenter à distance. Ça
6 nous permet, par exemple, d'être certain de devoir
7 faire une intervention à cet endroit-là et de ne
8 pas avoir, par exemple, un cycle d'intervention
9 normalement prévu, quelqu'un va s'y rendre puis
10 qu'il n'aurait peut-être pas dû y aller parce que
11 ce n'était pas prioritaire. Alors ça, c'est de
12 l'efficience.

13 Maintenant, allons mesurer ce que ça veut
14 dire. Et comment peut-on mesurer un évitement d'un
15 déplacement, O.K., sur un exemple comme je viens de
16 vous mentionner ou un évitement d'un équipement qui
17 aurait peut-être brisé si ça n'avait été de la
18 lumière rouge qui est allumée parce que l'huile a
19 augmentée? Alors... puis là, je parle d'une seule
20 initiative. Comme vous en avez vu, il y a une liste
21 exhaustive d'initiatives qui peuvent se produire
22 avant, pendant, on prend toutes les mesures
23 nécessaires pour pouvoir optimiser le coût de nos
24 projets, de notre maintenance, nos investissements.
25 Il faut vraiment, à cet égard-là, je m'en remets

1 encore une fois à tous les indicateurs qu'on peut
2 retrouver dans le dossier sur l'efficience, sur les
3 coûts, sur les investissements. De pondérer ce
4 qu'on met en charges d'exploitation, de pondérer ce
5 qu'on met en investissement et également de mesurer
6 l'effet que ça peut avoir sur notre fiabilité.

7 M. LOUIS-OMER RIOUX :

8 R. Peut-être en complément, un exemple que vous avez
9 cité, là, Imagine et mon collègue, oui, et le
10 robot, mon collègue parlait de la mesure de l'huile
11 des transformateurs, par exemple, on y va, là, dans
12 le modèle, je crois, là, j'y vais de mémoire, là,
13 on se disait : « Bien, on va éviter le bris d'un ou
14 deux transformateurs par année. »

15 Q. **[102]** O.K.

16 R. Je vous donne ça, là, comme exemple.

17 Q. **[103]** Oui, voilà.

18 R. Il faut savoir qu'on a une population de proche
19 trois mille (3000) transformateurs et là, comment
20 on peut monitorer le fait qu'on évite un ou des
21 transformateurs quand notre taux de bris diminue
22 par toutes sortes d'autres interventions aussi?
23 Donc oui, il y a la supervision, mais il y a aussi
24 les interventions ciblées, il y aussi... Donc nous,
25 ce qu'on monitore, c'est globalement est-ce que

1 notre taux de bris des transformateurs diminue? Et
2 oui, il diminue. Maintenant, de vous dire est-ce
3 que j'ai évité spécifiquement par la mesure de
4 l'huile? Est-ce que je l'aurais attrapé autrement?
5 Ça devient difficile. Je vous donne ça comme
6 exemple, mais si je le reporte à un paquet d'autres
7 affaires, notre robot, on s'en sert
8 particulièrement présentement pour les traversées
9 de fleuve. De vous dire « Oui, mais là, j'ai-tu
10 économisé? J'aurais dû retirer la ligne, la mettre
11 hors charge. Bon, on transitait ce jour-là, ça
12 coûte quoi? C'est quoi les revenus qu'on n'a pas
13 eus? Est-ce qu'on aurait dû couper des ventes à ce
14 moment-là pour pouvoir, sans utiliser le robot, y
15 aller avec nos travailleurs? », ça devient très
16 très difficile d'évaluer ces coûts-là. Il faut le
17 regarder plus globalement.

18 Q. **[104]** O.K. Donc, je comprends donc quand vous nous
19 parlez d'efficience, que ce soit tous les moyens,
20 là, dont on a parlé au cours de ce contre-
21 interrogatoire-ci, pour vous, là, tout ça c'est un
22 « melting pot » c'est pris ensemble et on regarde
23 au résultat comme quoi il y a moins de bris, de
24 défaillance, il y a moins de pertes de charges et
25 on avance juste avec ça? Principalement avec ça, en

1 tout cas?

2 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

3 R. Moi, ce que je dirais, c'est que lorsqu'on propose
4 des initiatives, il y a un « business case » pour
5 proposer une initiative ou du moins, comme
6 mentionné au niveau de la... pardon. Lorsqu'on
7 propose une initiative, il y a un « business case »
8 par rapport à l'initiative qui se raffine, je
9 pense, entre autres, à l'ARD, quand on est beaucoup
10 plus exploratoire puis plus tard, dans un élément
11 plus concret. Par ailleurs, plusieurs initiatives
12 visent la même finalité. Alors c'est dans le suivi
13 de l'efficacité de ces interventions-là,
14 individuellement, qu'on se retrouve devant une
15 impossibilité.

16 Q. **[105]** Ça termine mes questions, Monsieur le
17 Président.

18 (11 h 20)

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître Sicard. Maître Cadrin, pour l'AHQ-
21 ARQ? Bonjour, Maître Cadrin.

22 Me STEVE CADRIN :

23 Bonjour à vous. Madame et Monsieur les Régisseurs.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Vous avez annoncé quarante-cinq (45) minutes?

1 Me STEVE CADRIN :

2 Oui.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Est-ce que vous allez demeurer dans les quarante-
5 cinq (45) minutes? Juste savoir. Je ne voudrais pas
6 vous interrompre. Alors on va filer, on va filer
7 avec vous jusqu'à l'heure du dîner.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Bien, filons pour l'instant, parce que je pense que
10 j'en ai peut-être pour une heure au total.

11 LE PRÉSIDENT :

12 O.K. Ce que vous aviez informé, ce n'était pas tout
13 à fait ça.

14 Me STEVE CADRIN :

15 Entre quarante-cinq (45) et une heure en fonction
16 de...

17 LE PRÉSIDENT :

18 Allez-y!

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

20 Q. **[106]** Bonjour aux gens du panel. Alors, ma première
21 ligne de questions va porter sur le document
22 HQT-13, Document 1 (B-43). Et ce sera aux pages 39
23 et 40, en fait page 40, je pense, la question
24 25.1.2.

25

1 Mme STÉPHANIE CARON :

2 R. Excusez-moi, est-ce que c'est la DDR 1 ou 2?

3 Q. **[107]** DDR 1 de la Régie. Peut-être pour expliquer
4 le contexte pendant que vous allez avec les pages.
5 On a discuté dans la réponse précédente, 25.1.1, je
6 vais vous parler de la question 25.1.2 par la
7 suite, on mentionne :

8 Le Transporteur précise que le taux
9 d'utilisation de 100 % du réseau de
10 transport en 2013 représente le
11 rapport entre d'une part l'utilisation
12 du réseau de transport à l'heure de
13 pointe [...]

14 Alors, on parle d'une utilisation à cent pour cent
15 (100 %) du réseau de transport en deux mille treize
16 (2013). Et la question subséquente, là, 25.1.2 :

17 Veuillez expliquer si l'atteinte de la
18 capacité limite d'utilisation du
19 réseau de transport a amené le
20 Transporteur à déployer des mesures
21 d'exploitation particulières. Veuillez
22 décrire ces mesures, le cas échéant.

23 Vous décrivez les différentes mesures. En fait,
24 vous faites deux réponses. La première c'est :

25 L'atteinte de la capacité limite

1 d'utilisation du réseau de transport
2 n'entraîne pas nécessairement le
3 déploiement de mesures d'exploitation
4 particulières.

5 La première partie de la réponse. Deuxième partie :

6 Le Transporteur a mis en oeuvre des
7 moyens de gestion nécessaires afin 8
8 de franchir cette période de forte
9 demande :

10 Il y a trois boulets.

11 • Interruption de charges de grands
12 consommateurs en vertu d'ententes;

13 Deuxièmement,

14 • Réception des réseaux voisins;

15 Et troisièmement,

16 • Appels au public pour réduire sa
17 consommation d'électricité durant les
18 heures de pointe.

19 Première question : Quant aux réceptions des
20 réseaux voisins, si on prend le cas de deux mille
21 treize (2013) où le réseau est déjà sollicité à
22 cent pour cent (100 %), ce que j'en comprends,
23 peut-être juste m'expliquer conceptuellement
24 comment ça fonctionne si je rajoute de la charge
25 qui vient des réseaux voisins, comment je peux

1 l'absorber si j'ai cent pour cent? Vous allez peut-
2 être m'expliquer des choses que je comprends mal.

3 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

4 R. Je pense que ça vaut la peine, c'est intéressant
5 que vous indiquiez la précision, parce que c'est
6 utile. Donc, il faut comprendre que le taux
7 d'utilisation, juste pour être sûr qu'on est sur
8 une base de compréhension commune, c'est une
9 consommation réelle divisée par une capacité
10 théorique. Alors donc, l'automne qui précède,
11 l'automne qui précède la pointe de l'année X, on
12 fait une analyse de l'état du réseau, on tient
13 compte peut-être de l'absence de certains
14 équipements importants qui affectent la capacité de
15 la pointe et pour lesquels on prévoit une
16 indisponibilité disons dans les prochains mois, et
17 on arrive avec une... Puis, là, on fait différents
18 scénarios principalement qui tiennent compte des
19 besoins québécois maximaux, et caetera. Puis on
20 dit, c'est probablement ça le scénario qui va se
21 passer à la pointe puis qui reflète les limites de
22 la capacité qu'on aura au réseau à la pointe.

23 Par ailleurs, en temps réel, lorsque la
24 pointe se matérialise, la configuration du réseau
25 n'est pas nécessairement exactement le scénario

1 estimé. On se comprend? Donc, on pourrait se
2 retrouver dans une situation où, en temps réel, les
3 configurations, les hypothèses qui ont été prises
4 pour estimer la capacité à la pointe ne sont pas
5 tout à fait les mêmes. Et donc, on pourrait se
6 retrouver théoriquement avec une utilisation qui
7 serait même supérieure à la valeur supposée à la
8 pointe. On pourrait se retrouver avec un cent un
9 pour cent (101 %) même si, intuitivement, ça ne
10 fait pas de sens.

11 Alors, il faut comprendre donc, lorsqu'on
12 arrive dans les journées de pointe, on planifie de
13 façon plus concrète dans les derniers jours les
14 hypothèses qui étaient posées à l'automne, on a des
15 scénarios en termes de comment rencontrerons-nous
16 les besoins, il y a des moyens de gestion qui
17 existent, et caetera. Et on applique les moyens de
18 gestion en fonction des considérations immédiates
19 du dernier horizon de temps. Et c'est dans ce sens-
20 là qu'on n'a pas pris des mesures d'exploitation
21 particulières. On a pris des mesures d'exploitation
22 qui sont disponibles pour gérer la consommation du
23 jour qui venait, donc pour gérer cette pointe-là.
24 Puis dans ces moyens de gestion là qui étaient
25 disponibles, il y avait l'interruptible qui était

1 disponible, il y avait les imports en réception, il
2 y avait des appels au public, le cas échéant.

3 M. LOUIS-OMER RIOUX :

4 R. Peut-être en complément. Par rapport aux imports,
5 il faut comprendre que notre transport, notre
6 réseau, sa capacité sert à amener de la production
7 du nord vers la charge au sud. Et c'est là qu'on
8 frappe notre capacité de transport. Quand on
9 importe, on ne se sert pas d'une grande partie de
10 notre réseau. On va le chercher au sud. Donc, quand
11 même qu'on approche cent pour cent (100 %) sur la
12 capacité de transport, en injectant tout proche de
13 l'île de Montréal, puis on importe, vous savez, nos
14 interconnexions sont proches de la charge, donc ça
15 prend beaucoup moins de capacité de transport. Ce
16 n'est pas un pour un, là, mais on peut dépasser le
17 cent pour cent (100 %) théorique de notre... à
18 cause des imports.

19 (11 h 25)

20 Q. **[108]** Si j'allais juste sur le point d'imports,
21 c'est ça que je voulais établir avec vous. Vous me
22 répondez, et j'en comprends parce que je viens de
23 faire un dossier il n'y a pas de ça si longtemps où
24 on parlait de la ligne nord-sud, là. Alors je me
25 posais cette question-là où j'étais... tu sais

1 comprendre, bon. Je comprends que si on arrive plus
2 au sud, dans le fond ce que vous me parlez votre
3 cent pour cent (100 %) c'est peut-être plus l'axe
4 nord-sud. Mais quand on vient d'est-ouest, à ce
5 moment-là vous avez des capacités qui vous
6 permettent de desservir mieux la charge qui est
7 principalement dans la région de Montréal, on
8 s'entend?

9 R. Oui. Bien, fondamentalement, la congestion sur le
10 réseau de transport est dans un axe nord-sud
11 provenant de Manic/Québec ou provenant de ce que
12 l'on appelle Baie James, les limites Baie James,
13 donc, les limites de transport sont dans ces deux
14 axes-là principalement.

15 Q. **[109]** Alors quand on atteint cette limite-là nord-
16 sud, on peut quand même aller d'est-ouest? Ça
17 existe encore cette flexibilité-là si je comprends
18 bien?

19 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

20 R. En fait, moi, je veux juste... ce n'est peut-être
21 pas le... Je ne veux pas nuire à votre
22 compréhension, mais en même temps je veux... je
23 veux rester dans le cadre du dossier que l'on
24 étudie ici. Donc, je résume. Lorsque l'on regarde
25 le taux d'utilisation, on regarde le taux

1 d'utilisation réel par rapport à un scénario qui
2 était hypothétique, qui était basé sur des
3 hypothèses de configuration de réseau probables,
4 exigeantes, contraignantes à un moment de pointe.
5 La configuration réelle au moment de la pointe peut
6 être légèrement différente. Dans cette
7 configuration-là, on présume la capacité d'import
8 et elle a été utilisée dans le jour de la pointe de
9 deux mille treize (2013).

10 M. LOUIS-OMER RIOUX :

11 R. En complément, juste pour être bien clair, là. La
12 capacité, la capacité d'import...

13 Q. **[110]** Vous remarquez, je ne pose pas de questions.
14 Alors c'est correct.

15 R. Non, je sais.

16 Q. **[111]** Je taquine là.

17 R. C'est parce que...

18 Q. **[112]** Allez-y, je veux comprendre.

19 R. Parce que si c'est vraiment le volet import, la
20 capacité d'import n'est pas un pour un. Autrement
21 dit, un mégawatt que j'importe ne représente pas un
22 mégawatt que je n'ai plus besoin de transporter. Ce
23 n'est pas tout à fait ça. Par contre, il y a une
24 partie de ça qui peut servir à alimenter la charge
25 locale, mais ce n'est pas suffisant pour faire face

1 à toutes les situations. Il faut juste comprendre
2 ça.

3 Q. **[113]** Merci de toutes vos précisions. Il n'y a pas
4 de problème. Alors écoutez, autre sujet, le boulet
5 suivant « Appel au public pour réduire sa
6 consommation en électricité durant les heures de
7 pointe ». Peut-être là j'ai peut-être une petite
8 incompréhension comment ça fonctionne, là, mais
9 est-ce que le Transporteur évalue la réduction de
10 la consommation en électricité apportée par les
11 appels au public, dans un premier temps?

12 R. C'est très difficile. Oui, on l'évalue, mais c'est
13 très difficile. On y va a posteriori généralement
14 quand on fait un appel au public, on évalue notre
15 prévision que l'on avait dans cette journée-là de
16 consommation avec celle qui a été réelle. On fait
17 une évaluation parce que l'on ne peut pas mesurer
18 ça finement. C'est une évaluation seulement.

19 Q. **[114]** Donc, en mode prévisionnel il n'y en a pas
20 vraiment?

21 R. Pas du tout.

22 Q. **[115]** Parce que vous dites c'est un moyen de
23 gestion.

24 R. C'est un moyen de gestion, mais on ne le met pas en
25 prévisionnel.

1 Q. **[116]** D'accord. Mais ça gère, comment vous savez
2 que ça va gérer quelque chose en avance à ce
3 moment-là si vous n'êtes pas capable de savoir quel
4 est le résultat, jusqu'à quel point?

5 R. En fait, on sait à peu près qu'est-ce que ça vaut.

6 Q. **[117]** Oui.

7 R. Ça vaut quelques centaines de mégawatts, pas des
8 milliers de mégawatts. Et on peut l'utiliser pas
9 souvent. Plus on l'utilise, moins ça vaut de quoi.
10 Ça c'est le comportement humain, point à la ligne,
11 là. Donc, on ne compte pas là-dessus dans nos
12 moyens de gestion, on met ça... quand on fait un
13 appel au public c'est parce que l'on sait que l'on
14 arrive à la limite de notre capacité d'alimenter la
15 charge. Donc, c'est un des éléments que l'on met.
16 Dans le fond, on met les chances de notre côté.
17 Après ça c'est les moyens de gestion que l'on vous
18 a indiqués qui rentrent en compte et ceux-là sont
19 comptabilisés au mégawatt près, par contre.

20 Q. **[118]** Je comprends. Donc, votre calcul, si j'ai
21 bien compris, le réel versus ce que vous aviez
22 estimé qui serait la consommation, exact?

23 R. C'est à peu près ça.

24 Q. **[119]** Pour le résultat de l'appel au public
25 mettons?

- 1 R. C'est à peu près ça et c'est dur à évaluer.
- 2 Q. **[120]** D'accord. Est-ce que dans les calculs
3 récemment, dans les dernières années vous avez noté
4 une baisse, là, à ce niveau-là, au niveau de vos...
5 mettons votre prévision où déjà vous me dites
6 quelques centaines de mégawatts, maie le réel, là?
- 7 R. Dans les faits, il n'y a pas une grosse variation.
8 Comme je vous l'ai dit, ce qui va faire la grosse
9 différence c'est si on fait deux jours d'affilée un
10 appel au public, la deuxième journée ça vaut à peu
11 près cinquante pour cent (50 %) de la première
12 journée. Donc, ce n'est pas... Mais le volume
13 d'année en année ça n'a pas une grosse différence,
14 ce n'est pas un gros élément, là.
- 15 Q. **[121]** Votre méthode de calcul n'a pas changé d'une
16 année à l'autre?
- 17 R. Pas du tout.
- 18 Q. **[122]** C'est toujours la même façon pour vérifier
19 après le fait, là, combien on a eu finalement?
- 20 R. C'est une méthode d'estimé.
- 21 Q. **[123]** Oui, je comprends de la façon dont vous
22 l'expliquez. D'accord. Je vais aller maintenant à
23 HQT-13, Document 2 qui est la demande de
24 renseignements de l'ACEFO. Je suis à la page 6,
25 réponse 4.1, et pour la cote Régie, B-0046. Alors

1 spécifiquement, on fait référence, en fait je vous
2 fais référence à ce que l'on retrouve dans la
3 réponse. On peut constater que, pour chacune des
4 années, la capacité de transport de la référence
5 (i) est supérieure à celle de la référence (ii) et
6 il y a un tableau « Capacité du réseau de
7 transport ». Je pense que l'on a abordé déjà un peu
8 la question ensemble il y a quelques instants. Et
9 là, on vous mentionne question 4.1 :

10 Veuillez expliquer pourquoi la valeur
11 de la capacité du réseau de la
12 référence (i) est supérieure à celle
13 de la référence (ii).

14 Juste comprendre correctement entre les deux lignes
15 ce qui nous différencie, là. Vous avez mentionné :

16 La capacité de référence (ii)...

17 Celle d'en bas.

18 ... représente la capacité de
19 transport prévue à la prochaine
20 période de pointe hivernale.

21 Alors ce que vous prévoyez avoir de disponible à ce
22 moment-là, en mode prévisionnel il va de soi.

23 Celle-ci varie en fonction des
24 conditions d'exploitation réelles du
25 réseau...

1 Je pense que vous venez de m'en parler en réel ou
2 près de la date où vous vous en apercevez en cours
3 de route.

4 ... et peut diminuer lorsque certains
5 équipements sont indisponibles.

6 Donc, il peut y avoir une autre contingence qui
7 s'ajoute à ça, des équipements qui sont devenus
8 indisponibles, mais pas prévus indisponibles au
9 début. Est-ce qu'à date ça va bien pour ma
10 compréhension de la référence (ii)?

11 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

12 R. Je m'excuse, j'ai dit oui, on parle bien de celle
13 utilisée pour calculer le taux d'utilisation du
14 réseau.

15 Q. **[124]** D'accord.

16 La capacité de transport prévue à la
17 pointe a donc une signification
18 différente de la capacité du réseau de
19 transport citée en référence (i).

20 Puis je comprends la capacité totale installée,
21 exact?

22 R. Exact.

23 (11 h 30)

24 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

25 R. La capacité... je fais faire attention à

1 l'utilisation des mots, là, parce qu'ils sont...

2 Q. **[125]** Allez-y.

3 R. Ils sont similaires, mais pas pareils. La capacité
4 du réseau de transport c'est la capacité du réseau
5 pour respecter tous les engagements fermes du
6 réseau. Et cette définition est légèrement
7 différente de la capacité du réseau à la pointe.

8 Q. **[126]** La référence i c'est une capacité qui n'est
9 pas la capacité totale installée, mais c'est une
10 capacité que vous avez besoin d'avoir, si je
11 comprends bien, pour les contrats que vous avez en
12 cours?

13 R. Je vais prendre le temps de juste réconcilier la
14 référence i parce que ça ne parle pas beaucoup, là.

15 Q. **[127]** Allez-y.

16 R. Donc, quand vous faites référence à la HQT-3,
17 document 2. Je m'excuse de prendre le temps mais
18 c'est parce que le choix des termes est important.
19 Mais juste pour ne pas avoir de confusion, je ne
20 vais pas... J'ai des planificateurs qui vont
21 m'appeler sinon, là. Ils ne seront pas contents de
22 moi.

23 Q. **[128]** On ne veut pas ça.

24 R. Et je les respecte. O.K. Alors, la capacité du
25 réseau de transport.

1 Q. **[129]** Mais dites-moi à quelle ligne vous êtes,
2 juste pour être bien sûr, là, parce que... je
3 m'excuse...

4 R. HQT-3, Document 2, page 26, vers le bas du deuxième
5 tableau.

6 Q. **[130]** Non, je m'excuse, j'ai peut-être mal dit. Je
7 parle du tableau auquel je faisais référence, il y
8 a la référence i, les deux ii. Quand vous allez me
9 parler, vous allez me parler de laquelle?

10 R. Là je parle de la référence i.

11 Q. **[131]** Vendu.

12 R. Par opposition à la référence ii, qui elle provient
13 de la pièce HQT-9, Document 1, et qui est
14 généralement donnée avec le tableau 2, qui est le
15 taux d'utilisation du réseau de transport et qu'on
16 appelle, la capacité de transport à la pointe. O.K.
17 Je vais essayer de dire les bons mots pour être
18 claire.

19 La capacité du réseau de transport, c'est
20 la capacité qui reflète toutes nos... la capacité
21 du réseau qui va permettre de transporter tous nos
22 engagements fermes. J'espère que je suis correcte
23 dans ma façon de m'exprimer, là, il y a des termes
24 commerciaux que je voudrais respecter correctement.
25 Donc, les besoins québécois, toutes les

1 transactions fermes convenues. Maintenant, on
2 comprend que le réseau est capable de porter à la
3 pointe, la combinaison d'utilisation du réseau, et
4 caetera, peut varier, alors on utilise des
5 simulations à l'automne qui précède une pointe pour
6 estimer les besoins québécois qui vont se
7 matérialiser dans les prochains mois. On tient
8 compte de la réalité du réseau, bien que les
9 équipements soient construits, il peut y avoir une
10 compensateur indisponible pour les prochains mois,
11 et caetera, à une pointe donnée. Donc, on tient
12 compte de la configuration probable du réseau en
13 tenant compte des réalités des indisponibilités
14 moyen terme, long terme, pour donner une valeur du
15 réseau, là. Et c'est ça la valeur de la capacité de
16 transport à la pointe.

17 Q. **[132]** Celle-là, je n'avais pas trop de problème
18 avec, c'était la première où je voulais être sûr de
19 bien vous comprendre, encore une fois, là. Parce
20 que, moi, j'avais compris que c'était la capacité
21 installée. C'est ce que vous pouvez transporter, en
22 théorie, si tout marche en même temps. Mais si ce
23 n'est pas ça, vous me corrigerez parce que là je
24 comprends que vous semblez faire référence à des
25 notions commerciales puis je...

1 R. Bien, dans le fond, c'est la capacité... je ne veux
2 pas utiliser le terme « installée » au cas que je
3 l'utilise incorrectement. C'est la capacité du
4 réseau qui va permettre de rencontrer toutes nos
5 obligations fermes. C'est tout. Peut-être que votre
6 ligne de questions va me permettre de cibler
7 l'écart entre les deux, là, pour réconcilier mon
8 vocabulaire avec le vôtre.

9 Q. **[133]** Peut-être que je vais comprendre mieux avec
10 les exemples que je vais regarder par la suite, là,
11 mais, enfin, allons-y. Quand je regarde la réponse
12 à la question 4.1, là, ce que je vois c'est que la
13 capacité qu'on vient de décrire, la capacité i ou,
14 là, la théorique, appelons-la comme ça peut-être,
15 là, et l'autre est peut-être plus prévisionnelle,
16 là, si je peux le dire comme ça, je ne sais pas si
17 c'est bon. J'essaie de trouver un terme qui va nous
18 permettre d'avancer plutôt que dire i , petit i ,
19 deux petits i . Est-ce que ça va?

20 R. Utilisez le mot « pointe » pour la différencier.

21 Q. **[134]** Pointe. Parfait.

22 R. Prenons la ii comme étant la capacité à la pointe.

23 Q. **[135]** Alors, la capacité et la capacité à la
24 pointe. La différentielle à chaque année, en deux
25 mille neuf (2009), deux mille dix (2010), deux

1 mille onze (2011), deux mille douze (2012) et deux
2 mille treize (2013), donc sur cinq (5) ans, est-ce
3 qu'on est d'accord que c'est... la principale
4 différence entre les deux ce sont les
5 indisponibilités, à ce moment-là, des équipements
6 ou des lignes? Ce qui fait le différentiel, là.

7 R. Bien, en fait, comme j'expliquais, la capacité de
8 transport à la pointe, il y a les éléments des
9 équipements indisponibles, certainement. Il y a
10 aussi les hypothèses de scénarisation, donc les
11 besoins québécois qui sont normalement estimés aux
12 besoins québécois globaux. Il y a des hypothèses
13 donc de configuration de réseau, et caetera. Alors,
14 est-ce que... je pense que, globalement, on
15 pourrait dire que c'est les équipements
16 indisponibles, est-ce qu'il y a des nuances là-
17 dedans, dans les scénarios simulés? Peut-être.
18 Encore là, je ne suis pas... je ne veux pas avoir
19 trop de planificateurs qui viennent me voir. Mais
20 je pense que vous saisissez quand même un élément
21 de fond. C'est un peu comme on se disait, je
22 regarde la capacité d'une autoroute, mais là je
23 tiens compte du fait que j'ai une voie retranchée
24 pour des travaux, à ce moment-là. Ça fait que ce
25 n'est pas la même capacité que sa capacité normale

1 de... de transiter.

2 (11 h 40)

3 Q. **[136]** L'exemple a toujours ses limites, mais c'est
4 celui qu'on utilise souvent, l'autoroute, là.
5 Alors, comment le Transporteur peut-il expliquer,
6 là, que les équipements aient été indisponibles à
7 chacune des périodes de pointe des cinq (5)
8 dernières années? On parle de gestion optimale,
9 tout ça, on ne va pas rentrer là-dedans mais
10 pourquoi, à chaque année, à la pointe, on n'est pas
11 complet, on n'a pas les cinq voies, pour utiliser
12 votre expression, sur l'autoroute?

13 M. LOUIS-OMER RIOUX :

14 R. Oui. Sans revenir trop longuement sur la
15 puissance... la capacité ferme qu'on a parlé tout à
16 l'heure, c'est-à-dire répondre aux besoins fermes,
17 nos engagements en besoins fermes, ils ne sont pas
18 toujours concomitants ou en même temps sur
19 l'ensemble du réseau. Il faut comprendre qu'on
20 utilise, on a une capacité, par exemple, de sortir
21 des mégawatts de chacune des centrales sur La
22 Manic, de la Baie-James et elles n'arrivent pas
23 toutes en même temps de façon synchrone. C'est une
24 impossibilité mathématique, là, ça voudrait dire
25 des hauteurs de chute maximums partout. Donc, on a

1 la capacité de le sortir, mais ce n'est pas ce
2 qu'on utilise nécessairement. Donc, c'est toujours
3 un peu en bas ce qu'on a à transporter.

4 Pour ce qui est des indisponibilités, il
5 faut voir que les indisponibilités qui arrivent en
6 pointe sont à l'occasion des indisponibilités du
7 Producteur, Hydro-Québec Production. Si, par
8 exemple, il manque un groupe turbine/alternateur
9 pour deux cents (200) ou cinq cents mégawatts (500
10 MW) sur le réseau, on n'a pas à le transporter, on
11 ne peut pas le transporter. Ce qu'on doit aller,
12 c'est aller dans une autre centrale, des fois,
13 même, sur un autre corridor et aller en puissance
14 maximum dans d'autres centrales, donc utiliser
15 cette capacité ferme là qu'on a à l'autre bout.
16 Donc, vous avez et de la capacité de production qui
17 est indisponible, et de la capacité de transport
18 qui peut être indisponible aussi, là. Il y a les
19 deux. Et elles ne sont pas toujours de l'ordre qui
20 est indiqué dans ce tableau-là. Ça, ce n'est pas
21 exclusivement de la capacité de transport ou de
22 production indisponible, c'est aussi une
23 concomitance de la production ou des puissances
24 maximums disponibles des centrales qui n'arrivent
25 pas toujours.

1 Q. **[137]** Donc, la capacité à la pointe que je vois là
2 en mode prévisionnel, vous savez d'avance qu'il va
3 y avoir certains équipements du producteur qui s'en
4 viennent en hiver à la pointe, qui ne seront pas
5 disponibles, entre autres, une des raisons
6 possibles?

7 R. Soit du Producteur ou du Transporteur.

8 Q. **[138]** Et/ou de vous aussi, là. Moi je pensais que
9 c'était juste de vous mais je comprends que ça
10 pourrait aussi inclure des indisponibilités du
11 producteur annoncé?

12 R. Bien sûr. Non seulement ça pourrait, c'est
13 statistiquement, à chaque année, il y a quelques
14 équipements qui sont en indisponibilité ou en
15 contrainte, tant au niveau du Producteur que du
16 Transporteur.

17 Q. **[139]** Mais ça, je n'en doute pas, mais c'est juste
18 parce que je pensais que c'était la capacité, donc,
19 de vous et non pas de ce qui va vous être amené,
20 là. Si vous, vous avez la capacité de le faire,
21 qu'on vous le livre ou qu'on ne vous le livre pas,
22 ça c'est une autre question?

23 R. C'est parce que si, mettons, je reviens sur mon
24 exemple, j'ai une machine à la Baie-James qui n'est
25 pas disponible, la capacité de transport devient

1 limitée parce que ma capacité globale sur Baie-
2 James n'est pas utilisée. Donc, la contrainte va
3 venir de mon réseau de transport dans un autre
4 corridor.

5 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

6 R. Il faut rappeler aussi l'utilisation qu'on fait de
7 cette information-là. Cette information-là va nous
8 permettre de mesurer notre capacité, ultimement, de
9 desservir la charge et les demandes de nos clients.
10 Alors, si un de nos clients... le client principal
11 et le Distributeur, si la capacité d'acheminer la
12 puissance ou une puissance qui serait absente, ça
13 ne serait pas approprié de dire que parce que la
14 puissance peut être acheminée, qu'elle sera
15 disponible à la pointe, si la puissance n'est pas
16 au rendez-vous.

17 Q. **[140]** Alors, j'avance dans ces questions. Donc, si
18 le Transporteur a eu tous ses équipements
19 disponibles, puis là on va parler de votre
20 disponibilité à vous, TransÉnergie, pour ses
21 périodes de pointe hivernales, est-ce que les
22 pertes de transport auraient été moindres?

23 M. LOUIS-OMER RIOUX :

24 R. En pointe, les pertes de transport,
25 l'indisponibilité de transport, les pertes de

1 transport liées aux indisponibilités de transport
2 sont... je ne crois pas qu'elles soient
3 significatives. Je vais vous indiquer pourquoi. Ce
4 qui va avoir... ce qui va augmenter les pertes en
5 transport, c'est généralement une indisponibilité
6 de ligne de transport, parce que c'est la loi de
7 Kirchhoff, là, l'ampérage qui doit passer dans les
8 autres lignes existantes, plus de pertes, c'est la
9 résistance R_l au carré, donc on perd. Et en pointe,
10 c'est très rare qu'on a des lignes de transport
11 haute tension qui sont indisponibles. C'est plutôt
12 des équipements de transformation, des
13 disjoncteurs, d'autres types d'équipements qui ont
14 un impact beaucoup moindre sur les pertes comme
15 telles. Donc, je vous dirais, pour ce qui est de la
16 situation de la pointe, c'est moins... il y a moins
17 d'impact les indisponibilités sur les pertes
18 électriques.

19 Q. **[141]** Donc oui, il y en a, mais pas si
20 significatives que ça? Compte tenu que vous
21 utilisez d'autres lignes ou une autre ligne, par
22 exemple, vous...

23 R. Ce n'est pas des lignes. En général, en pointe, ce
24 n'est pas des lignes qui sont indisponibles, c'est
25 d'autres types d'équipements auquel cas ça a

1 beaucoup moins d'impact sur les pertes électriques.

2 Q. **[142]** Mais est-ce que vous l'évaluez, là, les
3 impacts de ces pertes-là d'avoir des... excusez-
4 moi, vous n'aviez pas complété la réponse, je vous
5 laisse...

6 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

7 R. Bien je rajouterais aussi qu'il faut se rappeler
8 que la pointe, on parle de quelques heures dans une
9 année complète, hein. Alors, la...

10 Q. **[143]** Oui.

11 Mme STÉPHANIE CARON :

12 R. Et également, aussi, je voulais vous rappeler,
13 Maître Cadrin, que pour les clients, le taux de
14 pertes qui est applicable c'est le taux de pertes
15 qui est prévu au tarif qui est uniforme et qui ne
16 varie pas.

17 Q. **[144]** Ah, absolument. Je vous amène maintenant au
18 document HQT-13, Document 4, pages 3 et 4. HQT-13,
19 Document 4, c'est la pièce B-0048. Demande de
20 renseignements AQCIE-CIFQ, pour vous aider. À la
21 réponse 1.1, et au tout dernier paragraphe de cette
22 réponse-là, vous mentionnez ce qui suit, je vous en
23 fais lecture, de toute façon, pour vous aider dans
24 le repérage.

25 Enfin, le Transporteur doit fournir

1 une capacité de transit suffisante
2 pour alimenter les réseaux
3 d'Hydro-Québec Distribution et
4 d'autres clients tout en assurant la
5 sécurité et la fiabilité du service de
6 transport. Pour ce faire, il s'appuie
7 notamment sur une stratégie de
8 pérennité des actifs de transport et
9 sur un processus de gestion optimale
10 de la pointe de consommation annuelle.

11 Pouvez-vous élaborer sur le processus de gestion
12 optimal de la pointe de consommation annuelle?

13 Qu'est-ce que ça veut dire?

14 (11 h 45)

15 M. LOUIS-OMER RIOUX :

16 Q. **[145]** Oui, en fait, le contrôleur du réseau a, à
17 chaque année et à chaque... en fait, les pointes,
18 même journalières, sont faites comme ça, mais la
19 pointe hivernale, le contrôleur du réseau utilise
20 tous les moyens qui sont en sa possession pour
21 répondre aux besoins de pointe. Par exemple, c'est
22 sûr qu'on pourrait turbiner, par exemple, des
23 centrales... on a des turbines à gaz pour faire
24 gérer nos... pour nos moyens de gestion. Ça
25 coûte... c'est très dispendieux produire avec ça.

1 Donc, on va utiliser les moyens... des moyens moins
2 dispendieux pour équilibrer et gérer la pointe. Par
3 exemple, l'interruption des clients grandes
4 entreprises, qui est moins dispendieux que de
5 turbiner avec des centrales... des turbines à gaz.
6 C'est un exemple d'éléments que le contrôleur du
7 réseau a à utiliser, selon une séquence
8 prédéterminée qui lui permet d'utiliser toujours
9 les moyens de gestion les plus optimums pour faire
10 face à la charge à chaque jour.

11 Q. **[146]** Est-ce que dans cette gestion optimale, on ne
12 doit pas aussi regarder la question des
13 indisponibilités? Je reviens encore sur le même
14 thèmes, mais comme il y a des indisponibilités qui
15 proviennent de vous, dans le fond, de vos
16 équipements, je ne dirai pas ligne, mais de vos
17 différents équipements, est-ce que ce n'est pas une
18 question qu'on doit se poser? « Est-ce qu'on a
19 fait une gestion optimale parce qu'on a des
20 indisponibilités à chaque année pendant cinq ans? »
21 Je comprends qu'il y en a qui ne viennent pas de
22 vous mais... j'ai compris ça, mais il y en a une
23 partie quand même qui vient de vos équipements,
24 TransÉnergie.

25 R. Oui, en fait, ce n'est pas énorme sur l'ensemble du

1 volume. Commençons par ça, parce que d'une année à
2 l'autre, les indisponibilités n'ont pas un
3 impact... peuvent avoir un impact significatif ou
4 non significatif. Il n'y a pas une année pareille.
5 Ceci étant dit, le contrôleur du réseau, peu
6 importe si le réseau est noble ou si le réseau est
7 dégradé, lui, il va travailler à optimiser les
8 écoulements en fonction du réseau qu'il a dans les
9 mains.

10 Q. **[147]** Mais il n'y a pas d'action qui est prise en
11 mode prévisionnel. Parce que là, quand on parle...
12 tantôt, on parle des indisponibilités que vous avez
13 prévues d'avance, pas celles qui vous arrivent de
14 façon fortuite...

15 R. Oui.

16 Q. **[148]** ... vous prévoyez d'avance qu'il y aura des
17 indisponibilités, donc il y aura des équipements
18 qui ne seront pas là ou ne seront pas disponibles à
19 la pointe...

20 R. Bien, je vais vous donner un exemple.

21 Q. **[149]** Allez-y.

22 R. Pour cet hiver, on prévoit, et jusqu'à récemment,
23 les derniers chiffres qu'on a, c'est... on n'a pas
24 d'indisponibilités prévues sur notre réseau de
25 transport impactant le transit. Donc, maintenant,

1 il peut en arriver dans deux semaines.

2 Q. **[150]** Juste donc... les deux lignes du tableau sont
3 pareilles, si je comprends bien. C'est ça que vous
4 nous dites?

5 R. Non.

6 Q. **[151]** Non?

7 R. Non, non, ce n'est pas ce tableau-là.

8 Q. **[152]** O.K. C'est... O.K. C'est beau.

9 R. Je vous l'ai expliqué tout à l'heure.

10 Q. **[153]** J'ai compris, il y a d'autres choses.

11 R. Donc, effectivement, le coordonnateur de la
12 fiabilité, lui, ce qu'il va regarder, c'est tous
13 les moyens pour obtenir... faire face à différents
14 scénarios de pointe. Il faut comprendre qu'on fait
15 un scénario théorique, pointe normale, pointe
16 exceptionnelle... On ne sait pas la température
17 nécessairement très précisément qu'on va avoir; la
18 charge va fluctuer en pointe. Donc, on fait
19 différents scénarios avec différentes
20 configurations de réseau possibles, incluant des
21 imports, incluant des disponibilités ou
22 indisponibilités de production éolienne. Vous
23 comprendrez que la production éolienne, on garde un
24 facteur là-dessus de correction en fonction de ce
25 qui peut être disponible en pointe. Donc, c'est

1 fait par le coordonnateur de la fiabilité et c'est
2 simulé à chaque année, mais sur une base annuelle.

3 Q. **[154]** Avant de faire un saut peut-être sur les
4 contributions du marché Nouveau-Brunswick et
5 intégration de la production éolienne, vous avez
6 fait un petit aparté dans l'éolien, alors j'en
7 fais... j'en profite pour faire le saut dans ce
8 coin-là. Je vais prendre une autre... la référence,
9 c'est HQT-13, Document 3, révisé. C'est B-0054 et
10 c'est à la page 15. Et là, on va parler des
11 différentes interconnexions. Alors, à la référence
12 à la question 18, et vous avez les réponses 18.1 à
13 18.3 :

14 Le Transporteur rappelle que ses
15 interconnexions assurent la
16 sécurisation de l'alimentation
17 électrique au Québec. Elles permettent
18 notamment au Distributeur d'assurer
19 une plus grande fiabilité des
20 approvisionnements d'électricité pour
21 les besoins de la charge locale et de
22 les diversifier.

23 Alors, on vous demande - et il y a deux, trois,
24 questions d'affilée - Alors :

25 Veuillez expliquer comment les

1 interconnexions assurent la
2 sécurisation de l'alimentation
3 électrique au Québec.

4 Alors, on vous dit... on nous répond :

5 En ce qui concerne l'alimentation et
6 la sécurisation des besoins de la
7 charge locale, les interconnexions
8 permettent de diversifier les sources
9 d'approvisionnement en rendant
10 accessible l'électricité à l'extérieur
11 du Québec. Ainsi, elles constituent
12 des points d'entrée au bénéfice de la
13 sécurité des approvisionnements de la
14 charge locale.

15 18.2 :

16 - [...] comment les interconnexions
17 assurent une plus grande fiabilité des
18 approvisionnements d'électricité pour
19 les besoins de la charge locale.

20 - Les interconnexions permettent
21 d'accéder à l'électricité à
22 l'extérieur du Québec dans des
23 situations d'urgence.

24 Je ne comprends pas la distinction peut-être entre
25 les deux. Arrêtons ici. Pourquoi? C'est seulement

1 en mode d'urgence qu'on pourrait avoir accès à
2 l'électricité à l'extérieur du Québec pour une plus
3 grande fiabilité de l'approvisionnement électrique
4 pour les besoins de la charge locale?

5 (11 h 55)

6 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

7 R. En fait ce qu'on dit, c'est que, dans la première
8 réponse, on indique que, pour nos clients, si, par
9 exemple, le Distributeur choisit de diversifier ses
10 sources d'approvisionnement compte tenu des prix de
11 marché, et caetera, il a accès à des réseaux
12 voisins grâce aux interconnexions qui ont des
13 capacités de réception. Alors, ça, c'est en
14 général.

15 Dans une situation d'urgence, donc dans une
16 configuration donnée d'un jour donné, il pourrait
17 être dans cette situation-là pas en import, il
18 pourrait avoir choisi de s'approvisionner
19 différemment cette journée-là, mais dans une
20 situation d'urgence où son approvisionnement, par
21 exemple, interne deviendrait partiellement
22 indisponible, il pourrait faire appel aux
23 interconnexions pour aller chercher l'énergie
24 requise pour desservir sa charge.

25 Q. [155] Donc, ça s'ajoute à...

1 R. La flexibilité en effet.

2 Q. **[156]** D'accord. Ce n'est pas dans les situations
3 d'urgence seulement, mais les deux sont bons?

4 R. Oui, les deux sont bons.

5 Q. **[157]** Parfait. Puis à 18.3, la référence vise
6 toutes les interconnexions pouvant fonctionner en
7 mode de réception selon la capacité indiquée au
8 tableau 3 de la pièce HQT-9, Document 1, si on
9 demande de quelle interconnexion on parlait. Et
10 peut-être juste une petite question. On fournit la
11 référence. On retrouve à la page 18 donc de ce
12 document-là, HQT-9, Document 1. Mais je peux vous
13 faire la lecture. Vous n'avez pas besoin, je pense,
14 de vous y rendre. On parle d'une capacité de
15 transfert en réception de sept cent quatre-vingt-
16 cinq mégawatts (785 MW) en provenance du Nouveau-
17 Brunswick par le chemin NB-HQT. Y a-t-il des
18 contraintes sur le réseau du Transporteur limitant
19 l'accès à ce sept cent quatre-vingt-cinq mégawatts
20 (785 MW)?

21 M. SYLVAIN CLERMONT :

22 R. La capacité de réception aux interconnexions, c'est
23 celle que le réseau est théoriquement capable de
24 recevoir. Mais ça ne veut pas dire qu'en tout temps
25 il est capable de recevoir cette quantité-là. Ça

1 peut dépendre de configurations, cette heure-là,
2 cette journée-là. Ça peut dépendre de
3 configurations du réseau. Ça peut dépendre aussi de
4 disponibilités du marché du Nouveau-Brunswick.
5 Parce qu'on comprend que cette valeur-là, ce n'est
6 pas une valeur temps réel, c'est une valeur
7 théorique. C'est la valeur qu'on est capable de
8 recevoir. Nouveau-Brunswick ou tous les autres. Ma
9 réponse vaut d'ailleurs pour tous les autres. C'est
10 une capacité qu'on est capable de recevoir de ce
11 réseau-là. Ce qui ne veut pas dire qu'en tout temps
12 à tout moment, on est capable de recevoir cette
13 quantité-là, dépendant des configurations de notre
14 réseau.

15 Q. **[158]** Mais spécifiquement sur cette ligne-là,
16 NB-HQT, là, est-ce qu'il y a des contraintes en
17 lien avec l'éolien, au niveau de la capacité à sept
18 cent quatre-vingt-cinq (785 MW)?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Écoutez, je vais... Je ne l'ai pas fait jusqu'à
21 maintenant.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Oui.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 On est rendu à midi moins cinq (11 h 55). Je vais

1 m'objecter. Vous avez déjà... On progresse, on
2 avance, et puis on va chercher des informations qui
3 sont intéressantes. Je rappelle que je ne saisis
4 vraiment pas, j'espère que je ne suis pas le seul,
5 la pertinence à l'égard de la détermination du
6 tarif du Transporteur, ce qui est l'objet de la
7 décision que vous aurez à rendre dans ce dossier-
8 ci. Je pourrais vous la citer, mais je suis
9 convaincu que vous l'avez à l'esprit, la décision
10 procédurale que vous avez rendue, dont un des
11 extraits mentionnait que l'AHRQ (l'Association des
12 hôteliers du Québec et des restaurateurs)
13 s'intéressait à une multitude de sujets. Vous leur
14 demandiez de cibler leur intervention sur des
15 sujets bien précis. Et aussi vous avez demandé,
16 d'entrée de jeu, vous avez prévu d'entrée de jeu
17 que ce dossier-ci serait concentré sur
18 l'établissement du revenu requis.

19 Alors, avec toute la gentillesse, je pense
20 que c'est un sujet intéressant, passionnant, madame
21 Roquet, monsieur Rioux sont des témoins extrêmement
22 compétents, j'ajoute monsieur Clermont bien sûr,
23 mais ici, on est ici pour des fins tarifaires, pour
24 des fins... Ah!

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 L'ensemble.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Sur cette question.

5 LE PRÉSIDENT :

6 On va prendre l'ensemble.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 C'était sur cette question. J'étais dans la volée,
9 hein. Vous voyez ce que je veux dire. Non, la
10 volée, c'était vous. Mais en ce qui concerne la
11 tarification, et je peux vous dire aussi au niveau
12 de l'efficience, je pense qu'on a deux témoins
13 experts qui sont aussi là, madame Caron et monsieur
14 Veci. Mais je veux revenir à l'essence, parce que
15 là on a blagué, mais il reste quand même qu'on est
16 ici, le temps file, pour fixer un tarif. Et que ces
17 éléments-là, malgré tous leurs intérêts, malgré la
18 qualité des témoins, sont tout à fait périphériques
19 à la détermination du tarif cette année. Alors, je
20 vous présente cette objection.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître Cadrin?

23 Me STEVE CADRIN :

24 Bien, oui, effectivement, il y a des sujets qui ne
25 sont pas toujours avec un signe de piastre accroché

1 après. Excusez-moi l'expression! Bien évidemment
2 lorsque je pose des questions au Distributeur dans
3 le dossier du Distributeur, et quand je dis
4 Distributeur, je parle du vrai Distributeur,
5 présumez pas que je parle du Transporteur, comme
6 maître Lussier, donc quand je parle du
7 Distributeur, je lui pose des questions
8 relativement à des disponibilités de ligne. Puis on
9 a des discussions sur ce sujet-là, que ce soit en
10 plan d'approvisionnement, que ce soit en tarifaire,
11 ces choses-là.

12 Là, j'ai le Transporteur devant moi puis je
13 n'ai pas soixante-quinze (75) questions sur le
14 sujet. D'ailleurs, il n'y a pas beaucoup de
15 questions qui ont porté sur cette question-là. On
16 arrive rapidement sur ce bout-là. Il n'y en a pas
17 d'autres après. Je veux connaître s'il y a un
18 impact de l'éolien sur la ligne NB-HQT. Moi, j'en
19 ai déjà entendu parler. Peut-être que, vous, vous
20 en avez déjà entendu parler. Mais j'ai le
21 Transporteur pour répondre à la question. J'ai les
22 témoins. Alors, je comprends que ça va tout faire
23 partie de toute la tarification de façon globale.
24 On se comprend. Des clients qui auront à payer ça
25 en bout de piste, AHQ-ARQ, mais les autres aussi.

1 Mais je ne peux pas poser la question
2 jamais. Alors là je profite de l'occasion pour le
3 faire. Les témoins sont appropriés, sont là pour
4 répondre. Ils sont tous là. Il n'y a personne qui
5 manque dans le panel pour cette question-là, ce que
6 j'en ai compris. Puis on est d'accord que le sujet
7 est quand même pertinent dans le sens de ce qui
8 lie, avec quoi travaille le Transporteur. C'est ça
9 dont on parle aujourd'hui. Puis on parle de gestion
10 optimale en plus de ça du réseau. Alors, je suis en
11 train d'essayer d'établir les balises de ça aussi.
12 Ça ne donne pas toujours un signe de dollar direct.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Maître Fréchette?

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 En complément. Je vous sou mets qu'il n'y a aucune
17 pertinence avec la détermination du tarif qui
18 puisse être reliée avec des contraintes liées à
19 l'implantation d'éoliennes qui soient près ou
20 rapprochées ou non de l'interconnexion avec le
21 Nouveau-Brunswick. On a eu des questions depuis le
22 début de cet interrogatoire-là sur des sujets de
23 capacité de réseau, sur des sujets de taux de
24 perte, et caetera, et caetera. Écoutez, là, je
25 pense que cette question-là, elle est vraiment

1 vidée. On s'éloigne du sujet de la détermination
2 des revenus requis. Et ce n'est pas parce que,
3 aujourd'hui, on a une occasion de poser une
4 question que c'est pertinent à l'égard du dossier.
5 Ici, c'est pour la détermination des tarifs. Et
6 cette question-là n'a aucune pertinence, avec
7 égards.

8 (12 h 00)

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maître Cadrin, je vais donner raison à maître
11 Fréchette et je vous inviterais à passer à une
12 autre ligne de questions.

13 Me STEVE CADRIN :

14 O.K.

15 Q. **[159]** Alors je vais aller maintenant au document
16 HQT-13, Document 3. Je ne sais pas si c'est le
17 même, mais enfin HQT-13, Document 3, demande de
18 renseignements AHQ-ARQ, donc pages 7 et 8. C'est
19 B-0054 pour la cote Régie. En fait, on parle de
20 questions entourant donc cet indicateur composite
21 et voici le préambule :

22 La collecte des données par le BPWG
23 pour l'année 2013 étant en cours, le
24 Transporteur ne peut présenter le
25 suivi de son efficience pour cette

1 année historique.
2 Veillez fournir les données pour 2013
3 dans le cas où elles sont maintenant
4 disponibles. Dans le cas contraire,
5 veillez indiquer la date où elles
6 devraient être disponibles.

7 Et la réponse est la suivante :

8 Le Transporteur n'était pas en mesure,
9 au moment du dépôt du présent dossier,
10 de fournir les résultats du balisage
11 pour l'année 2013, ceux-ci étant
12 toujours en cours de compilation.

13 Peut-être que la question fondamentale est la
14 suivante. Je comprends que les résultats des autres
15 participants du balisage, au balisage, n'étaient
16 pas connus au moment du dépôt du présent dossier,
17 mais les résultats des indicateurs pour le
18 Transporteur seulement étaient-ils connus au moment
19 du dépôt du présent dossier?

20 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

21 R. Oui.

22 Q. **[160]** Excusez-moi, c'est oui?

23 R. Oui.

24 Q. **[161]** Je m'excuse, je ne vous ai pas entendue.

25 R. La réponse est oui.

1 Q. **[162]** Je suis désolé. Et pour ce qui est peut-être
2 des dates pour la disponibilité de ceux des autres,
3 c'est quoi normalement la date de disponibilité?

4 R. C'est à la fin de l'année.

5 Q. **[163]** Mais encore, novembre, décembre?

6 R. Novembre, décembre. C'est plus décembre. Je sais
7 que présentement cette année ils sont encore en
8 validation.

9 Q. **[164]** On ne les a pas, entre autres, encore à
10 l'heure actuelle les résultats des autres?

11 R. Non.

12 Q. **[165]** O.K. Je comprends que vous avez vos propres
13 données. Serait-il possible à l'avenir d'inclure
14 les résultats du Transporteur seulement pour
15 l'année historique dans le dossier annuel de la
16 Cause tarifaire, et ce, même si les résultats des
17 autres participants ne sont pas disponibles?
18 Question de nous permettre de voir un petit peu cet
19 indicateur qu'il y a déjà un délai dans le temps,
20 là. On en a parlé déjà en panel 1. Est-ce que l'on
21 ne pourrait pas déjà l'inclure dans la preuve puis
22 voir un peu où est-ce que l'on se situe, bien que
23 l'on n'ait pas encore les autres?

24 R. Oui, je pense que ça serait possible. Puis
25 d'ailleurs, je pense que les questions ont soulevé

1 suffisamment d'intérêt pour... C'est quelque chose
2 que l'on a discuté entre nous, absolument.

3 Q. **[166]** Vous auriez les données disponibles et ça
4 serai faisable

5 R. Les données seraient disponibles.

6 Q. **[167]** D'accord. Merci. Je fais l'élagage, c'est la
7 bonne nouvelle. En demeurant toujours sur les
8 questions de balisage, là, dans sa preuve le
9 Transporteur présente un certain nombre
10 d'indicateurs qui proviennent de l'ACÉ, A-C-É.
11 Existe-t-il d'autres indicateurs de transport qui
12 sont balisés par l'ACÉ également et qui ne sont pas
13 présentés dans la Cause tarifaire de la Régie?

14 R. Oui, il y en a.

15 Q. **[168]** Je vous suggère qu'il y en a d'autres, là.

16 R. Non.

17 Q. **[169]** Mais la question c'était plus pourquoi ils ne
18 sont pas présentés là?

19 R. Bien, on a fait un exercice en deux mille neuf
20 (2009) pour choisir les indicateurs qui s'avéraient
21 utiles au balisage puis on a fait une sélection
22 parmi les indicateurs disponibles, ceux qui
23 apparaissaient plus pertinents. Je pourrais
24 rajouter en parallèle qu'en deux mille onze (2011),
25 de mémoire, on a fait une réflexion au niveau de

1 l'ACÉ puis c'est clairement certains indicateurs
2 qui, traditionnellement, étaient mesurés dans le
3 passé, on constate qu'ils ont une beaucoup plus
4 faible corrélation en termes de pertinence de
5 mesure que les indicateurs qui sont déposés
6 présentement en preuve.

7 Alors par... probablement par respect des
8 traditions, on continue à suivre certains
9 indicateurs, mais ils sont clairement plus vraiment
10 utilisés.

11 Q. **[170]** O.K. Je vais aller maintenant à HQT-13,
12 Document 1, page 8. C'est la pièce B-0043 et c'est
13 la réponse 2.4. C'est la demande de renseignements
14 numéro 1 de la Régie. Alors je vais aller plus
15 spécifiquement sur une partie de la réponse qui
16 prend quelques lignes, la réponse 2.4. Alors au
17 point 2 :

18 L'augmentation des activités de
19 maintenance et le volume important de
20 projets de pérennité dans un contexte
21 de forte sollicitation et de
22 vieillissement du réseau a également
23 nécessité de revoir le processus de
24 planification des retraits sur le
25 réseau et de créer un forum par

1 conférence téléphonique hebdomadaire
2 pour les synchroniser.

3 Peut-être quelques questions entourant cet aspect-
4 là. Et je vois mon interlocuteur s'approcher du
5 micro. Alors pourquoi est-il important de
6 synchroniser les retraits? Quel serait l'impact de
7 ne pas les synchroniser à ce stade-ci?

8 M. LOUIS-OMER RIOUX :

9 R. Bien, en fait, le mot « synchroniser » on pourrait
10 toujours en reparler, là. C'est plus de
11 synchroniser les intervenants qui ont à... qui ont
12 besoin de retraits, là. Ce que l'on a à
13 synchroniser beaucoup c'est il y a des périodes de
14 l'année où il y a une plus grande facilité à avoir
15 un type de retrait. Ai-je besoin de vous dire que
16 quand il fait froid, ce n'est pas le temps de
17 sortir des transformateurs de puissance, par
18 exemple?

19 Donc, c'est... il y a une synchronisation.
20 Ça c'est le volet simple, mais c'est beaucoup plus
21 complexe quand on prend tout notre parc, là. Et la
22 conférence c'est aussi pour synchroniser les
23 besoins entre le réseau de transport principal, le
24 réseau de transport régional, les différents
25 intervenants pour avoir des retraits.

1 (12 h 05)

2 Ce que l'on a présentement à cause du
3 volume de travaux qu'il y a, vous savez on fait,
4 cette année on réalise plusieurs centaines de
5 millions, je dirais milliards d'investissements sur
6 notre réseau. Il y a beaucoup d'intervenants qui
7 travaillent dans nos postes, qui retirent des
8 équipements, donc on diminue la capacité du réseau.
9 Et, nous, on a aussi des interventions de
10 maintenance à faire, donc qui se font dans les
11 mêmes mois, dans les mêmes semaines d'une année
12 pendant la période d'été.

13 Donc, il faut qu'on puisse synchroniser nos
14 interventions, tel retrait suivi de tel autre suivi
15 de tel autre. Et c'est l'objectif de ces
16 conférences-là hebdomadaires de, entre guillemets,
17 gérer le trafic sur les retraits en lien avec les
18 travaux à exécuter. Et on fait ça avec le réseau de
19 transport principal, le contrôleur du réseau, ainsi
20 que les gens d'exploitation sur les réseaux
21 régionaux. Donc, l'ensemble du parc est évalué à
22 chaque semaine et on choisit qui passe, on fait la
23 fin ordonnancement de ces retraits-là.

24 M. LOUIS VECI :

25 R. Juste un petit complément à mon collègue ici.

1 Lorsqu'on fait référence à la synchronisation, on
2 peut également faire référence au niveau de l'outil
3 de centralisation puis de l'ordonnancement. On peut
4 également faire référence à lorsqu'on va retirer un
5 bout de ligne, bien, aussi bien faire les travaux
6 qui sont prévus au nord et au sud de la ligne
7 synchronisés et non pas dans deux (2) moments
8 différents, qui requièrent deux (2) retraits
9 différents. Alors, il y a un aspect de
10 synchronisation et d'optimisation à cet égard-là
11 également.

12 Q. **[171]** Je comprends ça puis ça fait bien du sens sur
13 le plan de la logique mais j'en comprenais que
14 c'était une nouvelle mesure. C'est là où je suis un
15 peu plus surpris, là...

16 M. LOUIS-OMER RIOUX :

17 R. Non...

18 Q. **[172]** ... de la nouvelle mesure. Là je présume
19 qu'avant, c'était... il y avait une
20 synchronisation, là...

21 R. Oui, oui.

22 Q. **[173]** ... appelons-la comme ça.

23 R. Juste à titre d'information. Par exemple, de façon
24 hebdomadaire, on a ce qu'on appelle une conférence
25 réseau qui, heureusement, est de huit heures (8 h)

1 à neuf heures (9 h) les mardis, donc je ne l'ai pas
2 maquée ce matin, on a pu... on a pu la tenir quand
3 même. Donc, ça sert à tout le volet réseau. De
4 plus, cette année on fait ce qu'on appelle les...
5 hebdomadairement, des conférences maintenance. On
6 pourrait dire, maintenance et projets, là. Où là,
7 entre nous, au niveau... mon collègue Louis...
8 monsieur Veci nous expliquait : « J'ai deux (2)
9 chefs d'installation qui travaillent à chaque
10 extrémité d'une ligne, avec eux on s'assure de...
11 quand ils vont synchroniser leur demande au niveau
12 du réseau que ce soit fait en même temps, donc on
13 ne génère pas des... des capacités indisponibles. »

14 De plus, le changement cette année c'est
15 que le... le volume est rendu tellement grand qu'on
16 doit s'assurer de le faire de façon optimum tout le
17 temps parce qu'on... il y a des travaux qu'on ne
18 pourrait pas réaliser sans quoi. Le réseau nous
19 interdirait des... de les réaliser compte tenu du
20 volume. Ce qu'on a réussi cette année, il y a eu
21 très peu de refus de la part du réseau de
22 transport, c'est-à-dire des gens qui exploitent le
23 réseau, sur nos retraits puis ça nous permet,
24 justement, d'être plus... je vais choisir mon
25 terme, là, efficaces dans la réalisation de nos

1 travaux. Parce qu'on n'est pas obligés tout le
2 temps de changer nos... notre séquence des travaux,
3 on est mieux structurés pour y faire face. Dans le
4 passé le volume de retrait était plus faible, ce
5 qui faisait qu'au niveau du réseau, c'était plus
6 souvent oui, oui. Là il y a des non. Si on ne se
7 structure pas, le volume est trop grand.

8 Q. **[174]** Est-ce que ça se fait aussi avec HQP?

9 R. Non...

10 Q. **[175]** Vous avez nommé d'autres gens, là, mais HQP
11 n'est pas inclus dans la discussion?

12 R. Non. C'est... nos deux conférences, celle réseau et
13 celle maintenance que je vous parlais c'est
14 exclusivement des gens de TransÉnergie qui sont là.
15 On a des gens de télécom mais qui travaillent pour
16 nous, là, on n'est pas avec HQP.

17 Q. **[176]** Est-ce que vous avez mesuré ou est-ce que
18 vous mesurez, a posteriori, les impacts de ne pas
19 avoir synchronisé les retraits jusqu'à maintenant
20 ou est-ce que c'est quelque chose que vous n'avez
21 jamais fait comme exercice?

22 R. C'est intéressant.

23 Q. **[177]** Bien, merci.

24 R. Il y avait une légende urbaine qui disait que le
25 réseau refusait beaucoup de retraits et cette année

1 le réseau, malgré le volume, on l'a mesuré, là, on
2 n'a à peu près pas de refus du réseau. Donc, la...
3 à la mesure même, l'avantage c'est qu'on a réussi à
4 faire l'ensemble de nos travaux. Si on n'a pas
5 réussi à les faire c'est soit qu'on manquait de
6 main-d'oeuvre, manquait de pièces, manquait... Mais
7 au niveau du réseau on a réussi à ordonnancer tout
8 ça cette année de façon à ce que n'ait pas
9 d'impact, le volume d'activités qu'il y avait
10 dans...

11 Q. **[178]** Et vous dites que... avant, là, en deux mille
12 treize (2013), par exemple, ça n'avait pas vraiment
13 d'impact...

14 R. Ah! bien, non.

15 Q. **[179]** ... compte tenu que vous avez plus de
16 flexibilité, c'est ça que je dois comprendre?

17 R. Disons, dans les autres années, on avait moins de
18 volume de travail, c'est plus ça.

19 Q. **[180]** Ah! oui.

20 R. Deux mille treize (2013), la nuance que j'amènerais
21 c'est la période des incendies de forêts, où là, le
22 réseau, il nous disait, non, parce que les lignes
23 déclenchaient. Donc, il voulait conserver le
24 maximum de son réseau de transport. C'était moins
25 pertinent un peu, là, c'est une situation qui était

1 un peu exceptionnelle. Mais, dans le cadre du
2 volume... puis on voit le volume d'investissement
3 grossissant dans les prochaines années, on veut
4 faire des interventions de maintenance ciblées, on
5 a dit qu'on voulait augmenter notre effort sur le
6 réseau, qui est un réseau vieillissant, pour ça il
7 faut qu'on synchronise bien l'ensemble des travaux
8 de façon à utiliser toute la capacité.

9 (12 h 10)

10 Q. **[181]** Maintenant, je vais vous amener sur un autre
11 sujet, question masse salariale, HQT-13, Document-
12 1.3, page 10 et plus spécifiquement à la réponse
13 6.2, c'est la demande de renseignements numéro 2 de
14 la Régie. Alors B-0059. Et je fais un peu le... je
15 vous relis le préambule pour nous remettre dans le
16 contexte.

17 Le Transporteur indique avoir
18 exceptionnellement inclus un facteur
19 d'ajustement ponctuel afin d'améliorer
20 l'acuité des prévisions au niveau des
21 salaires de base. Ce facteur
22 correspond à une indexation négative
23 de 2,4 M\$ en 2014 et 2,5 M\$ en 2015,
24 soit 1 %.

25 On vous demande d'expliquer le calcul du facteur

1 d'un pour cent (1 %) entre parenthèses, les
2 hypothèses soutenant le calcul du taux de 1 %.
3 Alors, j'ai lu, je ne vous ferai pas lecture de la
4 réponse de tous les éléments qui sont mentionnés,
5 mais il y en a quand même quelques-uns et on finit
6 avec :

7 Ainsi, le Transporteur se met une
8 pression de 4,9 M\$ (2 %) au niveau de
9 la rubrique salaires de base sur une
10 base cumulée à l'année témoin 2015.

11 Alors, j'essaie de reconstituer votre calcul d'un
12 pour cent (1 %) dans la réponse que vous avez
13 fournie puis je n'arrive pas à le faire, là, je
14 vois qu'il y a un paquet d'éléments de réponse,
15 mais je ne suis pas capable de faire les mêmes
16 additions que vous, visiblement. Il paraît que vous
17 pouvez m'aider.

18 M. LOUIS VECI :

19 R. Alors ce que vous voyez, ce sont des facteurs qui
20 ont été considérés. Maintenant, le calcul, tel
21 qu'on l'a dit, est de l'ordre d'un pour cent (1 %).
22 Ça, c'est le calcul. Qu'est-ce qu'on considère qui
23 vont, si vous voulez, qui font en sorte, par
24 exemple, qu'on a senti ce besoin-là? Alors, on a
25 parlé de l'acuité de deux mille quatorze (2014) où

1 on était à point deux pour cent (0,2 %) de
2 différence. On a parlé de l'acuité de deux mille
3 treize (2013) à un point huit pour cent (1,8 %) de
4 différence. On a parlé de la progression salariale,
5 on a parlé de la pression sur la masse salariale.
6 Qu'est-ce qui joue en notre faveur, cependant, puis
7 qui contrebalance un peu l'historique? Donc, la
8 reprise d'embauche normale en deux mille quatorze,
9 le plan de match à l'égard de la mise en place puis
10 des embauches de cent trente (130) employés métiers
11 qui vont être là et disponibles, la flexibilité
12 qu'on a à l'égard d'une banque d'employés
13 temporaires qui sont présents. Ce sont tous des
14 éléments qui font en sorte qu'on croit que cette
15 mesure n'est que temporaire et qu'on va arriver à
16 avoir les effectifs nécessaires pour faire le
17 travail.

18 On disait, on mentionnait hier qu'en deux
19 mille quatorze (2014), nos besoins en année de base
20 et là où on était rendu dans l'année de base, on
21 dépassait les dollars, si on veut, dans cette
22 rubrique-là. Et ce facteur-là d'un pour cent (1 %)
23 est également vrai en deux mille quatorze (2014),
24 est également vrai en deux mille quinze (2015).
25 Alors, on le voit dans les deux années. On met une

1 mesure temporaire, on a regardé dans le
2 rétroviseur, on a regardé ce qui s'est produit. On
3 pense que ce qui est devant nous est fort
4 différent. On est en bien meilleure posture, avec
5 une embauche négociée qui rentre, est formée. Et
6 donc, c'est la raison pour laquelle on le considère
7 temporaire et c'est la raison pour laquelle on
8 croit que le un pour cent (1 %) est suffisant, basé
9 sur même les deux années historiques. Ou l'année de
10 base de l'année historique.

11 Q. **[182]** J'avais lu déjà la réponse. Vous répétez
12 essentiellement, avec plus de détails, peut-être la
13 même réponse. Mais la question était plus au niveau
14 du calcul. J'essaie d'attribuer, là, puis de
15 reconstituer votre calcul pour arriver à un pour
16 cent (1 %). Je comprends que votre réponse est
17 peut-être plus une évaluation globale de tout ça.
18 On ne retrouvera pas le chiffre précis en ajoutant
19 des montants au bout. Est-ce que je dois comprendre
20 correctement...

21 R. Vous avez bien compris.

22 Q. **[183]** O.K.

23 R. Ça évite plein d'autres questions après.

24 Q. **[184]** Dans la référence... en fait, il y a... dans
25 la référence HQT-6, Document-2, à la page 12,

1 Document B-16, et on reste dans le même sujet, là,
2 donc on est... je pense, à tout le moins. Et on va
3 parler dans cette page-là d'au cours de la période
4 deux mille treize-deux mille quinze (2013-2015)

5 Mme MARIE-CLAUDE ROQUET :

6 R. Quelle page?

7 Me STEVE CADRIN :

8 Q. **[185]** Page 12, je m'excuse. HQT-6, Document-2.

9 Alors, vous allez trouver, je pense, en bas de page
10 « Au cours de la période 2013-2015 » ... et là, je
11 fais grâce d'une section, là, mais « d'un facteur
12 de retard dans la dotation d'ÉTC (postes vacants,
13 départs et efficience) (-4,9 M\$). » Alors juste
14 vérifier, là, dans la même référence, toujours à la
15 page... mais cette fois-ci à la page 13, on va
16 reparler cette fois-ci, là, du deux virgule quatre
17 et du deux virgule cinq. Là je vous amène peut-être
18 à la page 13. Je peux lire la référence au complet.

19 Afin d'améliorer l'acuité des
20 prévisions au niveau des salaires de
21 base, 1 le Transporteur introduit
22 exceptionnellement dans la présente
23 demande un facteur d'ajustement
24 ponctuel lié, entre autres, aux
25 retards liés à de nouveaux processus

1 de dotation et à la stabilisation du
2 processus de planification et
3 d'ordonnancement de la main-d'oeuvre.
4 Ce facteur correspond à une indexation
5 négative de 2,4 M\$ en 2014 et 2,5 M\$
6 en 2015.

7 On parle du même quatre point neuf millions?

8 M. LOUIS VECI :

9 R. Oui. C'est l'addition des deux qui donne le quatre
10 point neuf (4.9).

11 (12 h 20)

12 Q. **[186]** Maintenant, je vais revenir à une question
13 qui a été posée au panel numéro 1. Monsieur
14 Boulanger - on avait des discussions ensemble - a
15 dit que : L'écart de la masse salariale
16 entre 2014 et 2015
17 vous avez vingt-six virgule cinq millions (26,5 M)
18 entre deux mille quatorze (2014) et deux mille
19 quinze (2015) serait absorbé - ou enfin laissait
20 sous-entendre peut-être que ça serait absorbé
21 par les autres divisions d'Hydro-
22 Québec afin de respecter le gel des
23 salaires demandé par le gouvernement.
24 Puis, là, vous référez aux notes sténographiques du
25 quatorze (14), à la page 68 et 69. Mais je pense

1 que vous étiez là de toute façon dans la salle et
2 vous avez entendu cette réponse.

3 Quel est l'impact de ses actions
4 et là, on parle des actions demandées
5 des autres divisions sur les charges
6 du transporteur en 2015 au niveau des
7 charges de services partagés, les
8 frais corporatifs inclus dans les
9 revenus requis du Transporteur?

10 M. LOUIS VECI :

11 R. Le dossier tarifaire tel que déposé représente
12 l'effort qui est nécessaire par l'ensemble de
13 TransÉnergie, alors... par l'ensemble d'Hydro-
14 Québec. Donc, Hydro-Québec, comme monsieur
15 Boulanger le mentionnait, est visée comme bien
16 d'autres de la fonction publique, sociétés d'état,
17 par un gel de la masse salariale. Au niveau
18 corporatif, ce gel-là est maintenu. Donc, il doit
19 être respecté dans chacune des divisions,
20 réglementée, non réglementée, fournisseurs de
21 services, comme vous venez de mentionner. Nous, on
22 a déposé et fait approuver au CA notre cadre
23 tarifaire lorsqu'on arrive en avril ou en mai, fin
24 avril, fin mai, et, à ce moment-là, ça inclut tous
25 nos besoins pour rencontrer nos engagements de

1 l'année deux mille quinze (2015). À ce stade-ci, on
2 est rendu en novembre, et ce qui me rassure
3 également, je veux le mentionner, c'est que dans
4 l'entreprise, on a reconnu les besoins qu'on avait
5 sur le réseau. On a reconnu les besoins à la hausse
6 en ETC à tous les niveaux hiérarchiques à Hydro-
7 Québec. Alors, ça, c'est reconnu, accepté. On va de
8 l'avant.

9 Une entente, comme on a fait avec des
10 syndicats, pour embaucher cent trente (130)
11 personnes après que le budget du gouvernement était
12 sorti, c'est quelque chose qui est donc légitimé
13 dans le cadre des pressions dont... que vous
14 appelez « politiques » ou dont... on a mentionnées.
15 Alors, ce que monsieur Boulanger disait, c'est que,
16 lui, son plan de match, son dépôt, son dossier,
17 comprend l'ensemble des pressions politiques
18 mentionnées.

19 Q. [187] Ça, j'avais bien compris. Puis, je suis
20 content de voir que, effectivement, tout le monde
21 était d'accord à l'interne, c'est ce que je
22 pense... qui était une partie de la question que
23 j'avais déjà posée au panel 1, mais la question où
24 j'étais, j'essaye de voir, il y a d'autres
25 divisions chez Hydro-Québec, j'essaye de faire le

1 tour de tout le monde; vous en avez, vous, une
2 illustration à certains endroits et j'appelle ça à
3 l'endroit... ou on l'appellera le niveau des
4 charges de services partagés, les frais corporatifs
5 qui sont inclus dans vos revenus requis. Parce que
6 là, il y a une... on le voit l'effet de ce gel de
7 masse salariale-là demandé; est-ce qu'on a une
8 augmentation de ces coûts-là? Peut-être que vous
9 pouvez m'en parler un peu.

10 R. Le... alors, au niveau des charges de services
11 partagés, c'est la même chose. On a des grilles et
12 un processus corporatif qui est... qui découle
13 d'infrastructures mises en place. Alors, les
14 effectifs, c'est bien sûr... bien, en fait, je peux
15 même illustrer. On met une infrastructure en place.
16 On va prendre la Régie de l'énergie. Là, je ne sais
17 pas si je vais me faire taper sur les doigts.
18 Alors...

19 Q. **[188]** Allez-y, puis bonne chance.

20 R. Je sens que ma cravate se resserre!

21 Q. **[189]** Vous avez changé de couleur.

22 R. Mais on va avoir des gens qui vont... des
23 analystes, des membres de formation, de la
24 formation, on va avoir des espaces locatifs, des
25 l'informatique, on va avoir un paquet de choses.

1 Puis, on pourrait avoir des inducteurs, des
2 inducteurs de coûts - je vais en prendre une
3 bonne - par exemple, chez le Distributeur et le
4 Transporteur, qui seraient le nombre de questions
5 posées, les DDR.

6 Alors, il pourrait arriver dans une année
7 donnée qu'on va avoir chacun de nous, le
8 Distributeur et le Transporteur, moins de DDR. Est-
9 ce que ça veut dire automatiquement cette année-là
10 que l'infrastructure et le coût qu'a à supporter la
11 Régie de l'énergie est moindre? Oui, il pourrait y
12 avoir quelques effectifs en moins, il pourrait y
13 avoir une hausse de loyer, il pourrait y avoir un
14 changement informatique, une pérennité, il peut y
15 avoir des coûts aux investissements, des coûts aux
16 charges. Alors, dans le cadre d'un dossier d'une
17 année témoin, dans le cadre d'un processus connu,
18 c'est vraiment le dossier qu'on vous présente qui
19 respecte les ententes ou les attentes du
20 gouvernement.

21 Q. [190] Un dernier point qui a été évoqué dans le
22 panel 1 et qui nous amène... qui nous a été... qui
23 vous a été transféré gentiment par votre patron,
24 indicateur d'efficience unique, on a en parlé,
25 composite, mais on a parlé également, en parallèle

1 de ça, l'IC, en fait. Je vois encore mon
2 interlocuteur s'avancer, c'est bon. Alors, donc, au
3 niveau de l'IC, on avait discuté ensemble, c'était
4 HQT-3, Document 2, page 8. Je m'excuse, c'est
5 B-009. Et on avait discuté ensemble un peu de
6 l'indice de continuité transport que l'on voit
7 apparaître, notamment, au tableau pour les années
8 de deux mille neuf (2009) à deux mille treize
9 (2013). Et on avait eu un commentaire, en fait, en
10 lien avec une diapositive que l'on a regardée
11 pendant cette présentation-là en nous disant :
12 « Bien écoutez, voici la tendance, là, à zéro
13 virgule trente-deux (0,32) », sauf erreur. Et on
14 dit, bien, ça a baissé le niveau de l'IC entre le
15 début puis la fin, le début puis la fin, entre deux
16 mille neuf (2009) puis deux mille treize (2013).

17 Alors la question que vous avez amenée sur
18 un sujet ou une notion qui était peut-être un peu
19 différente, là, on nous a dit l'indice de
20 continuité opérationnel. Parce que l'on faisait une
21 distinction avec ce que l'on voyait puis, bon,
22 qu'est-ce que ça inclut, qu'est-ce que ça n'inclut
23 pas. On avait compris que les feux de forêt puis
24 tout ça, ça se trouvait dans la section « Autres »
25 du bas, donc ce n'est pas dans l'IC opérationnel.

1 Mais peut-être, définissez-moi peut-être l'IC
2 opérationnel pour moi, ça va m'aider, ça va aller
3 plus vite.

4 M. LOUIS-OMER RIOUX :

5 R. Ce que l'on appelle pour les besoins de nos
6 opérations l'IC ou les clients/heure interrompus
7 opérationnels, les CHI opérationnels. J'aurai
8 expliqué ce matin c'était quoi un client/heure
9 interrompu.

10 Ça comprend les pannes d'équipement, donc
11 quand il y a une panne d'équipement puis ça a un
12 impact sur une perte d'alimentation d'un client
13 c'est comptabilisé. Les interventions humaines
14 peuvent avoir un incident, on peut avoir une erreur
15 de manoeuvre sur notre réseau qui font qu'un client
16 a été interrompu.

17 Ça comprend essentiellement aussi des
18 interruptions planifiées. Il va arriver sur des
19 réseaux radio, donc qu'il y a, par exemple,
20 seulement une ligne qui alimente un poste qui
21 alimente des clients. Quand on met la ligne hors
22 tension, malheureusement, les clients n'ont pas de
23 courant. C'est ce que l'on appelle une interruption
24 planifiée. Donc, là-dessus aussi il y a de l'IC,
25 l'indice de continuité qui cumulé.

1 Quand j'additionne ces... l'ensemble de
2 ces... cet IC-là ou ces CHI-là, clients/heure
3 interrompus, ça représente l'équivalent.

4 Ce qui est exclu c'est ce qui est
5 environnemental. Donc, évidemment, le bel exemple,
6 les plus beaux exemples sont le cas de foudre que
7 l'on avait eue l'année passée, les incendies. Il
8 peut y avoir... On a eu cette année, par exemple,
9 je ne me souviens plus de son petit nom, là, c'est
10 l'ouragan Arthur, je pense, qui a frappé la
11 péninsule de la Gaspésie et auquel cas on a une
12 ligne de transport qui a été endommagée par des
13 arbres qui... qui étaient arrachés par l'ouragan,
14 les séquelles de l'ouragan.

15 Donc, c'est des éléments sur lesquels notre
16 réseau n'est pas construit, conçu pour faire face
17 comme tel. Il faudrait investir tellement cher.
18 Donc, on les calcule, ils font partie de notre
19 indice de continuité. Mais, moi, pour mes besoins
20 opérationnels, je regarde plus spécifiquement tout
21 ce qui est en lien avec des pannes d'équipement,
22 soit l'intervention de mes travailleurs, de nos
23 travailleurs sur le réseau ou des interventions
24 planifiées. Si on revoit nos stratégies, est-ce que
25 l'on est capable de diminuer l'impact de ces

1 stratégies-là. Donc, c'est ce que représente le
2 volet IC opérationnel.

3 Q. **[191]** Donc, dans le tableau 5, si j'ai bien compris
4 votre réponse, les deux lignes du milieu
5 « Défaillance d'équipement », « Travaux
6 programmés », mais vous excluriez normalement les
7 facteurs climatiques?

8 R. Malheureusement...

9 Q. **[192]** Oui, allez-y. Excusez-moi.

10 R. Malheureusement, le tableau est perfectible. Je
11 vais dire ça comme ça. Parce que dans « Autres » il
12 y a toutes sortes de choses et ce toutes sortes de
13 choses-là souvent pourrait, en tout cas à mon avis,
14 aurait avantage peut-être à être mis dans soit
15 facteurs climatiques, soit défaillances. Dans le
16 cas prenez, par exemple, deux mille treize (2013),
17 vous voyez point quarante-quatre (,44) » dans
18 « Autres ».

19 Q. **[193]** Oui.

20 R. Bien sûr, ils n'ont pas mis les incendies de forêt
21 là-dedans alors qu'on n'aurait peut-être... C'est-
22 à-dire ils l'ont mis là-dedans, mais ils n'ont pas
23 mis...

24 Q. **[194]** C'est point dix-neuf (,19) les feux de forêt,
25 là.

- 1 R. Oui, point dix-neuf (,19). On a la foudre qui est
2 point...
- 3 Q. **[195]** Point treize (,13).
- 4 R. Point treize (,13). Donc c'est des gros volets qui
5 sont dans « Autres ». Nous, on le regarde
6 globalement. Par exemple, en deux mille treize
7 (2013) on a soixante pour cent (60 %) de tout
8 l'indice de continuité qui a été associé à des
9 environnements... à l'environnement et non pas aux
10 pannes. On tombait à quarante pour cent (40 %).
11 C'est l'inverse complètement de ce que l'on a d'une
12 année à l'autre qui est habituellement soixante-
13 quarante (60 %-40 %), donc, deux mille treize
14 (2013) une année atypique et on le voit, là, dans
15 ce tableau-là.
- 16 Q. **[196]** Il est atypique dans la section « Autres »,
17 c'est ça que vous nous dites? Parce que là si je
18 prends les feux de forêt, là, puis la foudre pour
19 laquelle on a eu des réponse en demande de
20 renseignements.
- 21 R. Il est mis dans « Autres », oui.
- 22 Q. **[197]** C'est HQT-13, Document 3, je pense.
- 23 R. Oui.
- 24 Q. **[198]** Donc, vous avez, on est rendu avec un chiffre
25 qui ressemble plus aux autres années, là, excluant

- 1 deux mille neuf (2009).
- 2 R. Oui.
- 3 Q. **[199]** Qui est un autre cas de peut-être
- 4 particularités à discuter, mais qu'on ne discutera
- 5 pas, là.
- 6 R. On pourrait.
- 7 Q. **[200]** Mais là on est en ligne pas mal avec les
- 8 autres années. Qu'est-ce qui est de nouveau, je
- 9 n'ai pas compris, qu'est-ce qui est de différent
- 10 dans « Autres » à part les feux de forêt, la foudre
- 11 que je viens d'enlever?
- 12 R. C'est essentiellement ça, ça a pris beaucoup de
- 13 place.
- 14 Q. **[201]** Mais point trente-deux (,32), si j'enlève ça,
- 15 je tombe à point douze (,12).
- 16 R. Oui, oui.
- 17 Q. **[202]** Là vous me dites qu'il y a d'autre chose, là,
- 18 qui était particulier cette année.
- 19 R. Oui.
- 20 Q. **[203]** Que l'on a retrouvé dans « Autres » puis là
- 21 je n'ai pas compris.
- 22 R. Ah bon, dans « Autres ».
- 23 Q. **[204]** Je m'excuse.
- 24 R. O.K. Je m'excuse.
- 25 Q. **[205]** Le point douze (,12) qui reste.

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[206]** C'est des affaires qui ne sont pas peut-être
3 supposées être là ou c'est perfectible mettons.
- 4 R. Oui. Dans « Autres » vous allez avoir, par exemple,
5 les animaux. Ça a l'air... mais on a des
6 déclenchements liés à la présence d'animaux dans
7 nos postes, nos postes qui sont extérieurs.
- 8 Q. **[207]** Mais plus en deux mille treize (2013) que les
9 autres années, c'est ça que vous voulez dire?
- 10 R. Non, pas là-dessus.
- 11 Q. **[208]** Tantôt vous aviez l'air à dire qu'en deux
12 mille treize (2013) il y a quelque chose de spécial
13 de plus dans le « Autres » qui ne marche pas, mais
14 j'ai mal compris.
- 15 (12 h 30)
- 16 R. Oui, parce que j'avais...
- 17 Q. **[209]** Ça vient limiter pas mal, ça arrête assez
18 vite. Puis donc, les autres facteurs climatiques,
19 en haut, donc, ça ce n'est pas dans votre... ici,
20 opérationnel, dans l'IC perfectible...
- 21 R. Non.
- 22 Q. **[210]** ... il y a une note de perfectionnement à ce
23 niveau-là.
- 24 R. Non, nous, ce qu'on travaille... on regarde
25 l'ensemble du comportement du réseau puis l'impact

1 sur notre client. Mais maintenant, moi, au niveau
2 des opérations, je dois focuser sur le
3 comportement de mes équipements, des gens qui
4 travaillent sur les équipements et la façon dont on
5 intervient. Je vous parlais des interruptions
6 planifiées, le moins on impacte nos clients le
7 mieux... le plus ça peut avoir... Comment on
8 configure notre réseau pour faire face quand il y a
9 des bris. C'est tous les éléments qu'on travaille,
10 nous, pour diminuer l'indice de continuité puis
11 améliorer la qualité du service.

12 Q. **[211]** Mais je reviens à l'affirmation à l'effet que
13 la tendance est à la baisse ou, enfin, moi, je...

14 R. Clairement.

15 Q. **[212]** Oui. Bien, peut-être, mais dans le tableau
16 numéro 5, là, perfectible, on l'a déjà dit tantôt,
17 je ne le vois pas, là. Je le vois où dans la preuve
18 à part vos explications, que je dirais, pas
19 chiffrées, là, je ne vous le reproche pas, là, mais
20 je vais... est-ce qu'il y a des chiffres ailleurs
21 où je peux me permettre de comprendre que l'IC va
22 mieux?

23 R. Malheureusement, je ne crois pas que ce soit facile
24 à voir à l'intérieur des documents de la preuve.

25 Q. **[213]** O.K.

1 Me STEVE CADRIN :

2 Je voyais, Monsieur le Président, chercher un
3 papier...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Bien, la présentation d'hier, il y avait une
6 indication, elle n'était peut-être pas chiffrée,
7 chiffrée, mais il y avait une indication.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Vous voulez dire? Allons-y.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Bien, je pense que moi je ne ferai pas la preuve à
12 la place de gens du Transporteur, mais j'étais là
13 hier, à l'audience. Alors... Il y a là une
14 indication, il y avait aussi les réponses aussi en
15 preuve, vous savez. Vous avez la preuve en chef,
16 mais vous avez aussi monsieur Boulanger qui a
17 répondu, vous avez un panel qui répond depuis trois
18 (3) heures maintenant. Je pense... Ce n'est peut-
19 être pas chiffré à 1, 2, 3, mais il y a de quoi,
20 là, à faire quelque chose pour un plaideur. Non?

21

22 Me STEVE CADRIN :

23 Bien, c'est pour ça que je posais la question, pour
24 vérifier jusqu'où je voyais les chiffres, si je
25 n'en vois pas d'autres, je vais plaider à partir de

1 là. Pas que j'ai à vous convaincre de quelque
2 chose, là, mais ça va bien aller.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Non, pas du tout, moi, je demeure inconvaincu et je
5 serai convaincu possiblement, si on se rend à
6 lundi, le premier (1er), je suis probablement
7 convaincu après. Mais je réagis à votre
8 affirmation, il y a eu de la preuve du
9 Transporteur, et je n'ai pas à les défendre, loin
10 de là, je pense que maître Fréchette est mieux
11 placé que moi. Mais il y a quand même eu des... à
12 partir des panels et à partir de monsieur
13 Boulanger...

14 Me STEVE CADRIN :

15 Mais les chiffres qui sont là, Monsieur le
16 Président, dans le tableau... puis je m'excuse de
17 vous interrompre...

18 LE PRÉSIDENT :

19 Je vous en prie.

20 Me STEVE CADRIN :

21 Ce sont les chiffres qui viennent du tableau numéro
22 5, tout simplement, ils sont transposés ici. Et on
23 va un peu plus loin, là, on va même où vous parlez
24 de la prévision 4-8, là, pour deux mille quatorze
25 (2014), on vous place à un point trente-deux (1.32)

1 à ce niveau-là. On va un petit peu plus loin que le
2 tableau 5. J'arrête là, parce qu'ils sont en mode
3 prévisionnel 4-8. Alors, on verra à la fin, j'ai
4 compris que, l'indice de continuité, c'est à la fin
5 qu'on le voit. On intervient dessus peut-être des
6 fois avant, quand on voit que le chiffre va être
7 problématique. Mais je ne veux pas plaider le fond
8 immédiatement, mais, moi, je ne vois pas, dans la
9 preuve, où le perfectible a été perfectionné
10 ailleurs, où je peux exclure les éléments qu'on
11 a... Parce que là on est arrivés avec une notion
12 d'IC opérationnel qui semblerait expliquer des
13 choses, en disant : « Bien, ça, l'IC opérationnel,
14 lui va bien », entre guillemets, puis l'autre vous
15 le hissez comme tel, bien, il est perfectible.
16 Alors, on ne voit pas nécessairement, dans le
17 tableau 5, le reflet de tout ça. Alors, j'essayais
18 de déterminer ce que c'était puis où est-ce qu'on
19 voit l'IC opérationnel qui va mieux. Moi, je ne le
20 vois pas. C'est ça mon commentaire. Ça c'est un
21 précurseur de ma plaidoirie, j'arrête là pour ne
22 pas plaider plus longtemps, là. Je le plaiderai au
23 fond par la suite, mais la question c'est est-ce
24 qu'on voit ailleurs, dans la preuve, un chiffre où
25 on a perfectionné ça mieux, où on a expliqué mieux?

1 On a expliqué la foudre puis les feux de
2 forêts. On vous explique pourquoi il y a un IC sur
3 une année. « Fine ». On a enlevé... je l'ai dit
4 tantôt, là, je ne me souviens plus du chiffre,
5 trente-deux... point trente-deux (.32) de ce
6 chiffre-là, ça donne point quarante quelque chose,
7 alors, bon, on est autour, là. Alors, on voit
8 qu'est-ce qu'on a comme chiffre, mais là on vous
9 dit... puis on a une affirmation puis l'aval du
10 premier panel jusqu'à aujourd'hui et on baisse. Je
11 ne le vois pas dans les chiffres. C'est ça mon
12 commentaire. Mais j'arrête là, je vois que ça va
13 vous intéresser en plaidoirie. Je le plaiderai en
14 temps et lieu et ne vous inquiétez pas.

15 LE PRÉSIDENT :

16 En fait, Maître Cadrin, je vous dirais que presque
17 tout m'intéresse.

18 Me STEVE CADRIN :

19 On partage les mêmes intérêts.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Pour moi, une tarifaire, c'est... c'est beaucoup de
22 travail pour tous les gens, dont vous, mais les
23 sujets, pour moi, tout est intéressant, c'est...

24 Me STEVE CADRIN :

25 Bien, il y en a que vous ne vouliez pas que je

1 parle tantôt...

2 LE PRÉSIDENT :

3 Ah! ça c'est autre chose. Ça c'est autre chose. Il
4 ne faut pas mélanger les points de droit avec le
5 fond des dossiers. Ce que vous avez...

6 Me STEVE CADRIN :

7 J'avais terminé...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Vous avez terminé?

10 Me STEVE CADRIN :

11 C'est assez, pour l'heure du lunch, j'arrête de
12 badiner, là, il est assez tard.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci. Merci, Maître Cadrin, je suis désolé d'avoir
15 intervenu si vous pensez... ce n'était pas mon but.
16 Merci, Maître Cadrin.

17 Me STEVE CADRIN :

18 Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 J'ai trois (3) petites questions rapides. Maître
21 Turmel, vous aviez annoncé trente (30)... J'essaie
22 juste de réorganiser le travail pour cet après-
23 midi. Maître Turmel, vous aviez annoncé trente (30)
24 minutes, est-ce que c'est à peu près dans ces eaux-
25 là ou vous doublez?

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Je m'en tiendrai, pour moi, à trente (30) minutes.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci beaucoup. Et bon appétit, Maître Turmel.

5 Maître Hamelin, qui... oui, le micro est loin,

6 Maître Hamelin. C'est moi qui devrais faire

7 l'exercice. Une heure?

8 Me PAULE HAMELIN :

9 Mon temps va être proportionnel à mon sujet, qui

10 est la réserve dix (10) minutes, alors, j'en aurai

11 pour dix (10) minutes.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Hamelin, bon appétit. Maître Neuman?

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 J'avais annoncé environ vingt (20) minutes, peut-

16 être que ça ira jusqu'à trente (30) puis ça sera...

17 ça sera dans cet ordre de grandeur, là. Dépendant

18 des réponses.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Parfait, merci. Et bon appétit à vous aussi.

21 Écoutez, il est moins vingt-cinq, alors si je

22 fais... alors, deux heures moins dix (1 h 50) pour

23 le retour?

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Ça m'apparaît tout à fait raisonnable avec la plage

1 horaire que nous avons pour l'après-midi, je pense
2 qu'on...

3 LE PRÉSIDENT :

4 On va essayer de terminer le...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 De compléter.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Vous comprendrez mon objectif mais, en tout cas, je
9 vais essayer. Alors, bon appétit à tout le monde,
10 on reprend à deux heures moins dix (1 h 50). Merci.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 (13 h 52)

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître Turmel.

16 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL :

17 Monsieur le Président, bonjour; bonjour aux
18 régisseurs. André Turmel pour la FCEI. Bonjour aux
19 membres du panel.

20 Q. **[214]** J'ai déjà remis à mon confrère maître
21 Fréchette mais également à madame la greffière un
22 document avec lequel nous allons travailler cet
23 après-midi, qui dans les fait c'est une reprise de
24 l'explication que monsieur Veci, et donc en lien,
25 Monsieur Veci, avec vos propos hier quand vous

1 commentiez la preuve de la FCEI. Donc vous pouvez
2 travailler... prenez vos notes sténographiques en
3 date d'hier à la page 200. C'est juste pour qu'on
4 se situe bien tout le monde. Et le tableau que je
5 vous ai passé, là, reprend un peu les chiffres que
6 vous avez donnés.

7 Alors donc, hier, dans vos commentaires,
8 vous commentiez la preuve, cette fois-là, de la
9 FCEI, et c'était sur la question, et là je vais
10 vous citer un peu ce que la preuve de la FCEI
11 mentionne pour nous mettre en bouche, là, si vous
12 voulez (même si on vient de manger) page 5 de la
13 preuve de la FCEI, nous notions, monsieur Gosselin
14 note que :

15 La FCEI note que la notion de
16 progression salariale est invoquée de
17 façon récurrente depuis plusieurs
18 années par le Transporteur pour
19 justifier la croissance de la masse
20 salariale.

21 Quand même, monsieur Gosselin s'était fendu d'une
22 analyse détaillée en note de bas de page 5 où il
23 est allé voir, année après année, les coûts reliés
24 à cette progression salariale là. Donc, elle est
25 là, elle est factuelle. Et, vous, votre but dans la

1 vie, c'est d'expliquer. Je n'ai pas de problème
2 avec ça. Mais on constate un coût à cette
3 progression salariale là. Et la FCEI ajoute à la
4 page 5 :

5 Elle est étonnée que l'effet des
6 progressions salariales semble
7 systématiquement haussier. Les
8 importants départs à la retraite
9 depuis quelques années rendent cette
10 observation encore plus surprenante.

11 Bon. Alors voilà, j'arrête là. Alors, hier, votre
12 procureur vous questionnait, bon, sur les
13 commentaires. Et vous avez eu, je pense, une
14 ouverture dès le départ. Et, là, je suis à la page
15 200 des notes sténographiques. Votre procureur vous
16 demandait, bon, les commentaires. Et, là, vous
17 dites :

18 Alors en principe, la situation
19 hypothétique que la FCEI décrit
20 pourrait se produire si les
21 pourcentages d'employés en progression
22 seraient moindres ou que les départs à
23 la retraite seraient plus importants.

24 Vous ajoutez :

25 Cependant, Hydro-Québec et

1 TransÉnergie se retrouvent plutôt dans
2 une situation ou dans la situation que
3 je vais illustrer.
4 Alors, fort du mot « illustrer », j'ai pris les
5 chiffres que vous avez donnés que j'ai mis en petit
6 tableau pour qu'on suive un peu mieux. Et, là, je
7 vais donc, avec vous, regarder le tableau que je
8 vous ai passé. Si je comprends bien, puis vous me
9 confirmerez, ce que vous nous avez dit, c'est que,
10 ça, ça décrit la situation actuelle. En ce
11 moment... C'est un long préliminaire, mais je vais
12 venir avec mes questions par la suite si vous
13 permettez. En ce moment, chez HQT, il y a quarante
14 pour cent (40 %) des employés qui sont en
15 progression salariale qui, pour un coût de cinq
16 pour cent (5 %), qui donne, bon, deux pour cent
17 (2 %), il y a quatre pour cent (4 %) des employés
18 qui vont à la retraite, du moins cette année, pour
19 un coût négatif que vous avez évalué à moins vingt-
20 cinq pour cent (25 %). Et ce chiffre-là vient de ce
21 que vous avez énuméré. Et enfin, on note quand même
22 de manière importante cinquante-six pour cent
23 (56 %) des employés qui sont au maximum de la...
24 Jusque-là, parcours sans faute? Je vous cite bien?
25 M. LOUIS VECI :

- 1 R. Sans faute.
- 2 Q. **[215]** Parfait. Ma première question... Et j'ai
3 ajouté une information additionnelle pour qu'on
4 comprenne bien de quoi on parle. Il y a bel et bien
5 trois mille quatre-vingt-cinq (3085) ETC. La source
6 est donnée chez HQT. Les départs étaient de cent
7 soixante-seize (176) en deux mille quatorze (2014)
8 et cent quarante-six (146) en deux mille quinze
9 (2015). Ce qui donne trois cent vingt-deux (322).
10 Ce qui donne, bon an mal an, un départ d'environ
11 cinq pour cent (5 %) de l'effectif ETC qui quitte à
12 la retraite par année.
- 13 R. Est-ce qu'on pourrait voir les références s'il vous
14 plaît?
- 15 Q. **[216]** Je les ai mises. Elles sont là. Donc HQT-6,
16 Document 2 page 15. Prenez ma parole que c'est les
17 bons chiffres. Mais faites pas confiance, vous avez
18 raison, peut-être regarder.
- 19 R. Pouvez-vous m'indiquer les chiffres de départ à la
20 retraite? Vous les avez pris où s'il vous plaît?
- 21 Q. **[217]** Les départs à la retraite sur les ETC, là,
22 c'est HQT-13, Document 1.3 page 9, tel qu'illustré.
23 C'est un DDR numéro 2, je pense, de la Régie.
24
25 C-FCEI-15 : Situation salariale telle que décrite

1 par HQT

2

3 (13 h 58)

4 Q. **[218]** Donc c'est à la page 9, HQT-13, Document 1.3,
5 page 9.

6 R. Parfait.

7 Q. **[219]** D'accord. Alors ma première question, parce
8 que l'on veut comprendre, la FCEI dans ce dossier-
9 ci veut comprendre vraiment le coût. Vous avez
10 confirmé hier un peu notre hypothèse de travail en
11 disant que toutes choses étant égales par ailleurs,
12 de manière générale, les choses devraient sur une
13 longue durée être neutres. Des gens sont à la
14 retraite, des gens arrivent, et vous avez confirmé
15 en théorie cet aspect-là. Et là, on essaie de
16 comprendre la pratique.

17 Première question : Est-ce que vous pouvez
18 me donner la durée moyenne d'un emploi chez HQT?

19 M. LOUIS VECI :

20 R. Non.

21 Q. **[220]** Non. Bien, je vais vous demander un
22 engagement. Il est assez simple, là, est-ce que
23 c'est vingt (20) ans ou trente (30) ans, parce que
24 ça a une incidence, là. Donc la durée moyenne d'un
25 employé chez HQT, vous n'avez aucune idée?

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Fréchette.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Bien écoutez, c'est toujours, puis je suis bien
5 délicat parce que l'on voit ici que l'on... Puis,
6 moi, je suis tout à fait à l'aise avec ça, on veut
7 faire des démonstrations, on veut tester des
8 modèles, on veut tester des réponses. Vous savez il
9 y a toujours l'objection classique de dire que l'on
10 n'est pas là pour participer aux démonstrations que
11 les intervenants veulent faire. Mais je ne veux pas
12 vous sortir ces choses-là.

13 C'est juste que si c'est des choses qui ne
14 sont pas disponibles rapidement, que l'on ne peut
15 pas vous obtenir d'un bout du bouton ou qui vont
16 demander des redressements, ça ne participera peut-
17 être pas à amener une réponse claire à la
18 démonstration que vous voulez faire, là.

19 Moi, je pense que la réponse de monsieur
20 Veci, si vous nous exprimez l'impossibilité parce
21 que vous ne mesurez pas ça ou peut-être que ça va
22 illustrer la réponse négative que vous nous avez
23 donnée. Moi, je ne veux pas souffler.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Oui, oui. Avez-vous terminé? Je vais vous laisser

1 terminer.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Ce que je cherche ici c'est de vous aider puis sans
4 formaliser des objections, faire des avocasseries
5 qui ne vont pas nous permettre de progresser ici.
6 Je comprends l'objectif que vous voulez atteindre.
7 Monsieur Veci vous dit non et vous demandez un
8 engagement sur quelque chose qu'il vous répète,
9 qu'il vous donne une réponse négative.

10 Me ANDRÉ TURMEL :

11 Il ne m'a pas répondu, là, excusez-moi.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Bien, il a dit non.

14 Me ANDRÉ TURMEL :

15 Mais on va réécouter les notes sténo, Maître
16 Fréchette. Un instant, là!

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Moi, j'ai entendu non dans ma tête. Alors je vais
19 retirer l'objection. Mais est-ce que c'est vraiment
20 non, Madame? Est-ce qu'il avait répondu monsieur
21 Veci? J'aurai été primesautier encore.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Maître Turmel.

24 Me ANDRÉ TURMEL :

25 Écoutez, on a le droit de demander des engagements

1 par écrit au Distributeur, à l'entreprise régulée
2 quand c'est ciblé, précis, quand c'est une
3 information qui existe et quand ça ne demande pas
4 des redressements. J'ose croire que chez HQT,
5 l'employeur a une idée de la durée moyenne de
6 l'emploi chez ses employés. Parce que est-ce que
7 c'est vingt (20) ans ou trente (30) ans, ce n'est
8 pas un calcul, on ne demande pas une... Et je
9 serais très surpris que l'on me dise que cette
10 information n'existe pas. Et si elle n'existe pas,
11 « Houston, we have a problem ». Ça n'a pas de bon
12 sens.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Si je peux me permettre avant de vous recéder. Moi,
15 j'ai compris aussi, Maître Turmel, puis on ne fera
16 pas un long débat, qu'il y avait eu une réponse, la
17 réponse qui avait été fournie par le témoin était
18 un « Non ». Alors donc, juste pour vous dire que
19 vos derniers différends avec maître Fréchette, je
20 pense que maître Fréchette était de bonne foi. Il y
21 a eu un « Non ». Il a voulu trouver une solution la
22 plus rapide pour voir si, effectivement, on peut
23 vous donner matière pour que vous puissiez plaider
24 dans moins d'une semaine.

25 Alors ce que je demanderais, moi, je pense

1 que l'engagement, demandez l'engagement. On verra
2 jusqu'à demain matin si, oui ou non, c'est possible
3 dans les limites de temps que l'on a pour pouvoir y
4 répondre. C'est juste ça, Maître Fréchette.

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 D'accord, d'accord. O.K.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Parce que votre témoin a été très très catégorique.
9 Il n'a pas eu aucune hésitation. Alors qu'il vérifie
10 avec son bureau puis il nous donnera voir si
11 l'engagement est livrable ou pas.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Parfait.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors pouvez-vous me le libeller, s'il vous plaît.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Oui. Alors donc, engagement numéro 1, quand même,
18 1. Donc, quelle est la durée moyenne de l'emploi
19 pour un employé chez HQT. Point.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Q. **[221]** Oui, clarification pour l'engagement?

22 R. Seulement pour dire qu'un employé lors de sa
23 carrière à Hydro-Québec ne passera pas sa carrière,
24 normalement, à TransÉnergie. Il va peut-être aller
25 chez le Producteur ou peut-être aller chez le

1 Distributeur ou peut-être aller chez un
2 fournisseur. Alors un engagement qui demanderait
3 l'employé à TransÉnergie combien de temps il a
4 fait, je peux prendre, on peut prendre
5 l'engagement. Si vous me dites l'employé à Hydro-
6 Québec, on va pouvoir probablement avec l'équipe RH
7 trouver la réponse à votre question.

8 Me ANDRÉ TURMEL :

9 Donc, je vais peut-être juste amender l'engagement.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Est-ce que ça pourrait, je vais faire un chemin sur
12 votre question.

13 Me ANDRÉ TURMEL :

14 Oui.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Q. **[222]** Est-ce que ça pourrait être vérifié d'abord
17 pour TransÉnergie, ça ne serait pas pour l'ensemble
18 de la société? Je comprends qu'il cogne Hydro-
19 Québec, mais ici devant moi j'ai TransÉnergie.
20 Alors est-ce que vous pourriez valider et savoir si
21 c'est possible de le faire pour TransÉnergie? Si ça
22 ne l'est pas, bien, pour l'ensemble de la société.

23 R. Oui, tout à fait on va le faire, Monsieur le
24 Président.

25 Q. **[223]** Parfait.

- 1 Me ANDRÉ TURMEL :
- 2 Merci.
- 3 LE PRÉSIDENT :
- 4 Ça vous va, Maître Turmel?
- 5 Me ANDRÉ TURMEL :
- 6 Tout à fait.
- 7 LE PRÉSIDENT :
- 8 Maître Fréchette?
- 9 Me YVES FRÉCHETTE :
- 10 Merci d'avoir clarifié.
- 11 LE PRÉSIDENT :
- 12 Merci, Maître Fréchette.
- 13
- 14 E-1 (HQT) : Préciser la durée moyenne d'emploi
15 pour un employé chez TransÉnergie ou
16 pour HQ (demandé par FCEI)
- 17
- 18 Me ANDRÉ TURMEL :
- 19 Bon.
- 20 LE PRÉSIDENT :
- 21 Maître Turmel, vous continuez?
- 22 Me ANDRÉ TURMEL :
- 23 Oui, d'accord.
- 24 Q. **[224]** Alors, Monsieur Veci, donc si on revient au
25 tableau. Quand on regarde dans le tableau que

1 quarante pour cent (40 %) des employés sont en
2 progression, le cinq pour cent (5 %) du coût de la
3 progression salariale, dans un premier temps, est-
4 ce qu'à chaque année c'est tout le monde qui
5 progresse nécessairement? Je comprends que le cinq
6 pour cent (5 %) c'est le plafond maximal de la
7 progression? Peut-être juste m'expliquer ou si ce
8 n'est pas le cas.

9 M. LOUIS VECI :

10 R. Un exemple, si... si on a un échelon... en fait,
11 dix (10) échelles puis le salaire, au bas de
12 l'échelle, commence à soixante-quatre mille
13 (64 000) puis, au haut de l'échelle, il est à cent
14 mille (100 000). O.K.? La progression salariale est
15 basée sur cinq pour cent (5 %) du haut de
16 l'échelle, O.K.? Donc, elles peuvent monter de
17 quatre mille (4000), chaque échelle, mais la
18 progression est basée, c'est cinq pour cent (5 %)
19 du maximum de l'échelle.

20 Quand on regarde la moyenne, la grosse
21 moyenne, c'est le chiffre de cinq pour cent (5 %)
22 qui est ici. Donc, il y en a qui vont recevoir...
23 ceux qui sont dans le haut des échelles puis qui
24 progressent vont recevoir moins en pourcentage;
25 ceux qui sont dans le bas reçoivent plus en

1 pourcentage. Donc, la moyenne est de cinq pour cent
2 (5 %).

3 Q. **[225]** D'accord. Merci. Et, en général, si j'ai
4 compris la lecture générale de vos conventions
5 collectives, vous avez, en général, dix (10)
6 échelles... dix (10) échelons ou dix (10) niveaux.
7 Est-ce que c'est exact?

8 R. Oui, c'est l'exemple que je viens tout juste
9 d'illustrer.

10 Q. **[226]** D'accord, c'est sur dix (10). Et donc,
11 quelqu'un qui serait hyperperformant, qui à chaque
12 année sauterait puis... donc, atteindrait...
13 mettons qu'il atteindrait... la façon la plus
14 rapide d'atteindre tous les échelons ce serait
15 après dix (10) ans. Donc, il pourrait... et là je
16 retombe dans notre exemple, là, il pourrait quitter
17 le mode en progression pour devenir au maximum de
18 l'échelon après dix (10) ans, dans le meilleur des
19 cas?

20 R. Tout à fait.

21 Q. **[227]** D'accord. Parfait. Est-ce que... Je pense que
22 vous avez dit ou il apparaît de votre propre, en
23 général, il y a eu beaucoup de départs à la
24 retraite. Nous sommes dans des années où il y a
25 beaucoup de départs à la retraite, c'est exact

1 d'affirmer ça? Par rapport aux antérieures, là.

2 R. Les années deux mille onze (2011), deux mille douze
3 (2012), sont les années où il y a eu le plus de
4 départs à la retraite.

5 Q. **[228]** C'est ce que la preuve démontre. D'accord. Et
6 lorsqu'il y a beaucoup de départs à la retraite,
7 nécessairement, quand il y a beaucoup de départs à
8 la retraite où... donc, on s'entend qu'il n'y a pas
9 de progression salariale, n'est-ce pas? Quand il
10 n'y a pas... quand il y a cinquante-six pour cent
11 (56 %) des employés qui sont au maximum, on
12 s'entend qu'il n'y a pas de progression salariale,
13 on est au maximum?

14 R. Tout à fait.

15 Q. **[229]** Tout à fait. O.K. Et donc, quand on arrive
16 à... de manière constante, à plus un pour cent
17 (+1 %) de progression salariale à chaque année
18 depuis quelques années, on essaie de comprendre la
19 logique, où nous sommes dans une période de grands
20 départs à la retraite, où près de... oui, près de
21 soixante pour cent (60 %) de vos employés sont au
22 maximum et il y a, malgré ça, un coup d'un pour
23 cent (1 %) de progression salariale. J'essaie de
24 voir le... la logique derrière ça. Est-ce qu'il y a
25 une explication qu'on ne voit pas, là? Parce que,

1 sur le long terme, ce que, nous, on pense, c'est
2 qu'il y a des années, nécessairement, que ça va
3 être plus un pour cent (+1 %), plus deux pour cent
4 (+2 %), il y a d'autres années ça peut être moins
5 un pour cent (-1 %), moins deux pour cent (-2 %) et
6 ça devrait tendre à zéro. Mais, vous, vous êtes
7 constamment dans le positif. On essaie de
8 comprendre pourquoi.

9 R. En fait, à la question, là, la façon de
10 l'illustrer... vous l'avez très bien illustré dans
11 votre document. Les paramètres qui sont là sont les
12 paramètres avec lesquels on peut faire une
13 prévision dans notre dossier. Donc, aujourd'hui,
14 lorsqu'on en a quarante pour cent (40 %) en
15 progression, il y a plus de gens, donc quarante
16 pour cent (40 %) du total des effectifs qui vont
17 gagner une progression salariale. Alors, vous
18 parlez de beaucoup de retraites, là, mais c'est
19 autour de quatre (4), quatre point cinq pour cent
20 (4.5 %), là, dans un mode de beaucoup de retraites.
21 Alors, ça coûte beaucoup plus cher de progression
22 pour les quarante pour cent (40 %) d'employés que
23 ce qu'on peut économiser avec le quatre pour cent
24 (4 %) de retraités.

25 Et contrairement à, peut-être, l'exemple

1 qui avait été cité dans votre mémoire, on vous
2 mentionnait également que l'économie d'une
3 personne... d'une nouvelle personne qui rentre,
4 elle ne rentre pas au bas de l'échelle, elle rentre
5 à un niveau d'expérience similaire ou elle provient
6 d'une autre division, hein, on peut avoir une autre
7 division.

8 Donc, tout ça fait en sorte que les
9 paramètres qui sont là sont les paramètres avec
10 lesquels on fait notre prévision, il y a des
11 données derrière ça.

12 Et je tiens à vous rappeler également qu'on
13 a introduit un facteur d'un pour cent (1 %) qui
14 inclut un manque dans la prévision, soit de la
15 progression, soit du nombre d'ETC, soit du taux
16 d'augmentation. Donc, on fait des efforts, à mon
17 avis, louables pour avoir les prévisions les plus
18 justes possibles avec l'information qu'on a.

19 Q. **[230]** O.K. Et je ne chicane pas, je veux
20 comprendre. Mais est-ce à dire, avec vos dernières
21 réponses, ce que vous nous dites, vous l'avez
22 mentionné hier, vous dites : « Attention, une des
23 principales raisons par laquelle ce n'est pas le
24 cas c'est qu'Hydro-Québec remplace généralement les
25 gens à la retraite par des employés provenant de

1 l'interne, d'autres divisions, ou encore par des
2 gens qui ont une expérience de travail reconnue. »

3 Est-ce à dire que HQT n'embauche plus de
4 jeunes verts, des employés jeunes au sens vingt-
5 cinq (25), vingt-sept (27), vingt-huit (28) ans ou
6 c'est... vous me dites... parce que, dans votre
7 réponse, c'est comme si vous embauchiez toujours
8 des gens matures professionnellement. Est-ce que
9 c'est...

10 (2 h 14)

11 R. On n'a pas dit toujours, mais on va prendre le
12 contexte actuel. On parle de... on a parlé, je
13 pense, ce matin, on parle d'un environnement dans
14 lequel il y a certaines divisions qui vont devoir
15 réduire leurs effectifs. Nous, on doit aller à la
16 hausse dans nos effectifs pour faire les travaux
17 qu'on a besoin de faire. C'est bien certain qu'on
18 va favoriser quelqu'un qui a une expérience hydro-
19 québécoise. Par contre, tantôt je n'étais pas
20 capable de vous dire la durée de données de service
21 moyen, tout ça, là, mais je peux vous dire qu'on
22 m'a dit, dans ma préparation, que l'âge moyen d'une
23 embauche était de trente-deux (32) ans à l'externe.

24 Q. **[231]** Une embauche, pour vous, c'est une embauche
25 permanente et non pas temporaire, c'est ça?

- 1 R. Je parle d'une embauche permanente de l'externe et
2 donc, c'est seulement pour illustrer que le ou la
3 personne ne sort pas du secondaire ou de l'école.
- 4 Q. **[232]** O.K. Non, bien je comprends puis c'est un
5 fait, là, mais est-ce que, tout à l'heure, moi
6 j'avais peur que vous me disiez toujours, là, vous
7 me dites ce n'est pas toujours, ce n'est pas
8 toujours le cas. Avez-vous un ordre de grandeur?
9 Est-ce que c'est cinquante pour cent (50 %) des
10 gens que vous... tu sais, les gens partent à la
11 retraite, vous devez renouveler votre force de
12 travail. Est-ce que, de manière générale, il y a
13 cinquante pour cent (50 %) de ceux que vous
14 renouvelez qui viennent de gens expérimentés et
15 cinquante pour cent (50 %) de plus jeunes du marché
16 hors Hydro-Québec? Est-ce qu'on a un ordre de
17 grandeur ou c'est quatre-vingt-dix pour cent (90 %)
18 que des gens expérimentés?
- 19 R. En fait, les paramètres, les meilleurs paramètres
20 que je peux vous donner pour exprimer ça, c'est
21 ceux que je vous ai montrés ici. Donc, de vous
22 exprimer qu'aujourd'hui, Hydro-Québec est dans une
23 situation où réduit les effectifs puis on va piger
24 dans des effectifs hydro-québécois avant d'aller à
25 l'externe. D'ailleurs, je pense que dans tout

1 l'épisode qu'on vous a montré, deux mille onze
2 (2011), deux mille douze (2012), deux mille treize
3 (2013), deux mille quatorze (2014), avec le
4 contexte actuel, il n'y a pas eu énormément ou
5 excessivement d'embauches à l'externe. Et si on
6 prend des départements comme la planification ou
7 l'ingénierie qui planifie notre réseau avec les
8 critères de conception où on concevrait un barrage
9 ou une ligne, on aimerait ça que les gens aient un
10 peu d'expérience pour le faire lorsqu'on est obligé
11 de remplacer quelqu'un qui va à la retraite. On
12 aimerait ça les former en ce sens. Donc, c'est
13 certain qu'il y a des catégories d'emplois dans
14 lesquels on peut se permettre d'avoir des gens plus
15 jeunes et c'est normal et c'est correct. Mais il y
16 a d'autres catégories d'emplois... ça peut très
17 bien être un chef qu'on a besoin de remplacer.

18 Q. **[233]** Oui, tout à fait.

19 R. Donc, il y a une panoplie de situations possibles
20 et il faut comprendre qu'il y a une chaîne
21 également, là, dans tout ça. On ne devient pas chef
22 du premier jour puis il y a du compagnonnage puis
23 il y a des années d'expérience. Donc, la chaîne,
24 elle vit bien puis dans le contexte, à l'heure
25 actuelle, ce que je vous dis, c'est qu'on embauche,

1 on a la chance d'embaucher les gens expérimentés à
2 l'intérieur d'Hydro-Québec puis à l'extérieur de
3 ça, lorsqu'on va à l'externe, si on y va, on ne
4 prend pas toujours des jeunes qui sortent de
5 l'école.

6 Q. **[234]** Parfait. Puis ultimement, je comprends que si
7 vous embauchiez des gens d'expérience, mettons qui
8 avaient dix (10) ans, vous pourriez avoir que des
9 gens... le cinquante-six pour cent (56 %), là, vous
10 pourriez n'avoir que des gens au maximum de
11 l'échelle, tu sais, théoriquement parlant et là, on
12 serait à zéro progression salariale?

13 R. Si, de ma perspective, de ma perspective de gestion
14 à moi, les gens qui viennent de l'externe ne
15 rentrent pas au haut de l'échelle. Donc ici, là,
16 vous voyez qu'il y a un vingt-cinq pour cent (25 %)
17 d'économie. Ils ont quand même des échelons à
18 monter.

19 Q. **[235]** O.K. Attendez-moi un instant. Mais si on
20 revient sur notre discussion de départ, est-ce que
21 vous êtes donc d'accord quand même avec moi que sur
22 le long terme, en matière de progression salariale,
23 le tout devrait tendre vers zéro? Est-ce que c'est
24 exact? C'est ce que j'ai compris.

25 R. En fait, plus la population va être expérimentée et

1 on va avoir un taux de rétention élevé,
2 effectivement, moins la progression salariale va
3 coûter cher parce qu'on va en avoir un plus grand
4 pourcentage qui n'auront plus de progression. Donc,
5 le cinquante-six pour cent (56 %), il augmenterait
6 à mesure que les années de service, les années
7 d'expérience puis les gens demeurent chez Hydro-
8 Québec et on aurait donc une dépense en progression
9 salariale moins grande.

10 Q. [236] O.K. Mais donc, vous êtes d'accord avec le
11 principe que globalement... comment dire... vous me
12 décrivez une situation chez HQ, mais de manière
13 générale, vous, qui êtes un gestionnaire, des
14 départs à la retraite, des nouveaux arrivés, la
15 progression salariale devrait tendre vers zéro? Il
16 y a des années positives, il y a des années
17 négatives? Est-ce que c'est correct de comprendre
18 ça comme ça?

19 (14 h 19)

20 R. Oui. En quelque part, les trois items qui sont ici,
21 là, que vous avez illustrés, là, c'est
22 exactement... alors, si je garde un taux de
23 retraite à quatre pour cent (4 %), O.K., mais que
24 les gens qui sont en place continuent de grimper
25 dans les échelles, ils ont un moins gros paiement

1 de progression salariale. Là où c'est payant, la
2 progression salariale, tu es plus bas dans
3 l'échelle puis, à mesure que tu montes, tes
4 progressions, un, comptent moins cher, deux, tu
5 demeures en place. Alors, ici, si la retraite ne
6 bougeait pas, elle reste à quatre pour cent (4 %)
7 et que j'ai de plus en plus de monde qui a atteint
8 le maximum, bien, mon cinquante-six pour cent
9 (56 %) pour lequel je ne paye pas de progression,
10 il va augmenter. Ça fait que, si vous faites le
11 calcule à ce moment-là vous allez avoir une moins
12 grosse dépense de progression salariale. Mais c'est
13 la même chose que ce que vous avez dit.

14 Q. **[237]** O.K. Et donc, il y a des années qu'il va y
15 avoir des progressions salariales positives, comme
16 on le vit ces temps-ci, et il y a des années qu'il
17 va y avoir des progressions salariales négatives.
18 Est-ce que c'est possible? Une année, vous allez
19 arriver à... « Ah! On est arrivé à moins un. »

20 R. Ça pourrait arriver.

21 Q. **[238]** O.K. Maintenant, et on cherchait
22 l'information mais je ne l'ai pas trouvée dans la
23 preuve, mais j'imagine que vous allez l'avoir, quel
24 est le salaire moyen, le salaire de base moyen des
25 employés qui prennent leur retraite, en général?

1 Donc, qui sont nécessairement souvent à la fin du
2 niveau des échelons pour... en deux mille treize
3 (2013); est-ce que vous avez cette information-là?

4 R. Bien, dans la preuve, vous avez même... vous l'avez
5 même relaté vous-même, vous avez les salaires pour
6 toutes les catégories d'emploi. Donc, il y a
7 plusieurs catégories d'emploi. Je ne peux pas vous
8 parler du salaire moyen de l'employé à la
9 retraite...

10 Q. **[239]** Qui prend sa retraite ou juste avant...

11 R. Qui prend sa retraite. Il y a plusieurs catégories
12 d'emploi. Par exemple, monsieur Rioux, comme vice-
13 président, gagne un petit peu plus que moi.

14 Q. **[240]** Probablement.

15 R. Je l'espère pour lui, il prend plus de risques.

16 Q. **[241]** Il a les cheveux plus gris.

17 R. Je me suis mal exprimé, on va enlever ça des notes
18 sténo, je pense.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Mais dans les notes sténo... mais dans les notes
21 sténo, on pourrait dire qu'il a un grand sourire.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Q. **[242]** Mais... mais on doit certainement être
24 capable de dire... bien, je ne sais pas si vous
25 êtes capable de le dire, peut-être de le faire

1 vérifier comme en engagement, le salaire de base
2 moyen d'un employé chez HQT ou chez HQ, un peu
3 comme tout à l'heure, qui a pris sa retraite en
4 deux mille treize (2013), est-ce que c'était
5 quatre-vingt mille dollars (80 000 \$)? Soixante-dix
6 mille dollars (70 000 \$)? Et je cherche une règle
7 du pouce, je ne cherche pas à cent dollars (100 \$)
8 près.

9 R. Moi, je serais prêt à vérifier si on peut trouver
10 cette information-là.

11 Q. **[243]** Si vous l'avez. Si vous l'avez, là. Dans les
12 faits, je vous demanderais ceci, je vous
13 demanderais en même temps le salaire de base moyen
14 à l'embauche, et là, à l'embauche... en dessous de
15 quelqu'un qui commence, moyen pour tout le monde
16 pour deux mille treize (2013).

17 LE PRÉSIDENT :

18 Maître Fréchette?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Alors, pour le formaliser correctement...

21

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Oui, alors, je vais le redire, oui.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Oui, c'est ça, allez-y.

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Engagement numéro 2, fournir le salaire de base
3 moyen des employés qui prennent leur retraite en
4 deux mille treize (2013). Et...

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 O.K. Deux mille treize (2013).

7

8 E-2 (HQT): Fournir le salaire de base moyen des
9 employés qui prennent leur retraite en
10 2013 (demandé par FCEI)

11

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Et engagement numéro 3, c'est un peu une variante,
14 fournir le salaire... donc, fournir le salaire de
15 base moyen...

16 R. Lors de l'embauche.

17 Q. **[244]** ... lors de l'embauche en deux mille treize
18 (2013).

19

20 E-3 (HQT) : Fournir le salaire de base moyen des
21 employés lors de l'embauche en 2013
22 (demandé par FCEI)

23

24 LE PRÉSIDENT :

25 C'est beau?

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Q. **[245]** Oui? C'est...

5 R. On va tenter de trouver l'information.

6 Q. **[246]** Merci. C'est compris. Parfait.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Q. **[247]** Et, Monsieur Veci, tout à l'heure vous avez
9 mentionné que vous faisiez de votre mieux dans les
10 prévisions, vous utilisiez des facteurs et... je
11 comprends ça. Donc, ce que vous semblez me décrire,
12 ça s'apparentait pour moi à une méthodologie. Est-
13 ce que vous êtes capable de m'exprimer la
14 méthodologie, si vous l'avez, comme ça, de vive
15 voix? Ou de nous la donner, si vous en avez une...
16 Tu sais, aux fins de calculer la progression
17 salariale, il y a comme une formule que HQT
18 utilise; est-ce que ça existe, ça, en ce moment?

19 R. La formule, c'est la formule dont on vous a
20 mentionnée ici (sic).

21 Q. **[248]** O.K.

22 R. O.K.? Cette formule-là, comme toute autre chose,
23 elle est appliquée pas seulement pour TransÉnergie,
24 dans chacune des divisions.

25 Q. **[249]** O.K. Donc, il n'y a pas d'autres formules

1 magiques, de poudre de perlimpinpin, de... Non?

2 C'est ça.

3 R. C'est ça.

4 (14 h 23)

5 Q. **[250]** O.K. Oui, un instant.

6 Alors on me rappelle de revenir simplement
7 rapidement sur le tableau. Dans les employés qui
8 sont à quatre pour cent (4 %) à la retraite, là,
9 que vous voyez en haut, et c'est pour ça qu'on a
10 mis le calcul en bas. Quand on fait le calcul des
11 années deux mille quatorze-deux mille quinze (2014-
12 2015) pour trois cent vingt-deux (322) employés et
13 que l'on multiplie par... Attendez un instant.
14 Qu'on divise par... bien, qu'on divise par trois
15 mille quatre-vingt-cinq (3085) et qu'on divise par
16 deux pour les deux ans, ça nous donne cinq point un
17 pour cent (5,1 %). Donc, il y a une inadéquation
18 entre quatre pour cent (4 %) des employés à la
19 retraite et ce que l'on voit qui nous semble plutôt
20 donner cinq point un pour cent (5,1 %). Pourriez-
21 vous nous éclairer?

22 M. LOUIS VECI :

23 R. En fait, on vous illustre la situation pour le
24 dossier deux mille quinze (2015) telle qu'on la
25 prévoit. Vous avez ici des données deux mille

1 quatorze (2014) que vous regroupez avec deux mille
2 quinze (2015). Si vous prenez la donnée deux mille
3 quinze (2015) à 146, je pense que vous arrivez à
4 quatre (4 %) ou quatre point cinq pour cent
5 (4,5 %).

6 On vous mentionne un chiffre ici tout à
7 fait... quarante pour cent (40 %), quatre pour cent
8 (4 %), cinquante-six pour cent (56 %). Les autres
9 paramètres peuvent également varier, vous
10 comprenez? Donc, quatre pour cent (4 %) de
11 retraite, là, à la fin de la journée on verra ce
12 que ça donnera. Cinquante-six pour cent (56 %) qui
13 n'ont pas de progression c'est également parti
14 d'une prévision qu'on doit effectuer. Donc, en
15 quelque part on doit moduler et s'ajuster, là. On
16 est en année témoin projetée et donc on regarde
17 l'année deux mille quinze (2015), là.

18 Q. **[251]** D'accord. Mais si on revient donc... Un
19 instant.

20 R. Et en passant, Maître Turmel, le chiffre de TC qui
21 est mentionné à trois mille quatre-vingt-cinq
22 (3085) semble être le chiffre de deux mille treize
23 (2013). Il faudrait probablement prendre celui de
24 deux mille quinze (2015), là, comme vous le savez
25 il est plus élevé. Oui.

1 Q. **[252]** Toujours dans le tableau, par exemple les
2 quarante pour cent (40 %) d'employés en progression
3 est-ce qu'on a raison de croire qu'ils sont, ils
4 ont un salaire moyen, comment dire, c'est-à-dire...
5 Donnez-moi un instant, ce n'est pas clair.
6 Alors juste confirmer que l'on comprend bien, là.
7 Donc, les quarante pour cent (40 %) des employés
8 qui sont en progression de salaire, nécessairement,
9 confirmez-moi, ont nécessairement un salaire moyen
10 moindre que ceux qui sont au maximum des échelons à
11 cinquante-six pour cent (56 %).

12 M. LOUIS-OMER RIOUX :

13 R. Bien oui.

14 Q. **[253]** Quelques questions maintenant sur le coût de
15 retraite comme tel. J'espère que vous avez... C'est
16 une question « oui », « non ». Les employés,
17 lorsqu'ils sont... les employés sont-ils en mesure
18 d'utiliser des congés de maladie accumulés avant de
19 se prévaloir de la retraite? Donc vous savez, on a
20 toujours des histoires, là, de monsieur, madame qui
21 a accumulé quatre cents (400) jours de congés
22 maladie puis part un an avant. Je vois l'expérience
23 qui parle négativement, mais je vais peut-être...
24 O.K. Peut-être juste le dire. Donc, vous nous
25 confirmez donc, je comprends que...

1 M. LOUIS VECI :

2 R. Non.

3 Q. **[254]** Non. Donc, ce n'est pas possible, là,
4 d'utiliser les congés de maladie avant la retraite?

5 R. Non.

6 Q. **[255]** D'accord. Et une dernière question sur... Je
7 comprends en ce moment donc, et ça c'est dans
8 l'optique d'une meilleure gestion des coûts en
9 ressources humaines, là. En ce moment
10 l'amélioration des régimes de retraite actuels, en
11 ce moment vous êtes dans un régime à prestations
12 déterminées. C'est exact?

13 R. Oui.

14 Q. **[256]** D'accord. Est-ce que vous avez, est-ce que
15 HQ, HQT, mais HQ a déjà envisagé de faire des...
16 d'appliquer des régimes à cotisations déterminées
17 et non pas à prestations déterminées pour les
18 futurs employés qui sont embauchés? Une espèce de
19 clause orphelin, vous savez une espèce de...

20 R. Je ne peux pas répondre pour le compte des
21 ressources humaines. Vous savez c'est géré
22 corporativement.

23 Q. **[257]** Oui.

24 R. Ceci étant dit, on a sept ententes collectives sur
25 huit qui viennent d'être signées avec un terme d'à

1 peu près cinq ans ou de cinq ans dans lesquelles -
2 là je fais attention à ce que je dis - mais la
3 négociation a résulté en un partage cinquante-
4 cinquante (50-50) des contributions. O.K. Alors ça
5 c'est déjà pour nous, en tout cas pour moi comme
6 contrôleur, une économie sur le coût de retraite
7 parce que l'employé en paye une plus grande partie.

8 Alors c'est l'objet de la négociation qui
9 vient d'avoir lieu. Est-ce que dans la prochaine
10 négociation dans cinq ans, avec tout ce qui se
11 passe aujourd'hui est-ce que ça pourrait changer?
12 Je ne suis pas devin, là.

13 Q. **[258]** Mais je lis un peu dans ce que vous dites,
14 là, puis vous n'êtes pas fermé à ça. Bien sûr, non,
15 ce n'était pas une question, là.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Non, puis il ne faut pas prendre une attitude ou un
18 mot pourrait... Donc, c'est sérieux ces choses-là
19 puis je pense que monsieur Veci ne laissait pas
20 entendre quoi que ce soit à cet égard-là. C'était
21 neutre et...

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Q. **[259]** Mais ma question simplement c'est que je
24 comprends que ça n'a pas encore été envisagé? Ça ne
25 fait pas...

1 (2 h 29)

2 R. En fait, ma réponse est à l'effet qu'on a des
3 ententes négociées qui vont avoir une durée de cinq
4 (5) ans et, dans cinq (5) ans, avec tout le
5 contexte actuel, qui sait ce que va devenir notre
6 régime de retraite?

7 Q. [260] D'accord. Je vous remercie. Maintenant, si je
8 retourne, et c'est ma dernière ligne de questions,
9 Monsieur le Président, dans la preuve, hier, c'est-
10 à-dire vous avez commenté sur deux (2) des trois
11 (3) aspects de la FCEI, de la preuve de la FCEI,
12 mais vous n'avez pas commenté... Puis je vous
13 demanderais de prendre la preuve de la FCEI, si
14 vous voulez, à la page 6. Donc, à la page 6... je
15 vais vous laisser y aller. Alors, à la page 6, nous
16 avons... la FCEI présente un... c'est basé sur la
17 preuve du Transporteur, là, une évolution des coûts
18 et volumes facturés des services partagés entre
19 2013 et 2015. Et là on voit deux catégories,
20 « Gestion du matériel » et « Gestion
21 documentaire ». On voit, pour la gestion du
22 matériel, d'un nombre de transactions qui chute de
23 manière fort importante. Vous l'avez peut-être,
24 Monsieur Veci, là. Donc, de cent quarante-six mille
25 neuf cent vingt-sept (146 927) à cent vingt-sept

1 mille sept cent quatre-vingt-huit (127 788), donc
2 c'est une réduction de vingt-deux pour cent (22 %)
3 des transactions. Et, au même moment, on voit une
4 augmentation des coûts... bon, de plus deux pour
5 cent (2 %). Et ça nous apparaît étrange dans le
6 contexte et est-ce que vous avez une justification
7 à formuler à cet égard?

8 R. Je ne suis pas tout à fait malheureux d'avoir donné
9 l'exemple de la Régie juste avant le dîner. Il y a
10 des infrastructures en place, en gestion du
11 matériel, par exemple, et donc, l'indicateur, en
12 fonction d'un nombre de transactions n'est qu'un
13 indicateur. Et, à cet effet-là, nos infrastructures
14 incluent des entrepôts, des infrastructures
15 magasins, du service première ligne, deuxième
16 ligne, la revalorisation de biens meubles, la
17 disposition de matières dangereuses, du
18 réapprovisionnement, des magasiniers. Alors, c'est
19 un paquet d'infrastructures qui sont en place et
20 qui font qu'une année donnée, s'il y a moins de
21 transactions, ça ne veut pas dire que mon coût à
22 moi, comme client, va changer. Il faudrait que
23 j'élimine des entrepôts, il faudrait que j'élimine
24 des services pour qu'un jour, ma facture diminue.
25 Vous comprenez, en gestion du matériel, je pense

1 que je vais être un bon consommateur, j'ai besoin
2 de faire plus d'activités en maintenance, j'ai
3 besoin que mon matériel soit bien entreposé, donc
4 c'est un élément de réponse important ici sur
5 l'infrastructure derrière un service comme celui-
6 là.

7 Et, sur le nombre de transactions, sur des
8 indicateurs, par exemple, ils sont... c'est des
9 bons indicateurs mais ce n'est pas toujours le
10 reflet de ce que ça va finir par me coûter à moi
11 dans ma facture.

12 Q. **[261]** O.K. Bien, la question que je voulais
13 explorer avec vous c'est justement est-ce que
14 c'était le bon inducteur de coûts, là. Vous, vous
15 choisissez le nombre de transactions, on
16 s'attendait quand même à... l'histoire des
17 entrepôts, tout ça, vous l'aviez déjà expliquée.
18 Mais est-ce qu'il... vous n'êtes pas capable de
19 réfléchir à une autre... comment dire, pas un
20 inducteur de coûts, mais une autre façon de...
21 Parce qu'en ce moment, c'est le nombre de... vous
22 nous donnez le nombre de transactions, c'est un
23 volume de facturations, il n'y a pas... il y a
24 certainement d'autres façons de computer
25 l'information?

1 R. Je suis un joueur dans l'entreprise qui a, oui, une
2 influence avec les autres partenaires pour
3 déterminer une façon de... un inducteur, qui fait
4 du sens ou non. Mais je ne suis évidemment pas le
5 seul joueur, je ne peux pas changer. D'ailleurs,
6 sur ce... c'est un aparté, là, mais cet inducteur-
7 là, en dollars, donc une transaction avec un dollar
8 différent, bien, l'inducteur est en valeur de la
9 transaction. Donc, un crayon qui coûte quinze
10 dollars (15 \$) puis une enveloppe qui en coûte un
11 dollar (1 \$), c'est une transaction, c'est le même
12 magasinier avec le même salaire. Mais c'est avec la
13 valeur de la transaction que l'inducteur est
14 calculé, là. Donc, c'est un... ça a beau être un...
15 c'est un inducteur pour déterminer un coût unitaire
16 mais ce n'est pas pour ma facture. Ma facture,
17 c'est ce que je dépose dans le dossier.

18 (14 h 34)

19 Q. **[262]** Attendez-moi un instant. Quand on regarde le
20 nombre de transactions qui, effectivement, a pris
21 une chute importante, là, qu'est-ce qui explique,
22 d'ailleurs, concrètement, dans ce cas-ci, si vous
23 l'avez, là, cette chute dramatique de transactions
24 magasins?

25 R. Est-ce que vous pouvez me référer exactement à

1 l'endroit dans la pièce, pas dans votre mémoire,
2 dans la pièce?

3 Q. **[263]** O.K. Donc, attendez un instant. Dans les
4 services, coût des services partagés, c'est HQT-
5 6...

6 R. En fait, on peut...

7 Q. **[264]** Parce que dans les faits, c'est une
8 réponse...

9 R. On peut raccourcir l'exercice...

10 Q. **[265]** C'est une réponse que vous avez donnée, donc,
11 HQT-13, Document-6, page 19 à nos questions.
12 Attendez un instant, je vais vous donner ça, je les
13 ai ici, là, dans le préambule. Oui, je les ai ici.
14 C'est HQT-6, Document-2, pages 40 et 41. HQT-6,
15 Document-2, page 40. Donc c'est le tableau A7.4
16 pour deux mille treize (2013), A7.5 pour deux mille
17 quatorze (2014).

18 R. O.K. On se retrouve dans l'annexe du fournisseur de
19 services. Alors, vous me demandez d'expliquer
20 pourquoi le fournisseur de services qui a fourni
21 d'autres divisions, pourquoi son volume total a
22 diminué. Je ne suis pas en mesure de vous dire si
23 le Distributeur, le Producteur, il est arrivé
24 quelque chose de particulier qui a fait en sorte
25 qui a fait chuter le volume. Alors moi, ce que je

1 suis en mesure de vous dire, c'est mon besoin, ma
2 facture, comment elle est déterminée en fonction de
3 grilles, les inducteurs que vous avez ici, vous
4 avez les inducteurs.

5 Q. **[266]** Non, non, mais dans le tableau, on fait quand
6 même la distinction entre Distributeur,
7 Transporteur et Hydro-Québec. Donc, c'est là je...
8 moi je vous parle du Transporteur, là. Pour vous,
9 vous êtes quand même responsable de ces coûts-là,
10 on est ne coûts de services, donc à la page 40,
11 dans le tableau A7.4, volumes de deux mille treize
12 (2013), vous là, vous avez des achats de matériel
13 ou de la gestion de matériel pour cent quarante-six
14 mille neuf cent vingt-six (146 926) transactions et
15 c'est du monde HQT, ça, je comprends, là?

16 R. Parfait.

17 Q. **[267]** Excusez-moi, et juste pour ajouter, donc, et
18 si vous tournez la page, page 41, vous voyez le
19 nombre de transaction qui chute à cent vingt-sept
20 mille sept cent quatre-vingt-huit (127 788).

21 R. Oui. Le...

22 Q. **[268]** Puis deux mille quinze (2015)...

23 R. Oui, merci. Ce qui est important de savoir, c'est
24 le... mon prorata à moi, sur l'ensemble, est-ce
25 qu'il a varié? Si je suis à treize pour cent

1 (13 %), même avec cette baisse de volume là, je
2 paye treize pour cent (13 %) de l'infrastructure.
3 C'est ça mon dossier tarifaire. Le coût unitaire
4 qui est indiqué là, et c'est un peu ce que vous
5 voyez dans la réponse qu'on vous a donnée...

6 Q. **[269]** Oui. Bien c'est ça, nous on n'était pas
7 satisfait de se faire dire « Bien c'est le
8 prorata », mais vous, vous n'avez pas d'autres
9 explications, comme un gestionnaire, là, vous, vous
10 vous contentez du prorata ou vous ne cherchez pas à
11 comprendre...

12 R. En fait, ce que je cherche à comprendre, c'est si
13 j'ai été bien servi, si j'ai répondu à tous mes
14 engagements, si j'ai eu tout ce que j'ai eu besoin
15 en termes de matériel, en termes de services de
16 première ligne, de deuxième ligne, en termes de
17 transport spécialisé et donc, j'ai tout eu ce que
18 j'avais à avoir. L'infrastructure derrière, certain
19 qu'on pose des questions, c'est évident.
20 Maintenant, la question précise que vous me
21 demandez ici même, là, je ne suis pas en mesure de
22 répondre à cette question-là.

23 Q. **[270]** O.K. Un instant. Donc, on confirme que vous
24 ne pouvez pas me dire pourquoi il y a une baisse
25 dans la gestion du matériel, dans le nombre de

1 transactions magasins pour le Transporteur en deux
2 mille treize (2013), deux mille quinze (2015), tel
3 que la preuve ici, là?

4 R. Je confirme que je ne peux pas répondre à cette
5 question.

6 Q. **[271]** Parce que vous n'avez pas l'information?

7 R. Effectivement.

8 Q. **[272]** O.K. Parfait. Je pense que ça complète mais
9 je vais juste faire une dernière vérification.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Parfait, merci.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 Q. **[273]** Ça complète, merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Maître Turmel, merci. Maître Hamelin?

16 (14 h 40)

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me PAULE HAMELIN :

18 Bonjour, Monsieur le Président. Paule Hamelin pour
19 Énergie Brookfield Marketing. Alors, comme je l'ai
20 annoncé, je vais traiter surtout de la question du
21 projet pilote sur la vente de réserve de dix
22 minutes avec l'Ontario, par l'interconnexion de
23 l'Ontario. Alors, mes questions vont être
24 essentiellement pour monsieur Clermont. Vous ne
25 serez pas surpris.

1 Q. [274] Dans la preuve du Transporteur, puis vous
2 n'avez pas besoin d'y aller, mais juste pour les
3 fins de tout le monde, je réfère essentiellement
4 aux passages où vous faites référence au projet
5 pilote pour que tout le monde comprenne bien de
6 quoi il s'agit. Vous indiquiez, c'était la pièce
7 HQT-10, Document 1 page 5, la pièce de la Régie
8 B-26, que :

9 À l'automne 2013, le Transporteur
10 annonçait la tenue d'un projet-pilote
11 sur la vente de réserves 10 minutes à
12 l'Ontario par l'interconnexion ON. Le
13 projet-pilote vise à tester la
14 faisabilité des échanges d'un tel
15 produit vers l'Ontario. Initialement
16 prévu pour se terminer en janvier
17 2014, le projet a été reconduit par la
18 suite en raison des nombreux
19 ajustements à réaliser entre les deux
20 entités et dans les systèmes complexes
21 de marché de l'IESO.
22 Le projet-pilote a débuté avec des
23 échanges potentiels de 10 MW par heure
24 et pourrait permettre à terme des
25 échanges d'un maximum de 100 MW. Le

1 Transporteur vise à compléter le
2 projet-pilote avant la fin de l'année.

3 Alors, je voudrais savoir, Monsieur Clermont, quel
4 est le statut actuellement de ce projet pilote?

5 M. SYLVAIN CLERMONT :

6 R. On est dans les discussions finales avec l'Ontario
7 pour passer du projet pilote au mode commercial
8 régulier. Ça devrait... En fait, on est à réviser
9 les derniers documents. C'est une question de jours
10 ou d'une semaine. Enfin, probablement d'ici une
11 semaine ou deux, gros maximum, on va lever le
12 projet pilote, puis on va passer en mode commercial
13 régulier à cent mégawatts (100 MW).

14 Q. **[275]** Et ce n'est pas que je veux vous prendre par
15 surprise, là, durant l'heure du lunch, mon client a
16 reçu un courriel de l'IESO disant que le nombre de
17 mégawatts pour le projet pilote allait être
18 augmenté à cent mégawatts (100 MW). Alors la
19 question: Est-ce que c'est... Justement, est-ce
20 qu'on est rendu à la commercialisation ou bien
21 c'est essentiellement encore projet pilote, mais
22 c'est qu'on a augmenté la capacité à cent mégawatts
23 (100 MW)?

24 R. On va passer en mode... On va mettre fin au projet
25 pilote. Et le mode commercial régulier, si je peux

1 l'appeler ainsi, sera de cent mégawatts (100 MW).

2 Q. [276] O.K.

3 R. Qui a toujours été l'objectif ultime du projet
4 pilote. D'ailleurs, on l'a mis dans la preuve, on a
5 commencé à dix (10), puis avec l'objectif de se
6 rendre à cent (100). Alors, on se rendra à cent
7 (100) dans les prochains jours.

8 Q. [277] Et je vais faire référence à un document. En
9 fait, c'est juste parce que je veux compléter le
10 dossier. J'avais posé certaines questions à
11 monsieur Boulanger hier au niveau de certains
12 échanges entre le Québec et l'Ontario sur le
13 transfert de capacité de cinq cents mégawatts
14 (500 MW). Et j'ai envoyé le lien à mon collègue
15 hier soir, puis il y a juste une question
16 relativement au projet pilote. Je veux juste être
17 certaine de bien comprendre. Je vais remettre le
18 document à l'instant. Alors c'est tiré du...

19 LE PRÉSIDENT :

20 Maître Fréchette.

21

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Je voulais la remercier. Elle a eu la gentillesse
24 de me le remettre hier. Alors, ce n'est pas
25 toujours des collègues qui ont la même gentillesse.

1 Je voulais le souligner.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Ah, mais c'est maître Hamelin. Mais c'est beau pour
4 tout le monde qui est devant moi.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Je peux sourire, elle est amicale, ne vous en
7 faites pas.

8 Me PAULE HAMELIN :

9 Oui, oui, ça, je suis certaine de ça.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Mais vous avez raison, Maître Fréchette, c'est
12 apprécié. Comme c'est apprécié pour la Régie quand
13 les choses... Parce que, nous, on essaie
14 d'ordonnancer tout ça. Je ne dis pas que le vrai
15 travail n'est pas commencé, on est toujours en
16 travail, mais on a des décisions qui nous
17 attendent. C'est pour ça que quand je vous demande,
18 je vous regarde, des fois je souris moins, bien,
19 c'est parce que, moi, j'ordonnance, puis il faut
20 que j'ordonnance une équipe, il faut que
21 j'ordonnance mes collègues l'autre côté parce qu'on
22 a tous d'autres dossiers.

23 C'est pour ça que, oui, moi, j'apprécie
24 beaucoup ce... Parce qu'on est tous là en fait, on
25 va se dire les vraies affaires, si on était... Moi,

1 si j'avais une fortune personnelle, peut-être que
2 je serais à votre place et non pas ici, ou je
3 serais ailleurs, mais cela étant dit, on a tous une
4 job à faire, et c'est le fun de pouvoir la faire,
5 et c'est correct de pouvoir la faire avec les
6 intérêts qui sont chacun les nôtres. Mais ça ne
7 nous empêche pas de, effectivement, la courtoisie
8 entre confrères et aussi envers la Régie, et la
9 Régie envers vous. On essaie de vous simplifier la
10 vie, de nous simplifier la nôtre. Et merci
11 beaucoup, Maître Fréchette, de le faire remarquer.
12 Maintenant, je vous...

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Je vais peut-être l'oublier, mais je veux le dire
15 tout de suite à maître Neuman qui a fait la même
16 chose hier. Si je l'oublie, je l'aurai fait.

17 LE PRÉSIDENT :

18 C'est noté.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Après ça, je peux reprendre mon air de boeuf.

21

22 LE PRÉSIDENT :

23 Vous pouvez maintenant aller avec le document,

24 Maître Hamelin. Merci.

25 Me PAULE HAMELIN :

1 Je vais les remettre. Vous l'avez déjà. Ça va.
2 C'est le même document.
3
4 C-EBM-009 : Portail Québec - Un partenariat
5 Québec-Ontario renouvelé qui donne des
6 résultats

7
8 (14 h 48)

9 Q. **[278]** Alors, c'est tiré du portail du gouvernement
10 du Québec et ça réfère à un partenariat Québec-
11 Ontario renouvelé qui donne des résultats. Madame
12 la Greffière, je pense que je suis à la cote CEBM-
13 009. O.K. Et je vais attendre que tout le monde ait
14 les documents. Vous l'avez déjà? Donc, pour peut-
15 être accélérer le processus, je référerais à la
16 page 3 de 5. Alors, au deuxième paragraphe, il est
17 fait référence à la question du transfert de
18 capacité de cinq cents mégawatts (500 MW) - je
19 devrais dire puissance, vous m'excuserez - entre le
20 Québec et l'Ontario.

21 Et dans le paragraphe suivant, on fait
22 référence également à une entente d'accroître de
23 cinquante mégawatts (50 MW) à cent mégawatts
24 (100 MW) la quantité d'électricité que l'Ontario
25 peut demander au Québec afin de lui fournir son

1 préavis de dix (10) minutes. On parle bien du même
2 projet-pilote de réserve, Monsieur Clermont, ou...

3 M. SYLVAIN CLERMONT :

4 R. Pour ce que j'en connais, oui. Si on parle de
5 d'autres choses, c'est quelque chose dont je ne
6 suis pas au courant. Alors, je présume qu'on parle
7 de la même chose. Je ferais juste une précision
8 intéressante et je ne voudrais pas changer ce qui a
9 été écrit par les gouvernement respectifs, mais
10 dans ce que vous avez lu, on dit que l'Ontario peut
11 demander au Québec de lui fournir sur préavis de la
12 réserve dix (10) minutes. Comme vous savez, c'est
13 un processus de marché, donc il y a des gens qui
14 vont offrir de la réserve en Ontario, qui pourra ou
15 non la sélectionner. Mais ce n'est pas un appel
16 chez Louis-Omer ou chez... au contrôleur pour
17 dire : « Envoie-moi de la réserve 10 minutes. »
18 C'est des joueurs de marché qui auront fait des
19 offres dans le marché de la réserve de l'Ontario,
20 alors...

21 Q. **[279]** C'est une offre de service.

22 R. Exact. C'est une transaction comme les autres.
23 Peut-être juste préciser comment c'est libellé.

24 Q. **[280]** On n'en tiendra pas rigueur au gouvernement
25 du Québec dans sa rédaction. Mais je comprends

1 que... est-ce que, à votre connaissance, il y a
2 avait des gens d'Hydro-Québec qui ont fait partie
3 des discussions ou c'est juste le gouvernement
4 ontarien qui était en discussion avec le
5 gouvernement québécois? Ou...

6 R. Bien, évidemment, depuis qu'on a débuté le projet-
7 pilote... il est débuté avec l'ISO et je dois dire
8 que je ne sais pas comment les discussions que
9 nous, TransÉnergie, avons eues avec l'ISO sont
10 remontées à nos gouvernements pour qu'ils en
11 parlent et qu'ils signent cette entente-là; je dois
12 dire que ce bout-là, je ne peux pas faire le lien.
13 Alors, je ne peux pas vous dire comment, mais je
14 peux vous dire qu'avec l'ISO, ça fait longtemps
15 qu'on en parle et qu'on y travaille. D'ailleurs, le
16 projet-pilote est en cours depuis un certain temps.

17 Et puis, on était de tout façon,
18 communiqué du gouvernement ou pas communiqué du
19 gouvernement, on était pour... on l'avait dit,
20 d'ailleurs, dans la preuve... en fait, dans la
21 réponse à vos DDR, on avait précisé que le projet-
22 pilote prendrait fin sous peu, alors...

23 Q. **[281]** Alors, si vous ne le savez pas, on ne le
24 saura pas plus. J'imagine que ça se discutait dans
25 les hautes sphères, comme on dit. Je vais vous

1 référer maintenant à notre demande de
2 renseignements qui est la pièce HQT-13, document 5,
3 à la page 5. C'est la pièce B-49, pour les fins de
4 la Régie. Je vais reprendre la question que l'on
5 vous posait, puis j'avais... et votre réponse et
6 j'aurai peut-être des questions en complément. La
7 question, c'était... c'était suite à la preuve,
8 naturellement, mais :

9 Est-ce que le Transporteur envisage
10 appliquer ce type de transaction à
11 d'autres interconnexions?

12 On vous demandait :

13 Si oui, veuillez indiquer quelles sont
14 les démarches qui sont envisagées. Si
15 non, veuillez expliquer pourquoi.

16 Votre réponse :

17 Des discussions avec un autre réseau
18 voisin sont en cours et progressent
19 bien.

20 Alors, tout d'abord, ma question, c'est : quel est
21 cet autre réseau dont vous parliez dans votre
22 réponse?

23 R. Pour la même raison que j'aime assez peu me faire
24 surprendre quand mon partenaire annonce quelque
25 chose de façon non coordonnée avec moi, je ne vais

1 pas faire le coup... je ne vais pas faire le coup à
2 l'autre réseau. Quand on sera prêt à l'annoncer, on
3 essaiera autant que possible de le coordonner, les
4 deux réseaux en même temps, ou à peu près en même
5 temps pour faire l'annonce, comme on avait fait
6 avec l'ISO, d'ailleurs, l'annonce du projet-pilote
7 a été, je pense, à une journée près, annoncée par
8 l'ISO et par Hydro-Québec TransÉnergie, à peu près
9 en même temps. Étant donné que ces discussions-là
10 ne sont pas terminées, j'aime... je préférerais ne
11 pas identifier le réseau pour ne pas faire la
12 mauvaise surprise au partenaire.

13 Toutefois, je peux vous dire que je
14 reconferme ce qui est là; les discussions sont très
15 avancées et dès que des équipements seront de
16 retour d'indisponibilité, il y aura une annonce
17 d'un projet-pilote avec un... au moins, avec un
18 autre réseau, en fait... en fait, pas avec au
19 moins, avec un autre réseau.

20 Q. **[282]** O.K.

21 R. Donc, il y en a une qui est imminente.

22 (14 h 52)

23 Q. **[283]** Et ça serait encore une fois sous forme de
24 projet pilote ou ça serait tout de suite
25 commercialisé?

1 R. Sous forme de projet pilote, il s'avère, comme on
2 l'a vu avec l'ISO et dans une moindre mesure avec
3 New York, c'est extrêmement bénéfique de prendre un
4 bout de temps puis des fois ça va rapidement. Mais,
5 comme on vous l'a mentionné à votre question 1.1
6 dans la demande de renseignements.

7 Q. **[284]** Question technique.

8 R. Oui. Bien, il y a une série de trucs. Il faut
9 s'assurer que nos systèmes voient la transaction de
10 la bonne façon, que l'étiquette soit libellée de la
11 bonne façon pour que nos deux systèmes la voient,
12 qu'elle soit réduite selon les bonne priorités.
13 Bref, il y a un certain nombre de technicalités
14 qu'il vaut mieux régler en problème... qu'il vaut
15 mieux régler en projet pilote qu'en service
16 commercial régulier. Et ça, ça peut aller plus ou
17 moins rapidement, dépendant du nombre de problèmes
18 que l'on rencontre lors du projet pilote.

19 Mais, oui, on préfère un projet pilote pour
20 régler, pour régler ces questions-là le plus
21 possible avant de passer en service commercial.

22 Q. **[285]** Mais ce n'est pas des problématiques qui sont
23 à ce point-là un empêchement de tourner en rond si je
24 peux dire, c'est juste une mise en place?

25 R. Exact. Et c'est vraiment, et c'est vraiment, comme

1 je le disais, des technicalités. Il faut s'assurer
2 que les répartiteurs des deux opérateurs de réseau
3 soient formés pour identifier ce genre de
4 transactions, qu'elles soient coupées dans la bonne
5 séquence, le cas échéant, où il faut faire des
6 coupures, qu'elles soient facturées de la bonne
7 façon dans les deux marchés. C'est vraiment des
8 technicalités de ce genre-là.

9 Quand on sera en projet pilote,
10 l'infrastructure technique, si je peux dire, aux
11 interconnexions de part et d'autre y est déjà. Ça,
12 ça pourrait être un empêchement de tourner en rond.
13 Mais quand on sera en projet pilote, ça c'est déjà
14 réglé. Et on est vraiment dans des trucs
15 opérationnels, s'assurer que ça coule bien de part
16 et d'autre.

17 Q. **[286]** Dans votre réponse, on faisait référence à la
18 possibilité également de discuter avec d'autres
19 réseaux voisins. Est-ce qu'il y a eu des
20 discussions? Puis là, je ne suis pas nécessairement
21 d'accord avec votre affirmation sur la
22 confidentialité de ça parce que l'on parle de
23 marché ouvert et l'objectif c'est d'accroître la
24 commercialisation. Mais pour l'instant je vais
25 respecter ça. On sais qu'il n'y en a pas dix mille

1 (10 000), là, réseaux voisins. Mais alors je vais
2 vous demander au niveau des autres est-ce qu'il y a
3 des discussions? En fait, ce que l'on veut
4 s'assurer c'est que le Transporteur fasse des
5 démarches si on voit que c'est bon au niveau de
6 l'Ontario, d'un autre réseau avec lequel des
7 discussions sont très très avancées, qu'en est-il
8 des autres, de l'entente des réseaux restants?

9 R. Bien, en fait, on peut y aller un peu par déduction
10 et je ne vais pas vous donner la réponse de la
11 déduction. Mais on a déjà...

12 Q. [287] Oui, donnez-moi les autres.

13 R. On a déjà l'Ontario, on a déjà New York, et on en a
14 quatre en tout. Alors, bon, il en reste deux. Il
15 reste Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Angleterre. C'est
16 déjà avancé avec un et, avec l'autre, les
17 discussions sont moins avancées mais sont tout de
18 même assez avancées pour laisser croire que dans un
19 horizon un peu plus long il va aussi y avoir
20 quelque chose avec l'autre réseau. Donc, à terme,
21 puis là on le regrette toujours quand on donne des
22 dates, mais à terme je dirais qu d'ici la prochaine
23 année il devrait y avoir des choses en place avec
24 tous les réseaux autour de nous.

25 Et je tiens à mentionner là-dedans, je vous

1 rappellerai et je rappellerai à la Régie que dans
2 le cas de la mise en place du... puis c'est un
3 petit peu différent de la vente de réserve, mais
4 dans le cas de la mise en place des transactions
5 intra-horaires avec le marché de New York, on a
6 été... on a été vraiment avec New York dans les
7 premiers en Amérique du Nord à mettre en place ce
8 genre de choses-là. Et on a toujours poussé et
9 parlé avec tout le monde pour en arriver à mettre
10 ce genre de transactions-là en place. On a toujours
11 été pionnier et proactif là-dedans et, bien, on le
12 voit, ça a donné les trucs avec New York, avec
13 l'Ontario et puis avec les deux autres réseaux ça
14 s'en vient.

15 Q. **[288]** Alors ce que l'on aime, effectivement, c'est
16 la proactivité du côté de ma cliente. Alors je vous
17 remercie, ça complète mes questions.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître Hamelin. Maître Neuman pour
20 Stratégies énergétiques/AQLPA.

21 (14 h 57)

22 LE PRÉSIDENT :

23 Bonjour, Maître Neuman.

24 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Bonjour, Monsieur le Président; bonjour, Madame et

1 Monsieur les régisseurs. Bonjour, messieurs, dames.
2 Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques et
3 l'Association québécoise de lutte contre la
4 pollution atmosphérique.

5 D'abord, j'aimerais remercier maître
6 Fréchette pour ses remerciements de tout à l'heure.

7 Q. [289] Donc, je vais commencer par faire, une
8 question un peu en complément à une réponse qui a
9 été fournie un peu plus tôt à une question de
10 l'Union des consommateurs. Vous vous souvenez que,
11 au panel 1, à la fois SÉ-AQLPA et l'UC avaient posé
12 certaines questions afin de vérifier ce qui
13 permettait de déterminer si une réduction d'une
14 charge était récurrente ou non, dans quelle mesure
15 on pouvait la qualifier de mesure d'efficacité
16 réelle.

17 En réponse à une question à ce sujet
18 également au panel numéro 2, un des témoins du
19 panel 2 semble avoir indiqué que l'on peut, dans le
20 rapport annuel, voir quelles sont les réductions de
21 charges qui ont un caractère récurrent ou non. Et
22 je ne suis pas sûr que j'ai très bien compris ce à
23 quoi il était fait référence puisque nous avons
24 vérifié dans les rapports annuels déposés par HQT
25 auprès de la Régie, et nous ne voyons pas à quel

1 endroit on peut identifier les réductions de
2 charges qui auraient un caractère récurrent, et de
3 quelle manière on pourrait les différencier de
4 réductions qui ne seraient que ponctuelles, qui ne
5 constitueraient qu'en des reports d'une année à
6 l'autre de certaines charges?

7 M. LOUIS VECI :

8 R. Alors, ce qui a été mentionné ce matin, et je vais
9 m'expliquer plus clairement à ce moment-là...
10 Alors, à la pièce HQT-3, Document 1 page 16, vous
11 avez les gains cumulatifs depuis deux mille huit
12 (2008) à cent vingt millions (120 M\$) pour l'année
13 deux mille quinze (2015), année témoin. Ces gains
14 constituent des gains d'efficience récurrents et
15 permanents. Ce que je mentionnais ce matin comme
16 distinction, il peut arriver à certaines années, et
17 vous l'avez vu dans le passé, où on va remettre à
18 la clientèle un gain additionnel dans ce même
19 tableau-là, et ce gain additionnel là, c'est
20 lorsqu'il y a des gains qui se sont matérialisés et
21 concrétisés en cours de dossier.

22 Ce que vous voyez au rapport annuel, c'est
23 l'écart de rendement supplémentaire qui a pu être
24 créé dans une année donnée. Donc, dans le rapport
25 annuel deux mille treize (2013), vous allez voir un

1 chiffre aux charges d'exploitation de dix-sept
2 millions (17 M\$). À l'intérieur de ce dix-sept
3 millions (17 M\$) là, il y a un neuf millions (9 M\$)
4 qu'on mentionne qui n'est pas récurrent. Pourquoi
5 n'est-il pas récurrent?

6 Parce que, on vous l'a mentionné ce matin,
7 il y a un montant là-dedans qui est une activité où
8 les activités de services externes, comme mentionné
9 en... qui n'ont pas pu être effectuées parce qu'on
10 avait des défis de mises en oeuvre, parce qu'on
11 avait un contexte opérationnel. Alors, le rapport
12 annuel vous permet de voir que ce qui est là, on
13 vous donne une explication pourquoi il n'est pas
14 récurrent, cet écart-là, à ce moment-là. La pièce
15 HQT-3, Document 1 vous mentionne ce qui est
16 récurrent et permanent avec un beau tableau
17 récapitulatif.

18 Q. **[290]** Et dans le rapport annuel, c'est à... Enfin,
19 on a identifié les pièces HQT-2, Document 1.1,
20 c'est l'item qu'on appelle mesures de gestion. Est-
21 ce que c'est à ça que vous faites référence?

22 R. Tout à fait.

23 Q. **[291]** Et donc, ces mesures de gestion sont les non
24 récurrentes, est-ce que j'ai bien compris ou c'est
25 le contraire?

1 R. Dans ce cas-là, elles sont non récurrentes.

2 Q. **[292]** O.K. Je vais poser certaines questions
3 concernant les indicateurs. J'avais posé la
4 question à monsieur Boulanger hier afin de valider
5 que l'équation suivante est exacte, c'est-à-dire
6 que l'IC opérationnel plus l'IC climatique plus
7 l'IC feux de forêt est égal à l'IC total. Monsieur
8 Boulanger avait répondu par l'affirmative. Mais je
9 ne suis plus tout à fait sûr que c'est exactement
10 cela suite à la définition qui a été donnée par le
11 panel 2 un peu plus tôt à un autre intervenant de
12 ce qu'est l'IC opérationnel. Donc, est-ce que vous
13 pourriez m'éclairer là-dessus?

14 (3 h 00)

15 M. LOUIS-OMER RIOUX :

16 R. En fait, si on se sert du tableau qu'on a dans...
17 je ne sais pas à quel endroit... HQT-3, Document 2.
18 Vous voyez des différents facteurs climatiques,
19 défaillance d'équipements, travaux programmés et
20 autres. Climatique, nous, ce n'est pas dans les
21 facteurs opérationnels, « Défaillance
22 d'équipements, travaux programmés », oui, mais dans
23 « Autres » il y en a une partie qui est... qui est
24 glissée « opérationnel » dans notre langage et le
25 reste est plus « environnemental ». C'est pour ça

1 que je vous dis, ce tableau-là ne permet pas de
2 faire cette différence-là, mais, au total, ça
3 demeure le même chiffre quand même.

4 Q. **[293]** Et l'IC opérationnel c'est quelque chose de
5 récent, que vous n'utilisiez pas avant ou vous
6 l'utilisez depuis tout le temps?

7 R. En fait, c'est... il faut comprendre que l'indice
8 de continuité à Hydro-Québec, et, ça, ça inclut
9 même le Distributeur, on a une série de causes qui
10 sont beaucoup plus détaillées. Alors, on a une
11 série de causes qui se regroupent. Donc, on a
12 cherché les causes sur lesquelles, dans les
13 opérations, on avait un impact direct. Ce n'est pas
14 un indicateur, ça, l'IC opérationnel, il faut bien
15 comprendre. C'est seulement le regroupement des
16 causes d'IC qui ont... qui sont liées à nos
17 opérations versus celles qui ont rapport à
18 l'environnement, à notre environnement.

19 Q. **[294]** Et monsieur Boulanger affirmait hier que l'IC
20 opérationnel est constant, est relativement
21 constant...

22 R. Est en amélioration, oui.

23 Q. **[295]** Il y a quand même amélioration
24 comparativement à l'IC total qui est... enfin, qui
25 est celui... qui est l'outil que nous avons dans ce

1 qui est fourni par...

2 R. Oui.

3 Q. **[296]** ... Hydro-Québec au présent dossier.

4 R. Mais, globalement, sur un horizon de dix (10) ans,
5 l'IC global, en moyenne, est en amélioration, même
6 lui, excluant deux mille treize (2013), on sait
7 bien, là, qu'il y avait de quoi de particulier.
8 Mais, si on prend les courbes... la courbe dix (10)
9 ans, là, vous l'avez ailleurs dans le tableau, vous
10 voyez que l'IC, en général, est en légère
11 amélioration, globalement, incluant
12 l'environnement.

13 Q. **[297]** Donc, je retiens de la question que j'ai...
14 la première question sur les indicateurs que j'ai
15 posée il y a un instant, que ce n'est pas tout à
16 fait exact qu'IC opérationnel plus climatique, plus
17 feu égale total. En fait, il faudrait... il y a un
18 autre morceau de « Autres » qu'il faudrait ajouter.
19 Mais que ce n'est pas tout, toute la catégorie
20 « Autres » qui... il y a une partie opérationnelle
21 et une partie dite non opérationnelle. Pour que ce
22 soit un peu plus clair et pour qu'on puisse voir
23 cette constance dans l'IC opérationnel dont
24 monsieur Boulanger nous fait part, est-ce qu'il
25 vous serait possible de prendre l'engagement de

1 déposer l'IC opérationnel pour les mêmes années qui
2 nous sont disponibles dans le tableau, c'est-à-
3 dire... je pense que c'est à partir de deux mille
4 quatre (2004) jusqu'à l'année la plus récente
5 disponible? Donc l'IC opérationnel... bien, l'IC
6 climatique, on l'a, il est dans le tableau déjà, et
7 l'IC feu de forêt aussi. Donc, si on pouvait avoir
8 l'IC opérationnel et l'IC feu de forêt pour ces
9 mêmes années, les mêmes années du tableau, deux
10 mille quatre (2004) jusqu'à ce jour.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Maître Fréchette.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Alors, bonjour, Maître Neuman.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Bonjour.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Alors, objection. Je pense que dans la décision...
19 Puis je trouve que les questions étaient tout à
20 fait légitimes, je n'ai pas objecté au niveau de la
21 question, elle provenait des représentations qui
22 avaient été faites par notre président hier, lors
23 de son allocution. Il était tout à fait légitime
24 que maître Neuman s'interroge à ce sujet-là pour
25 pouvoir réconcilier sa compréhension et celle de

1 monsieur Deslauriers, monsieur Fontaine, qui
2 travaillent avec lui. Je trouve ça tout à fait
3 légitime.

4 En ce qui concerne la seconde étape, par
5 exemple, et là c'est là où je nous ramène, à la
6 décision que vous avez rendue au niveau des
7 demandes d'intervention et des sujets à l'audience.
8 Alors, vous avez, à la rubrique 2.2, sous le
9 paragraphe 18 :

10 Il est mentionné que la Régie n'entend
11 pas remettre en question la liste des
12 indicateurs de performance qu'elle a
13 reconnus...

14 Et caetera, et caetera.

15 ... les données de bases fournies
16 répondent aux attentes exprimées par
17 la Régie.

18 C'est la même chose un petit peu plus loin au
19 niveau des indicateurs environnementaux,
20 indicateurs de continuité, et à la page qui suit
21 vous mentionnez :

22 La Régie réitère cette opinion dans le
23 présent dossier et exclut la
24 ventilation de l'IC transport des
25 enjeux du présent dossier.

1 Alors, l'affirmation qui s'y retrouve ne concerne
2 pas spécifiquement ce sur quoi on parle, c'est la
3 distinction qu'on pourrait faire, mais ce qui était
4 clair, c'est que le dossier, tel que constitué,
5 avait les indicateurs que vous avez, était
6 suffisant pour les fins de la détermination du
7 dossier. Ça c'est la première compréhension.

8 La deuxième, c'est qu'il faut comprendre le
9 niveau de différence entre ces deux (2) types
10 d'indicateurs là. La pertinence, pour un
11 gestionnaire comme monsieur Rioux, comme monsieur
12 Boulanger, d'obtenir une série d'autres indices,
13 une série d'autres indicateurs, je pense qu'il n'y
14 a personne ici qui va être surpris dans la salle,
15 qu'ils utilisent toutes sortes d'outils pour se
16 baliser, pour connaître les actions à prioriser, et
17 caetera. Et l'objectif ici ce n'est pas d'obtenir
18 le cartable d'André Boulanger, qu'il reçoit tous
19 les matins, pour voir comment vont les affaires.
20 L'objectif ici... et c'est les indicateurs qui ont
21 été mis en place au fil des ans, c'est d'avoir des
22 références sur lesquelles la Régie peut se
23 prononcer et qui sont en mesure... qu'il est en
24 mesure de suivre de façon cohérente.

25 Alors, pour les deux (2) motifs... Alors,

1 l'IC opérationnel correspond beaucoup plus à des
2 aspects opérationnels alors qu'ici on suit vraiment
3 des aspects qui sont liés à la performance, avec
4 des indicateurs qui sont bien définis, bien
5 calibrer jusqu'à maintenant et le deuxième c'est
6 que ce n'était pas un sujet d'audience. Mais,
7 encore une fois, en toute légitimité, je trouvais
8 tout à fait raisonnable que maître Neuman aille
9 chercher quelques informations supplémentaires.
10 Mais en ce qui concerne la production
11 d'informations supplémentaires dans le dossier, la
12 réponse... est évidemment soumise à l'objection que
13 je viens de indiquer.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci. Maître Neuman.

16 (3 h 07)

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Je distinguerais un peu l'avant et après témoignage
19 de monsieur Boulanger. C'est que le cadre du
20 dossier, effectivement, tel qu'il se trouve dans la
21 décision est à l'effet qu'on ne retouchait pas aux
22 indicateurs qui ont déjà été définis, approuvés
23 dans des dossiers antérieurs. Monsieur Boulanger,
24 dans son témoignage, vient nous présenter un
25 tableau où il montre l'IC total, tel qu'il résulte

1 de... tel qu'il nous est déjà présenté dans les
2 dossiers. Il dit : « Tenez pas vraiment compte de
3 ça, moi j'utilise l'IC opérationnel et d'après les
4 données que j'ai mais que vous n'avez pas, il est
5 constant et même, il s'améliore. » Donc, il nous
6 dit ça. On n'a pas les chiffres. Il fait ce
7 témoignage-là en disant : « Ne vous inquiétez pas,
8 malgré les variations quant au personnel, quant à
9 l'ETC, quant au montant des investissements, l'IC
10 il va bien, l'IC que j'ai, moi, et que vous n'avez
11 pas, il s'améliore. » On ne l'a pas. C'est ça qu'on
12 demande au témoin de produire.

13 En plus de ça, monsieur Boulanger ajoute :
14 « L'IC total est faussé par les feux de forêt parce
15 qu'il y a eu une situation anormale en deux mille
16 treize (2013) et on n'a pas cet IC des feux de
17 forêt qui permettrait... qu'on pourrait justement
18 soustraire de cet IC total pour mieux... pour avoir
19 un meilleur portrait. » Et à ça, j'ajoute même que
20 des témoins du panel numéro 2 ont même ajouté que
21 la catégorie « IC Autres » ne permettait pas
22 d'avoir un portrait clair de la situation parce
23 qu'il y a un mélange de beaucoup de choses dans
24 l'« IC Autres. »

25 Donc, je me trouve dans la situation où

1 avant ces témoignages, c'est le cadre du dossier,
2 mais on a deux témoignages du panel 1 et du panel 2
3 qui viennent ajouter ces éléments-là. Et surtout,
4 j'insiste sur le témoignage de monsieur Boulanger
5 qui dit que si on connaissait ces données-là que
6 lui seul... que lui connaît que nous ne connaissons
7 pas, on serait d'accord et on serait aussi
8 enthousiasmé que lui à l'effet que la situation va
9 bien.

10 Donc, c'est ça que je vous sou mets et
11 enfin, personne ne s'est objecté au témoignage de
12 monsieur Boulanger et au témoignage du panel 2
13 lorsqu'ils ont remis en question ces IC pourtant
14 décidés dans des dossiers antérieurs. Donc, ça fait
15 partie du dossier, c'est Hydro-Québec elle-même qui
16 l'a introduit et je vous sou mets que dans ce
17 contexte, ce tableau semble déjà disponible à
18 Hydro-Québec et je pense qu'il pourrait aisément
19 être déposé demain pour que nous soyons aussi
20 enthousiasmés que monsieur Boulanger à la lecture
21 des résultats.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, Maître Fréchette?

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Dernier mot. Il y a une distinction à faire en ce

1 qui concerne la pertinence par rapport à ce que
2 vous entendez ici. Alors, si monsieur Boulanger, je
3 ne sais pas si c'est la dernière strophe, la
4 dernière de Maître Neuman, si monsieur Boulanger
5 s'était exprimé sur la qualité de la tarte aux
6 pommes de sa mère, alors, il aurait été tout à fait
7 légitime de demander la recette de la tarte aux
8 pommes, parce qu'il l'a mentionné. La réponse,
9 c'est non. Ce qui compte, ici, c'est qu'est-ce qui
10 est pertinent pour vous pour la détermination des
11 tarifs dans le cadre de cette année et quels sont
12 les indicateurs sur lesquels vous allez vous fonder
13 pour prendre cette décision-là et avec cohérence
14 pour le passé et avec un repaire pour le futur.
15 Alors ça, c'est ce que les indicateurs qu'on offre,
16 qui sont ici, vous donnent. Et c'est des
17 indicateurs sur lesquels la Régie s'est déjà
18 prononcée et on le sait, là, je vous ai cité la
19 décision procédurale tantôt.

20 Et le dernier point que je veux vous faire,
21 c'est, il était tout à fait légitime puis on ne
22 peut pas nous reprocher, c'est« damn if you do,
23 damn if you don't ». Je ne suis toujours bien pas
24 pour m'objecter à ce que des gens posent une
25 question sur l'IC opérationnel qui rassurait tant

1 monsieur Boulanger et à lequel je pense qu'on doit
2 tous être rassurés quand on a des gens aussi
3 compétents que monsieur Boulanger et madame Roquet
4 et toutes les personnes qui sont ici se disent
5 rassurés sur l'état du réseau qui va passer la
6 pointe.

7 Alors, il était tout à fait légitime qu'il
8 y ait quelques questions de compréhension, mais de
9 là à dire qu'on a laissé passer le train puis que
10 maintenant que le train est passé, bien on peut
11 produire la recette de tarte aux pommes, écoutez,
12 avec égard, je m'objecte puis je maintiens mon
13 objection.

14 (15 h 15)

15 LE PRÉSIDENT :

16 Donc, si je comprends bien, Maître Fréchette, vous
17 essayez de vous approprier les choses à Maître
18 Neuman?

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 C'est... je l'ai prévenu, c'est que j'ai comme un
21 trou noir. J'aspire tout autour de moi.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Bon.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 S'il laisse ses... s'il laisse ses... ses choses,

1 je pourrais me les approprier, puis ce n'est pas...
2 Me DOMINIQUE NEUMAN :
3 Non seulement il est primesautier mais il a la
4 patte lourde.
5 LE PRÉSIDENT :
6 Maître Neuman, nous allons accueillir l'objection.
7 Nous allons donc nous coller à ce que nous avons
8 stipuler dans notre décision procédurale. Ce qui ne
9 veut pas dire que sur un aspect juridique vous
10 n'aviez pas raison, c'est-à-dire que,
11 effectivement, au moins un témoin du... du
12 Transporteur - j'allais faire... Maître Lussier, je
13 suis dans votre camp, j'allais dire le Distributeur
14 moi aussi, donc je suis dans votre camp - a
15 effectivement ouvert une porte. Mais pour nous, à
16 l'heure où on est, tel qu'on a dit, nous n'avons
17 pas besoin de ce niveau d'information. On pourrait
18 voir pour plus tard. On pourrait voir...
19 effectivement, on sait maintenant qu'il y a des
20 choses qui existent, on va... vous allez pouvoir
21 nous le plaider. Je suis sûr qu'il va y avoir
22 d'autres gens qui vont nous le plaider, mais pour
23 l'heure actuelle, je ne permettrai pas
24 l'engagement. Et donc, vous continuez cette ligne
25 de questions sans l'engagement ou vous changez de

1 ligne de questions. Et, cela étant dit, Maître
2 Neuman, je vous ai déjà annoncé que nous allons...
3 nous allons avoir besoin du panel demain parce que,
4 nous, on a trop de questions, c'est-à-dire trop...
5 le temps... le temps, n'est-ce pas? Je vais donc
6 moi aussi m'interpréter, Monsieur Veci. Mais donc,
7 je veux juste vous dire qu'il est trois heures dix
8 (3 h 10); est-ce que vous pensez pouvoir terminer
9 avant trois heures trente (3 h 30)? Ou, sinon, je
10 vais vous référer à demain matin, vous aussi, avec
11 nous, pour ne pas faire des journées trop longues
12 pour les gens qui sont dans... les gens qui sont
13 là. Je veux juste voir avec vous.

14 Me DOMINIQUE NEUMAN :

15 Ça se peut que je ne termine pas à trois heures
16 trente (3 h 30). J'ai des questions, donc c'est
17 à... c'est selon ce que vous préférez. Je peux
18 continuer, je peux interrompre à un certain point.
19 C'est comme vous voulez.

20

21 LE PRÉSIDENT :

22 Est-ce que ça va être facile pour vous, par
23 exemple, entre deux lignes de questions, de me
24 dire : « J'arrête ici puis on reprend demain? »

25 Me DOMINIQUE NEUMAN :

1 Oui, oui, on pourrait à un moment donné quand on se
2 rapproche de trois heures trente (3 h 30), si ça
3 convient à la...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui, ça, c'est déjà...

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 ... au personnel.

8 LE PRÉSIDENT :

9 ... ça, ça a déjà été négocié. Alors, allez-y.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Q. **[298]** Je vais revenir sur le témoignage de monsieur
12 Boulanger qui indiquait que... ce que montrait le
13 tableau qui est la pièce, si je me souviens bien,
14 B-0062, le tableau déposé hier. C'est bien B-0062,
15 la pièce d'hier? Attendez.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Un tableau de?

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Q. **[299]** De monsieur Boulanger. Attendez. 14... 14, en
20 fait, c'est 14.1... 14.2... c'est 72, pardon. C'est
21 B-0072. Donc, il indiquait que malgré certaines
22 variations dans l'IC total qui est indiqué sur ce
23 tableau, qu'il était rassuré par l'IC opérationnel
24 qui, lui, serait constant et en progression. Ma
25 question porte sur l'aspect suivant : sur quelle

1 base est-ce qu'Hydro-Québec choisit de préférer
2 comme outil de travail cette référence à l'IC
3 opérationnel, en ce... En fait, ma question est
4 sur... sur quelle base est-ce qu'il y a lieu
5 d'exclure de l'IC, pour les fins de gestion
6 interne, les événements climatiques, les feux de
7 forêt? Est-ce que ça ne fait pas partie, au
8 contraire, de ce à quoi le réseau doit être adapté?
9 Donc, même s'il n'y a pas de feux de forêt tous les
10 ans, même s'il n'y a pas d'événements climatiques
11 majeurs tous les ans, cela ne fait-il pas partie de
12 ce qu'il faut gérer?

13 M. LOUIS-OMER RIOUX :

14 R. C'est pour ça qu'on ne l'exclut pas. C'est pour ça
15 qu'on dit qu'on prend l'IC global, tout le temps.
16 Mais même sur une période de dix (10) ans, l'IC
17 global, lui aussi, diminue. Donc, je reviens là-
18 dessus. Au niveau des opérations, toutefois, vous
19 devez comprendre qu'il y a des... certains types de
20 pannes qui nous intéressent en analyses
21 prospectives, toujours, de se dire, ces types de
22 pannes là, une panne d'équipement par exemple, ou
23 la façon dont on intervient sur le réseau, est-ce
24 que ça diminue l'impact sur notre client? Et, dans
25 ce cadre-là, c'est pour ça qu'on va regarder une

1 foule d'autres indicateurs et l'IC n'en est qu'un
2 seul; on utilise beaucoup d'autres indicateurs pour
3 nous permettre de voir comment se comportent nos
4 équipements. Et c'est seulement pour ça. Donc, je
5 n'enlèverai pas, moi, les facteurs climatiques.
6 D'ailleurs, dans nos résultats annuels, c'est
7 l'ensemble qu'on doit prendre, qu'on doit analyser.
8 Toutefois, la conception du réseau est faite pour
9 prendre un certain niveau de contraintes
10 environnementales et au-delà desquelles le réseau
11 n'est pas fait pour supporter ça.

12 (15 h 20)

13 Q. **[300]** Et vous êtes d'accord, par exemple, en ce qui
14 concerne les feux de forêt, qu'il y a déjà eu des
15 feux de forêt majeurs qui ont affecté le réseau,
16 l'indice de continuité du réseau en deux mille cinq
17 (2005) et en deux mille neuf (2009) également?

18 R. Oui, tout à fait j'en ai en mémoire certains,
19 effectivement.

20 Q. **[301]** O.K. Également, vous êtes d'accord que les
21 événements climatiques ont tendance à s'accroître
22 et ça a même été mentionné aux notes
23 sténographiques d'hier, le vingt-quatre (24)
24 novembre à la page 183, ligne 8 que vous êtes
25 d'accord que les événements climatiques sont en

1 croissance?

2 R. C'est encore une bonne raison pour garder
3 l'ensemble de l'indicateur sur une base
4 multiannuelle. C'est la meilleure façon de le
5 regarder sur une base multiannuelle.

6 Q. **[302]** D'accord. Ma question suivante porte sur
7 l'indice de gravité G1 et G2. Je vais faire la même
8 demande, mais je ne sais pas si la décision de la
9 Régie, d'abord je ne sais pas s'il y aura une
10 objection, mais je pense que oui. J'ai déclenché
11 quelque chose, j'ai déclenché quelque chose. J'ai
12 déclenché quelque chose. Donc, en tout cas, nous
13 aurions souhaité obtenir une ventilation des
14 indices de gravité G1 et G2. Ceci porte sur des
15 phénomènes très différents. L'indice de gravité G1
16 est un indice de gravité qui entraîne une perte de
17 charge alors que l'indice de gravité G2 entraîne
18 une perte d'équipement. Les deux indices sont
19 amalgamés dans le tableau qui est produit en preuve
20 par Hydro-Québec alors qu'il serait peut-être plus
21 logique pour la compréhension des lecteurs d'avoir
22 ces indices de gravité de façon séparée.

23 Donc, nous demanderions au panel s'il était
24 possible de produire pour les mêmes années que
25 celles qui sont déposées, c'est-à-dire deux mille

1 quatre (2004) à ce jour séparément les indices de
2 gravité G1 et G2. Si jamais il y a une objection,
3 je pense que c'est les... en tout cas, ça sera les
4 mêmes arguments, en fait ça sera les mêmes
5 arguments et nous laisserions la Régie trancher.

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Moi, je vais faire un peu comme monsieur Boulanger,
8 je pense. Je n'ai pas référé aux notes, mais je
9 pense qu'il s'en remettait à vous sur ces lignes de
10 questions-là qui ont été... Vous retrouvez ça à
11 HQT-3, Document 2 et les indices de gravité se
12 retrouvent sur la rubrique « Fiabilité de service »
13 et vous l'avez à la page 24 de 26.

14 Alors vous allez retrouver ces deux
15 indicateurs-là qui sont en nombre, là, qui varient
16 sur la période entre deux mille quatre (2004) et
17 deux mille treize (2013) de cent dix (110) à
18 quatre-vingt-un (81).

19 Alors comme on sera ici demain, je ne sais
20 pas si vous voulez vous consulter voir si c'est
21 utile et pertinent pour les fins du dossier. Moi,
22 je vous soumetts que ça ne l'est pas, que vous avez
23 toute l'information au dossier, tout ça. Mais on
24 s'en remet à vous. Si vous considérez que c'est
25 pertinent, intéressant.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Vous voulez ajouter, Maître Neuman?

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Excusez-moi. Ce à quoi fait référence mon confrère
5 c'est la ligne où les deux indices sont amalgamés
6 et justement c'est ça le problème.

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 C'est qu'ils sont amalgamés et ce que nous
11 souhaiterions c'est les avoir de façon distincte
12 puisque ce sont deux réalités très différentes.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Alors c'était le complément Fréchette à ce que
15 maître Neuman donnait. Moi, je vous ai donné
16 l'endroit où ça se retrouve alors ce qu'il n'avait
17 pas fait. Alors là vous avez à la fois la demande,
18 à la fois l'endroit et à la fois la suggestion que
19 je vous fais.

20 LE PRÉSIDENT :

21 J'ai un collègue blagueur. Maître Neuman, je ne
22 vous surprendrai pas comme quoi je vais accueillir
23 l'objection. Nous pensons que ce n'est pas
24 nécessaire pour les décisions que nous avons à
25 rendre dans ce présent dossier.

1 Maintenant, Maître Neuman, je vous
2 demanderai, pas d'arrêter de poser des questions,
3 mais je vous demanderai de reprendre demain matin
4 si c'est possible pour vous. Je vous dirai que la
5 journée a été longue pour nous tous puis elle a été
6 longue pour moi. Elle a été longue aussi pour les
7 gens qui sont de ce côté-ci, de ce côté-ci et
8 devant moi. Mais ce côté-ci, pour avoir déjà vécu
9 ça une autre fois, c'est quand même compliqué pour
10 eux puis ils sont là depuis toute la journée. Il
11 est trois heures et vingt (15 h 20). Vous aurez
12 sans doute le temps de perfectionner, je suis
13 certain que vous allez travailler ce soir. Alors
14 vous allez encore nous arriver avec peut-être même
15 d'autres questions.

16 Alors nous allons reprendre demain matin à
17 neuf heures (9 h). Demain, je vais vérifier.
18 Écoutez, j'aurais aimé pouvoir vous libérer
19 aujourd'hui, je ne le peux pas. Demain, je vais
20 aussi tenter, je vais voir avec les services. Je ne
21 comprends pas, soit que tu me l'envoies, mais je ne
22 peux pas lire sur les lèvres. Pas encore.

23 Ce que j'allais dire c'est que demain je
24 vais voir avec nos services parallèles pour voir si
25 c'est possible, Maître Fréchette et l'ensemble, que

1 l'on termine demain, que l'on termine peut-être
2 plus tard la preuve de tous les intervenants, mais
3 pour essayer d'éviter que nous revenions jeudi
4 matin pour une heure ou une heure et demie. Alors
5 je vais essayer de voir si c'est possible que l'on
6 finisse demain plus tard, plus tard que trois
7 heures et demie (15 h 30) mais pour pouvoir
8 ajourner jusqu'à lundi.

9 Et là, on va juste prendre trente (30)
10 secondes, je devrais recevoir un message de Claire.
11 Merci, Claire. Maître Neuman, demain matin vous en
12 aurez pour combien de temps?

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Une vingtaine de minutes encore.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Parfait.

17 Me DOMINIQUE NEUMAN :

18 Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Alors merci, Maître Neuman, de votre patience.

21 Merci à tous. Alors bonne fin de journée. À demain
22 matin.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Merci beaucoup. Bonne fin de soirée.

25 AJOURNEMENT

1

2

SERMENT

3

4

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et ROSA FANIZZI,

5

sténographes officiels, certifions sous notre

6

serment d'office que les pages qui précèdent sont

7

et contiennent la transcription fidèle et exacte

8

des notes prises dans cette cause au moyen de la

9

sténotypie.

10

11

Le tout, conformément à la loi.

12

Et nous avons signé,

13

14

15

JEAN LAROSE, s.o.

16

17

18

19

20

ROSA FANIZZI, s.o.